



International Programme on the Elimination of Child Labour (IPEC)



International
Labour
Office

IPEC Evaluation

**« Lutte contre la traite des enfants à
des fins d'exploitation de leur travail en
Afrique de l'Ouest et du Centre »**

Projet LUTRENA

(un programme d'encadrement)

**RAF/01/53/USA – RAF/01/51/USA –
RAF/40/58/USA
RAF/01/07/DAN
CMR/04/50/USA – BKF/04/50/USA –
IVC/06/01/USA**

**Evaluation finale indépendante par une équipe de consultants
externes**

**Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Guinée,
Mali, Niger, Nigeria, Sénégal et Togo**

Mars/Avril 2008

Ce document n'a pas été édité par un professionnel.

NOTE SUR LE PROCESSUS ET RAPPORT DE L'ÉVALUATION

Cette évaluation indépendante a été dirigée par la Section Conception, évaluation et documentation de l'IPEC (DED) en suivant une approche consultative et participative. La section DED s'est assurée que toutes les principales parties prenantes ont été consultées et informées tout au long de l'évaluation et aussi que l'évaluation a été effectuée selon les plus hauts critères de crédibilité et d'indépendance ainsi qu'en conformité avec les normes d'évaluation établies.

L'évaluation a été faite par une équipe de conseillers externes¹. La mission sur le terrain a eu lieu en mars-avril 2008. Les opinions et les recommandations qui sont incluses dans le rapport sont celles des auteurs et peuvent contribuer aux études de planification sans pour autant constituer la perspective de l'OIT ou de n'importe quelle autre organisation impliquée dans le projet.

¹ Susan Upton &
Emmanuel M. David-Gnahoui

Avec l'appui des évaluateurs nationaux ci-après:

Frédérique Balkouma/ Boursin – Burkina Faso
Désiré Gilbert Koukoui – Côte d'Ivoire
Stanley A. Asangalisah – Ghana
Diallo Djénéba Boro – Mali
Ebézou Kougnon – Togo

TABLE DES MATIERES

<i>Liste des Sigles et Acronymes</i>	iv
RESUME EXECUTIF	v
INTRODUCTION	12
CONTEXTE ET DESCRIPTION DU PROJET	12
Contexte	12
Description du projet	13
II. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE D’EVALUATION	19
Objectifs de l’évaluation	19
Méthodologie d’évaluation	20
III. CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS	21
A. Conception et planification du projet	21
B. Gestion et administration.....	28
C. Partenariat et autres formes de coopération.....	30
D. Suivi.....	35
E. Mise en œuvre et réalisations du projet	41
F. Pertinence, Efficacité et Efficience	52
G. Replicabilité et durabilité	54
IV. LECONS APPRISES ET BONNES PRATIQUES	56
V. RECOMMANDATIONS	58
Annexes	63
ANNEXE A :Liste des interviews, contributions par courriel, réunions et visites de terrain	63
ANNEXE B: Termes de Référence.....	67
ANNEXE C: Directives et guides d’entretien.....	115

Liste des Sigles et Acronymes

AE	Agence d'Exécution
AGR	Activités Génératrices de Revenus
BIT	Bureau International de Travail
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CLV	Comité local de vigilance
CNLTEE	Comité National de Lutte contre la Traite et l'Exploitation des Enfants
CNARSEVT	Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion Sociale des Enfants Victimes de Traite
CTP	Conseiller Technique Principal
DANIDA	Danish International Development Agency / Agence Danoise pour le Développement International
DED	Design, Evaluation and Documentation / Conception, évaluation, et documentation
GERME	Gérer Mieux Votre Entreprise
OIT	Organisation Internationale du Travail
IPEC	Programme International pour l'Abolition du Travail des Enfants
MAEJT	Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs
NAPTIP	National Agency for the Prevention of Trafficking In Persons
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PA	Programme d'Action
PACF	Parent and Child Foundation
PAD	Programmes Assortis de Délais
PFTE	Pires Formes de Travail des Enfants
RWOGAT	Groupe de Travail Régional contre la Traite
RAT	Rapport d'Avancement Technique
SPIF	Strategic Program Impact Framework / Cadre stratégique d'impact du programme
SSTE	Système de Suivi du Travail des Enfants
SSTDE	Système d'observation et de Suivi de la Traite des Enfants
TDR	Termes de Référence
UNICEF	United Nations Children's Fund / Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
US	United States / Etats-Unis d'Amérique
USDOL	United States Department of Labour Département du Travail des Etats-Unis
USDOS	United States Department of State Département d'Etat des Etats-Unis

RESUME EXECUTIF

Le Programme International pour l'Abolition du Travail des Enfants (IPEC) est un programme de coopération technique de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) visant l'élimination progressive du travail des enfants, notamment dans ses pires formes. Il se base sur la même approche tripartite de l'OIT en allant dans le sens de l'implication et de la mobilisation des gouvernements, des organisations patronales et des organisations de travailleurs en vue de parvenir à assurer des conditions de travail décent.

Le Projet « *Lutte contre la Traite des Enfants à des Fins d'Exploitation de leur Travail en Afrique de l'Ouest et du Centre* » (LUTRENA) est un projet IPEC qui couvre 12 pays, dont 6 en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Togo) qui font l'objet de la présente évaluation. United States Department of Labour (USDOL) et Danish International Development Agency (DANIDA) sont les principaux bailleurs, tandis que United States Department of State (USDOS) a financé certaines activités spécifiques aux pays de la région, par le truchement des ambassades des Etats-Unis d'Amérique. La phase préliminaire de recherche a démarré en 1999 et cette évaluation finale porte sur les deux phases de mise en œuvre sur la période 2001-2008².

L'évaluation couvre l'ensemble du projet et analyse les liens et synergies existant entre les différentes composantes. Elle vise à documenter et à analyser le degré de réalisation par le projet de ses objectifs initiaux à travers sa contribution à :

- l'élaboration d'un cadre stratégique de lutte contre la traite des enfants;
- l'élimination de la traite des enfants dans la région; et
- l'adoption d'une approche régionale de lutte contre la traite des enfants.

Cette évaluation est conçue à l'intention des personnes chargées de la mise en œuvre du projet et des autres principaux acteurs au plan national et international. Les conclusions serviront à documenter les leçons apprises et les bonnes pratiques dans le cadre des futurs projets IPEC mais également à orienter la planification stratégique des phases subséquentes éventuelles du projet LUTRENA.

Sur la base des contributions des principales parties prenantes, la section Conception, Evaluation et Documentation (DED) du programme IPEC a développé les termes de référence ainsi qu'une proposition de méthodologie et a désigné une équipe de sept évaluateurs externes chargés du travail sur le terrain. Le chef d'équipe a travaillé avec un évaluateur régional pour élaborer et tester l'approche au Bénin. Cinq (5) consultants nationaux accompagnés ou appuyés soit par l'évaluateur régional ou le chef d'équipe sont également intervenus dans les 5 autres pays. Les visites de terrain ont mis l'accent sur les discussions avec les enfants et les familles bénéficiaires des initiatives du projet. Le personnel des agences d'exécution a également été interviewé, de même que les coordinateurs nationaux, les représentants des gouvernements et les autres parties prenantes au plan national. Les rapports nationaux d'évaluation ont servi de référence pour la rédaction de la présente évaluation et le chef d'équipe a également bénéficié de l'apport des bailleurs, du personnel régional et international de l'OIT et des membres du RWOGAT (Groupe de Travail Régional contre la Traite). L'évaluation s'est déroulée entre mars et avril 2008 et les conclusions initiales ont été présentées à divers acteurs lors d'un atelier tenu à Dakar à la fin du mois d'avril.

En 1999, au démarrage du projet, la traite des enfants n'était guère un phénomène reconnu en Afrique de l'Ouest et du Centre. Certes, certains événements faisaient la une des journaux mais de nombreux

² USDOL a financé deux phases du projet LUTRENA: (1) Phase I, 1999 - 2000 (recherche) et (2) Phase II 2001 - 2008. Toutefois, remarquons que la documentation du projet, y compris la présente évaluation se réfère à trois phases: (1) la phase de recherche (1999 - 2000), (2) la phase couverte par le document de projet initial (2001 - 2004) et (3), la phase couverte par l'amendement du document de projet (2004 - 2007).

gouvernements étaient réticents à reconnaître l'existence du phénomène dans leur pays et un seul d'entre ceux couverts par le projet avait une interdiction légale de la traite. Cette question ne faisait pas l'objet de recherche et était peu comprise du public car survenant dans un contexte où les enfants quittaient le domicile familial à la recherche d'un travail, quelque fois comme un rite de passage et dans lequel les parents plaçaient traditionnellement leurs enfants auprès de familles élargies afin qu'ils y apprennent un nouveau métier, dans le cadre d'un processus d'éducation et de socialisation. Tous ces facteurs, combinés au fait que l'Afrique subsaharienne fait partie des zones les plus pauvres économiquement dans le monde avec les taux d'alphabétisation et de scolarisation les plus faibles, il est évident que le déplacement des enfants entre et à l'intérieur des pays est lié à diverses causes interdépendantes.

La Convention 182 de l'OIT considère la traite des enfants comme étant l'une des Pires Formes de Travail de l'Enfant (PFTE) et par conséquent elle entre dans le domaine d'intervention du programme IPEC. LUTRENA pour sa part adopte la définition de la traite contenue dans le Protocole de Palerme qui stipule essentiellement que la traite intervient lorsqu'un enfant se déplace d'un endroit à un autre sur décision d'une tierce partie, avec l'intention de l'exploiter, avec ou sans le consentement de l'enfant.

Les activités du projet LUTRENA ont été organisées autour de six axes stratégiques qui ont permis d'atteindre les résultats suivants:

1. Amélioration du cadre juridique au plan national

Le projet a facilité le vote de lois contre la traite des enfants dans huit pays : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Gabon, Ghana, Nigeria, Sénégal et Togo.

2. Renforcement des capacités des organisations gouvernementales et non gouvernementales

Le projet LUTRENA a aidé les gouvernements à développer leur propre capacité à assumer les responsabilités définies au titre des conventions et accords qu'ils ont signés. Certains d'entre eux ont mis en place des unités nationales ou des points focaux chargés de coordonner les interventions en matière de lutte contre le travail/traité/protection relevant des ministères de tutelle. Beaucoup de pays ont officiellement créé des comités nationaux regroupant des membres du gouvernement et de la société civile pour informer et orienter les politiques et pratiques en la matière tandis que le projet collabore avec la plupart des gouvernements des pays couverts pour créer, mettre en œuvre et suivre la mise en œuvre des plans d'action nationaux.

Le projet LUTRENA a également contribué à renforcer les capacités des ONG et des entités gouvernementales chargées de la mise en œuvre des programmes d'action (PA), à travers une formation sur les procédures rigoureuses de compte-rendu et de comptabilité de l'OIT mais également par la formation, l'assistance logistique et la fourniture d'équipements informatiques. Le personnel des agences d'exécution a également bénéficié et contribué à l'échange d'expériences par le truchement de séminaires nationaux et internationaux.

LUTRENA a également renforcé les capacités, par la formation des comités de vigilance mis sur pied à divers niveaux administratifs et la collaboration avec les syndicats des transporteurs et les professionnels des médias afin de les aider à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies de lutte contre la traite des enfants.

3. Programmes d'action pour la prévention et la réhabilitation des enfants victimes de traite

Depuis le démarrage des programmes d'action visant les bénéficiaires directs en 2001, les rapports du projet font état de 13 562 enfants retirés et assistés tandis que 37 019 autres à risque ont bénéficié de l'appui du projet. Dans les 6 pays visités, 53 PA ont été mis en œuvre pour un coût estimé à 3 820 601 \$EU. Les enfants ayant bénéficié de cet appui l'ont été dans le cadre de services éducatifs ou non éducatifs ou en activités génératrices de revenus (AGR).

4. Amélioration de la base de connaissances sur la traite des enfants

18 rapports de recherche thématiques ont été produits et plusieurs itinéraires de traite d'enfants à l'intérieur et entre les pays couverts par le projet ont été identifiés et cartographiés. Le projet a également identifié et documenté les bonnes pratiques. Dans un environnement marqué par la communication orale, diverses activités de sensibilisation ont permis de diffuser des messages sur les réalités de la traite auprès de nombreuses communautés qui étaient auparavant ignorantes des risques auxquels leurs enfants étaient exposés.

5. Renforcement des réseaux des « sympathisants » pour la lutte contre le travail/ la traite des enfants (y compris ceux chargés de la mise en œuvre des programmes)

La tenue d'ateliers de formation et de réunions au plan national et régional a permis la mise en place et le renforcement de tels réseaux et l'équipe du projet LUTRENA s'est révélée particulièrement efficace et engagée à la réalisation des objectifs fixés. De nouveaux réseaux de syndicats de transporteurs, de douaniers et d'organes chargés de l'application des lois ont été mis sur pied au niveau national et régional; cependant ces structures ont encore besoin de l'appui actuellement offert pour un meilleur ancrage. Le bureau de l'OIT pour le Sahel est membre du RWOGAT, constitué de huit organisations internationales³ influentes intervenant dans la protection des enfants en Afrique de l'Ouest et au-delà.

6. Développement d'un modèle fonctionnel de coordination bilatérale et multilatérale de prévention de la traite des enfants dans les pays retenus

Le projet a appuyé l'élaboration, la signature et le suivi de cinq accords bilatéraux, un accord de coopération multilatérale pour l'Afrique de l'Ouest impliquant 10 pays et un accord de coopération inter-régional CEDEAO/CEEAC sur la traite des êtres humains, en particulier celle des femmes et des enfants.

Principales constatations émanant de l'évaluation

L'évaluation a passé en revue différents aspects de la conception, la mise en œuvre, la gestion, le suivi, les partenariats et la coopération au titre du projet qui ont permis la réalisation des résultats obtenus. Les principales forces et propositions d'amélioration identifiées sont les suivantes:

Forces

- L'équipe du projet a remarquablement aidé les gouvernements à placer la question de la traite des enfants au rang des activités illégales à travers la région et à protéger les victimes par la signature d'accords bilatéraux et multilatéraux. Quelques-unes des législations nationales sont certes imparfaites et il convient de quantifier leur impact et de suivre leur application. Cependant, l'adoption d'un tel cadre sur une superficie aussi large en un temps relativement court a été une avancée majeure.
- Un nombre élevé d'enfants victimes de traite a bénéficié de services de formation et de réintégration, qui ont facilité leur réintégration dans leur communauté d'origine et d'autres enfants vulnérables ont également été assistés. La plupart d'entre eux gagnent aujourd'hui suffisamment d'argent pour se prendre en charge voire, dans certains cas, subvenir aux besoins des autres membres de la famille. Aujourd'hui, ils ont des plans pour l'avenir, ce qui constitue un autre témoignage de l'efficacité des interventions du projet.
- LUTRENA a réussi à impliquer activement les syndicats de transporteurs et leurs membres dans la lutte, ce qui a permis à un groupe d'individus qui faisaient initialement partie du problème de devenir eux-mêmes une composante essentielle et efficace de la solution.

³ RWOGAT: Groupe de Travail Régional contre la Traite: UNICEF WCARO, Plan WARO, BIT, OIM, Terre des Hommes, Save the Children Sweden, ONUDC, ENDA, MAEJT

- LUTRENA a identifié trois éléments fondamentaux dans la lutte contre la traite des enfants, à savoir: le contexte juridique, l'accès à une éducation/formation et à des activités génératrices de revenus. Les initiatives du projet ont traité de la question du contexte juridique au plan régional, national et local (politiques et pratiques) mais celles relatives à l'éducation et aux activités génératrices de revenus se sont limitées à des interventions au niveau local, avec un impact à la mesure des interventions.
- LUTRENA est à créditer de diverses études et rapports de recherche sur différents aspects de la traite des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre ainsi que de nombreuses activités de sensibilisation mieux adaptées à un environnement caractérisé par des taux d'alphabétisation faibles. Le projet a certainement amélioré les connaissances sur ce phénomène tant chez les professionnels, les chercheurs qu'au sein des communautés.
- Les enfants sont eux-mêmes membres des "clubs LUTRENA" dans de nombreux pays. Ces clubs ont accru le niveau de sensibilisation chez les parents et leurs pairs tout en permettant aux enfants de développer leur potentiel de leadership et de s'entraider. Le projet a considérablement évolué dans cette voie et pourrait même exploiter davantage le potentiel de participation de ces enfants dans l'identification des limites et du potentiel de leur vie au quotidien et de développer des stratégies pertinentes et promotrices de changement.
- On note au sein des organisations membres du RWOGAT une diversité d'approches par rapport à la protection de l'enfant, allant de la prise en charge des victimes aux victimes potentielles. La traite des enfants est une question complexe pour laquelle il n'existe pas encore de solution parfaite. Ces organisations mettent à contribution leur vaste expérience d'intervention au plan régional, national et local pour traiter de cette question. La coopération entre les membres du RWOGAT est plus visible au niveau régional, quoique moins collégiale dans certains pays.
- En dépit de son effectif restreint, l'équipe de direction du projet est parvenue à une bonne planification et coordination des activités telles que préconisées par l'approche régionale du projet LUTRENA. Cette approche a été déterminante dans la mise en place du cadre juridique mais elle comporte certains inconvénients, notamment la non-prise en compte des différences entre les pays couverts.

Eléments d'amélioration

- La durée des programmes d'action était généralement trop courte (12 mois ou moins) pour parvenir à un changement durable. Les communautés ou leurs représentants n'ont pas été toujours impliqués dans la conception et la mise en œuvre ; dans certains cas, elles n'ont même pas été associées à l'identification des bénéficiaires au plan local. Ceci s'est traduit par un niveau d'appropriation limité de la part des communautés, des initiatives de génération de revenus timides et des incertitudes quant à l'avenir des enfants scolarisées sur financement du projet. De nombreuses agences d'exécution ont déployé tous les efforts nécessaires mais se sont heurtées à la brièveté de la période d'intervention et à la longueur du processus d'approbation des PA ainsi qu'au transfert des fonds, ce qui a entraîné un rallongement de la période de mise en œuvre sans pour autant que l'efficacité ne s'accroisse.
- La formation des Comité local de vigilance (CLV) et autres groupes communautaires n'a pas toujours respecté les principes d'apprentissage des adultes et d'implication des participants dans l'analyse et les discussions sur la base de leur expérience.
- On note une confusion considérable entre la mobilité des enfants et la traite, de même qu'un risque connexe qui fait que les enfants à la recherche d'un travail sont "interceptés" et

renvoyés à la maison par les CLV, pour les revoir quitter à nouveau du fait d'un manque d'opportunités adéquates d'éducation/formation ou d'autres alternatives viables.

- Malgré les recherches approfondies menées par le projet, l'essentiel des informations est mal organisé et n'est pas accessible de manière systématique soit à travers le site Internet ou directement à partir des sources du projet. Les bonnes pratiques ont été documentées mais on attend de voir comment elles seront exploitées et comment IPEC optimisera l'expérience du projet LUTRENA.
- Le projet n'a pas réussi à suivre de manière efficace les progrès réalisés pour atteindre les objectifs fixés. Dans l'ensemble, on note un trop grand nombre d'indicateurs dont la plupart n'étaient pas bien formulés. Par ailleurs, il n'existe pas d'indicateurs liés à la durabilité des objectifs du projet et des interventions des PA au niveau communautaire.

Il existe deux groupes spécifiques d'enfants exploités et objets d'abus qui sont exposés à la traite et avec lesquels le projet n'a pas jugé nécessaire de travailler. Il s'agit des petits mendiants errant dans les villes et agglomérations urbaines dans les pays du Sahel et les enfants travailleurs domestiques. Très peu d'initiatives ont à ce jour traité du premier groupe du fait de la sensibilité de la question à cause des liens qui existent avec certaines pratiques religieuses traditionnelles tandis que le deuxième groupe est extrêmement difficile à prendre en charge car étant dilué dans la sphère domestique. Ces deux groupes n'ont pas été spécifiquement ciblés dans la conception du projet LUTRENA et ne sont mentionnés dans la présente évaluation qu'en guise de rappel, afin qu'ils soient pris en compte par d'éventuelles interventions futures.

« Le plaidoyer contre le travail des enfants devrait inclure des programmes de développement inclusif qui améliorent les conditions de vie des enfants concernés. Il doit être dirigé vers le développement économique pour permettre d'augmenter les revenus des familles et d'améliorer leur niveau de vie ; il doit viser à la mise en place d'une éducation largement répandue, de qualité et pertinente, abordable ou gratuite, et au vote de lois contre le travail des enfants allant de pair avec une éducation obligatoire. L'attitude de l'opinion publique à l'égard des enfants doit se transformer radicalement pour placer la priorité sur l'éducation. »

Campagne Mondiale pour l'Education "La plus grande leçon du Monde" – 2008 Semaine Mondiale d'Action (21-25 Avril)

Conclusions

Le projet LUTRENA a atteint ses objectifs globaux et a réussi à intégrer les composantes des projets financés par trois différents bailleurs. Il a collaboré avec les gouvernements et les autres acteurs aux plans national et local pour rendre la question de la traite plus visible en Afrique de l'Ouest et du Centre et de tester un nombre de réponses. Par ailleurs, le projet a permis la mise en place d'une nouvelle architecture juridique pertinente qui continue à prendre forme et a sensibilisé davantage les communautés sur les dangers que représentent les trafiquants ainsi que des possibilités de lutter contre le phénomène.

L'équipe LUTRENA a relevé le défi de gérer un projet d'envergure si complexe, essentiellement grâce à son engagement, son enthousiasme et sa détermination. A l'évidence, des leçons utiles ont été apprises quant la conception et les questions opérationnelles, de même que des bonnes pratiques potentielles et réelles ont été identifiées. La collaboration avec les gouvernements a été particulièrement efficace et l'impact des actions directes au niveau communautaire est essentiellement imputable au travail remarquable abattu par les agences d'exécution et les communautés concernées.

LUTRENA a permis d'améliorer les conditions de vie d'un grand nombre d'enfants victimes de traite et en a protégé un plus grand nombre en situation de risque en leur fournissant des alternatives au plan

local. Cependant, tant que tous les enfants n'auront pas accès à des opportunités adéquates d'éducation et de formation au sein de leurs communautés d'origine, ils continueront toujours à quitter leur foyer à la recherche d'un emploi, s'exposant ainsi à la traite. Les évaluateurs se sont posés la question de savoir si la définition du concept de traite telle qu'adoptée par le Protocole de PALERME (conçue pour traiter de la criminalité transfrontalière organisée) s'adapte parfaitement aux différents contextes culturels pour servir de définition opérationnelle pour un projet couvrant l'Afrique de l'Ouest et du Centre. En fondant ses interventions avec les CLV tout d'abord sur une approche d'application des lois, le projet a peut-être manqué des opportunités de faciliter l'élaboration de stratégies adéquates de protection de l'enfant, plus adaptées aux réalités locales.

Il existe un potentiel énorme si les enfants sont associés à la lutte contre le travail et la traite. Ceci va au-delà de leur simple présence symbolique au sein des comités dirigés par les adultes ou de les inciter à rapporter aux adultes toute tentative de départ de leurs amis. Les Clubs LUTRENA ont commencé à exploiter ce potentiel et les activités menées dans ce sens doivent être partagées et consolidées afin que la participation des enfants soit placée au rang des priorités. Dans un continent où plus de la moitié de la population est constituée d'enfants, il est essentiel de développer les capacités de leadership, de citoyenneté et de résolution des problèmes de ces derniers. Nous devons explorer les voies et moyens d'y parvenir et de l'opérationnaliser.

Il n'est certes ni possible ni souhaitable d'adopter une approche uniforme à la protection de l'enfant, dans la mesure où ceci aurait l'inconvénient d'inhiber la créativité ou l'innovation, il convient cependant de promouvoir des consultations et une collaboration accrue entre les membres du RWOGAT pour élargir le débat sur la question. Ceci aurait l'avantage de créer davantage de synergie et de complémentarité dans les initiatives menées à travers la région, au lieu de persister dans la tendance actuelle par laquelle chacun évolue dans sa propre direction. LUTRENA a démontré comment les organisations peuvent travailler efficacement ensemble pour consolider les réalisations au plan des politiques, par exemple dans le cadre du processus d'adoption de l'accord multilatéral signé à Abidjan⁴; ceci devrait être consolidé pour l'élaboration d'une approche plus harmonisée pour la protection des enfants aux plans national et communautaire.

L'évaluation passe en revue les activités menées par le projet dans certains pays et donne son point de vue sur les aspects qui ont bien fonctionné et les domaines à améliorer. Cependant, la question la plus importante porte sur l'orientation pour le futur, maintenant que la phase actuelle du projet tire à sa fin. A l'issue d'une intense période de mise en œuvre, le temps est venu de passer en revue la situation en matière de collaboration avec les différents acteurs au niveau local, national et régional. Il convient de mener davantage de recherche sur les modes et les pratiques de mobilité des enfants afin (i) d'éviter une confusion entre la traite et les autres types de mobilité des enfants; (ii) de s'assurer que les initiatives au titre du projet prennent en compte les différences spécifiques aux pays et (iii) de veiller à ce que les activités conçues pour protéger les enfants n'aient pas d'effets adverses non intentionnels. Les représentants des principaux acteurs doivent être associés à la recherche (ex: RWOGAT, MAEJT, et les gouvernements) afin que les résultats prennent en compte l'expérience et l'expertise existantes et influent sur les pratiques adoptées par une large communauté. Ceci permettra de définir une approche régionale axée sur le bien-être des enfants et les réalités de leur propre expérience.

Principales recommandations

- Il est important de s'adresser aux politiques et aux pratiques concernant non seulement le contexte juridique mais également l'éducation/formation et les activités génératrices de revenus. L'expertise du projet LUTRENA en matière de plaidoyer doit être adaptée pour un lobbying pour une éducation inclusive et pour le renforcement des politiques d'éducation non formelle (accompagnées d'une allocation des ressources pour la mise en œuvre) à travers la région pour ainsi disposer d'une stratégie viable de lutte contre le travail et la traite des

⁴ Multilateral Cooperation Agreement to Combat Child Trafficking in West Africa 27th July 2005

enfants. On note aujourd'hui un mouvement de plus en plus important mené par des organisations et réseaux africains de plaider pour une éducation non formelle plus appropriée ; les mouvements anti-traite devraient suivre cette tendance.

- Les politiques de micro crédit qui octroient de petits prêts aux populations démunies et les autres politiques de facilitation des activités génératrices de revenus en milieu rural doivent se poursuivre.
- Les gouvernements, appuyés par le BIT/IPEC, doivent veiller au suivi de l'application des lois dans les années à venir pour voir comment les systèmes judiciaires et les agences concernées appliquent la législation et son impact sur les enfants et la traite.
- Tous les programmes d'action des futurs projets impliquant activement les enfants, leur famille et d'autres membres de la communauté doivent durer *au moins deux ans*. Les objectifs du projet doivent inclure un volet durabilité, en plus du nombre d'enfants retirés/prévenus tandis que les agences d'exécution devront identifier, mettre en œuvre et évaluer les stratégies de pérennisation, en collaboration avec les communautés concernées. Ces dernières doivent également être associées à la conception des PA et au processus de prise de décision les concernant.
- A la lumière de ces recommandations, les bailleurs devraient analyser l'impact réel des financements à court terme sur l'efficacité des initiatives qu'ils appuient. En effet, si les engagements à financer des projets de traite/travail des enfants durent au moins 4 ans, les bailleurs auraient probablement doublé l'efficacité de leur contribution.
- Pour une plus grande efficacité, les ateliers de formation doivent se conformer aux techniques d'éducation des adultes et impliquer les participants dans l'analyse et dans les discussions sur la base de l'expérience de ces derniers. L'un des objectifs de la formation des CLV devraient porter sur l'exploration des concepts et croyances locaux pour faciliter l'élaboration des stratégies de protection de l'enfant adaptées aux réalités locales. Le partage d'idées et de définitions développé par les autres parties prenantes est une partie intégrante et légitime d'un tel processus.
- Il serait souhaitable de décentraliser et de simplifier les procédures de prise de décisions et administratives de l'IPEC, en particulier lorsque des PA sont concernés. Cependant, suffisamment de temps et de ressources devraient au moins être alloués au personnel et les partenaires doivent être formés sur les méthodes de compte-rendu financier. Ainsi, s'il se fait que les procédures d'approbation d'un projet de PA doivent durer plusieurs mois, il faudrait en conséquence que la date de démarrage en tienne compte.
- Il serait utile de mieux organiser la banque de données existant en français et en anglais et la rendre accessible sur le site LUTRENA pour une exploitation à plus large échelle.
- Les initiatives futures en matière de lutte contre le travail et la traite des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre devraient explorer des approches pour aider les garçons mendiants itinérants et les enfants travailleurs domestiques, le cas échéant. L'expérience acquise par le projet LUTRENA dans sa collaboration avec les transporteurs peut fournir les enseignements utiles car un groupe de personnes qui étaient impliquées dans des activités de traite est finalement devenu un défenseur ardent de ce phénomène. Si les groupes responsables du bien-être des enfants mendiants et travailleurs domestiques peuvent être sensibilisés sur les dégâts qu'ils causent, ceci pourrait constituer une stratégie pour le changement.

INTRODUCTION

La présente évaluation commence par une description du contexte dans lequel le projet a été mené puis décrit le projet lui-même. Les objectifs et la méthodologie sont présentés avant les constats et conclusions qui sont répartis en cinq sections:

- A. Conception et planification du projet
- B. Gestion et administration
- C. Partenariats et autres formes de coopération
- D. Suivi
- E. Mise en oeuvre du projet et réalisations

Le rapport analyse ensuite la Pertinence, l'Efficacité et l'Effizienz du projet et son degré de Réplicabilité et de Durabilité, avant de s'appesantir sur les Bonnes Pratiques et Leçons Apprises.

La dernière section concerne les Recommandations formulées sur la base des constatations de l'évaluation et d'autres conclusions d'ordre général.

CONTEXTE ET DESCRIPTION DU PROJET

Contexte

Le contexte Subsaharien

L'Afrique subsaharienne présente les plus faibles taux d'alphabétisation des adultes dans le monde; beaucoup d'enfants n'ont pas accès ou n'achèvent pas le cycle primaire et “ *la proportion d'enfants impliqués dans des activités économiques est actuellement la plus élevée, se situant autour de 26%... Quelque 1/6ème de la population souffre d'une extrême pauvreté, situation qui s'est d'ailleurs exacerbée dans la mesure où ce nombre devrait passer de 315 millions en 1999 à 404 millions à l'horizon 2015.*”⁵

Avant la mise en œuvre du projet LUTRENA, la traite des enfants était plutôt perçue comme un phénomène qui n'affectait que les autres et les ministres n'étaient guère disposés à reconnaître son existence, par crainte de ternir l'image de leur pays. Le Mali était le seul pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre qui interdit la traite (Code pénal : Loi no.01-079 du 20 août 2001). Toutefois, la visibilité et les connaissances générales de tous les aspects de ce phénomène étaient limitées.

La migration et les pratiques de placement des enfants auprès d'un membre de la famille ont toujours été une partie intégrante de l'éducation, de la socialisation et des stratégies traditionnelles de survie des familles. Alors que ces pratiques coutumières peuvent exposer les enfants au risque de traite, le rapport récapitulatif des recherches préliminaires menées par le projet LUTRENA⁶ souligne la nécessité de faire la différence entre les enfants travaillant dans ce contexte et ceux qui sont victimes de traite à des fins d'exploitation.

Le contexte juridique international

Depuis 1992, en collaboration avec les gouvernements, les organisations d'employeurs, les syndicats et autres ONG, IPEC a travaillé à la réalisation de son objectif pour offrir des alternatives viables aux enfants travailleurs et à leurs familles. En 1999, la Convention No. 182 de l'OIT pour l'élimination des Pires Formes de Travail des Enfants dans le monde, place la traite au rang des “*formes d'esclavage ou de pratiques connexes*” et en fait, par conséquent, une Pire Forme de Travail des Enfants qui doit

⁵ Le rapport 2006 du BIT “*The end of child labour within reach*” page 62

⁶ *Combattre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre Rapport de synthèse basé sur les études du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, du Ghana, du Mali, du Nigeria et du Togo BIT/IPEC 2000*

être éliminée d'urgence, quelque soit le niveau de développement du pays concerné. Cependant, la Convention ne définit pas précisément ce terme.

En 2000, le Protocole des Nations Unies visant la Prévention, la Suppression et la Répression de la Traite des Etres Humains, notamment celle des Femmes et les Enfants, connu sous le vocable de « Protocole de Palerme », a été introduit en appoint à la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée. Il définit la traite comme étant :⁷

*“...le recrutement, le transport, l'accueil ou l'hébergement de personnes par le recours à la menace à la force ou d'autres formes de contrainte, d'enlèvement, de fraude, de tromperie, d'abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre, à des fins d'exploitation.”*⁸

Dans le cas des enfants (c'est à dire ceux âgés de moins de 18 ans), le Protocole précise que « *le recrutement, le transport, l'accueil ou l'hébergement d'un enfant à des fins d'exploitation* » relève de la traite d'êtres humains « *même en l'absence de l'un quelconque des moyens mentionnés dans la définition* ». La question du consentement n'est donc pas pertinente. Des personnes âgées de moins de 18 ans qui acceptent de se déplacer pour des raisons de travail ou qui prennent des initiatives pour répondre à des offres publiées par le truchement de la publicité ou de certaines agences, même en l'absence d'une utilisation de moyens illicites tels que la force ou la ruse doivent être considérés comme des victimes de traite, s'ils ont été transportés à des fins d'exploitation de leur travail⁹.

Description du projet

Le Projet de *Lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre* (LUTRENA) est financé par plusieurs bailleurs et couvre 12 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Il a démarré en 1999 et sa phase actuelle arrive à terme à la fin du mois d'avril 2008.

⁷ Traduit en français par “*la traite*” pour éviter la confusion avec le trafic illicite de migrants ou l'immigration clandestine, comme l'implique la notion de “*trafic*”.

⁸ *Le Protocole pour la Prévention, la Suppression, et la Répression de la Traite des Etres Humains, en particulier celle des femmes et des enfants, 2000* (www.uncjin.org/Documents/conventions).

⁹ Prodoc LUTRENA USDOL 2004 page 10

Récapitulatif du financement des bailleurs par pays au titre du Programme:

Année	Bailleur	Pays prioritaires	Pays associés
Phase I 1999-2000	USDOL ? ...	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Mali, Nigeria, Togo	
Phase II 2001/4	USDOL \$4 279 155	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Mali, Nigeria, Togo	
Phase III 2004/7	\$5 000 000	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Mali, Togo	Nigeria, Guinée, Niger, Sénégal
Total	\$9 279 155		
2004/5	DANIDA \$3 248 049	Bénin, Burkina Faso, Ghana	
2006/7	\$1 515 411	Bénin, Burkina Faso, Ghana	
2007/8	\$1 563 604	Bénin, Burkina Faso, Ghana, Côte d'Ivoire, Mali, Togo	Guinée
Total	\$6 327 064		
2004/5	USDOS \$ 149 104	Burkina Faso	
2004/6	\$ 300 000	Cameroun	
2006/7	\$ 250 000	Côte d'Ivoire	
Total	\$ 699 104		
TOTAL	\$ 16 305 323		

Le projet LUTRENA a été conçu sur la base de la nécessité de réagir à la traite des enfants et son caractère international et sous-régional dans des régions où le phénomène n'était pas perçu comme une activité illégale ou particulièrement néfaste. En effet, les enfants originaires d'un pays comme le Mali se retrouvaient quelquefois de l'autre côté de la frontière, en Côte d'Ivoire ou jusqu'au Gabon ou au Nigeria.

Phase I 1999-2000

La Phase I consistait d'abord à la conduite de recherches sur la traite des enfants dans 9 pays (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Mali, Nigeria et Togo), la dissémination des résultats et des débats sur ses implications pour la région. Aux fins de cette recherche, la traite était caractérisée par les critères ci-après:

- La réalisation d'une transaction
- L'intervention d'un intermédiaire
- L'intention d'exploiter

En 2000, BIT/IPEC a facilité la tenue d'un atelier à Cotonou où le Gouvernement et la société civile de tous les pays couverts par le projet ont discuté des conclusions des travaux de recherche et élaboré des plans d'action nationaux de lutte contre la traite des enfants. Ceci a fourni le cadre nécessaire au lancement de la deuxième phase du projet avec la prise en compte des initiatives au plan local, national et régional pour assister les enfants de moins de 18 ans menacés ou réellement victimes de traite.

Phase II 2001-2004

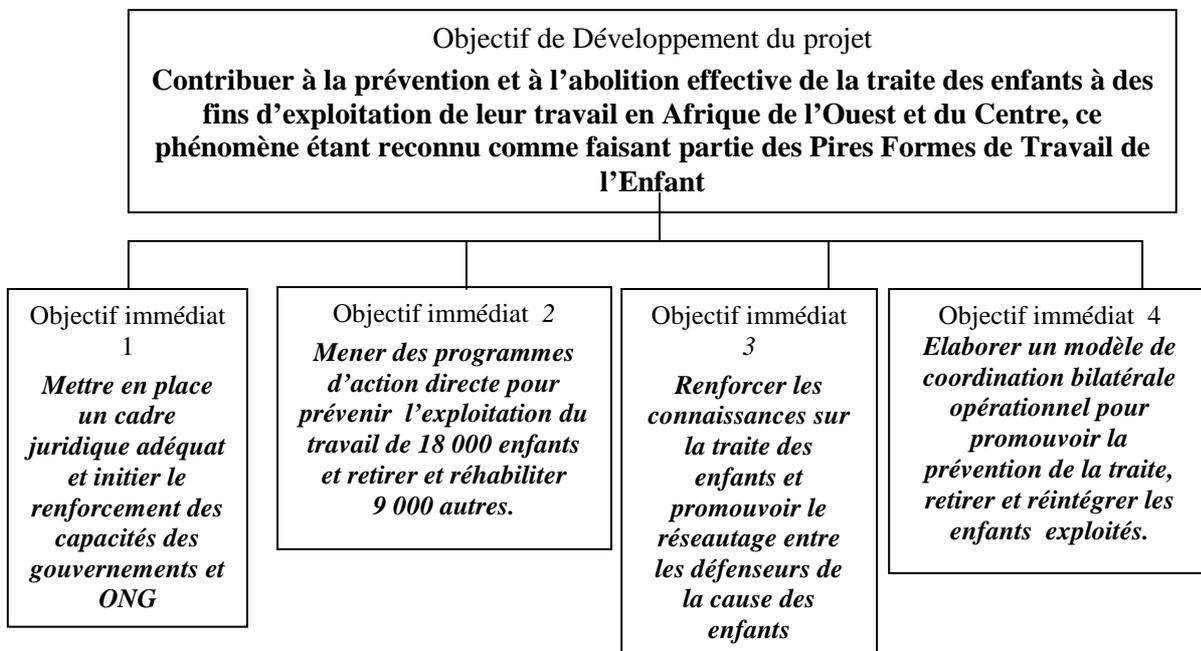
La seconde phase du projet financée par USDOL, connue sous le vocable de LUTRENA, a été lancée en 2001 pour une période de 36 mois. Elle comportait un programme d'activités dans les neuf pays, associé à des initiatives régionales pour atteindre l'objectif global de développement du projet, à savoir: *contribuer à la prévention et à l'élimination effective de la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre*, considérée comme l'une des Pires Formes de Travail de l'Enfant.

Le document de projet définit six axes stratégiques :

1. Amélioration du cadre juridique au plan national;
2. Renforcement de la capacité des organisations gouvernementales et non gouvernementales;
3. Mise en œuvre de programmes d'action pour la prévention et la réhabilitation des enfants victimes de traite;
4. Amélioration des connaissances sur la traite des enfants ;
5. Renforcement des réseaux de lutte contre le travail des enfants (y compris les personnes chargées de la mise en œuvre); et
6. Elaboration d'un modèle fonctionnel de coordination bilatérale et multilatérale de prévention de la traite dans les pays concernés.

Les objectifs ont été identifiés sur la base de chacune des quatre composantes décrites dans le cadre logique élaboré pour orienter les interventions du projet pour la période 2001-2004 :

1. Développement institutionnel et renforcement des capacités;
2. Actions directes;
3. Recherche, documentation et suivi
4. Coopération sous-régionale et actions conjointes.



Le Bureau régional, initialement établi à Abidjan, a par la suite été délocalisé à Dakar en début 2003 du fait de l'instabilité politique qui prévalait en Côte d'Ivoire. Le projet était piloté par un conseiller technique principal (CTP) assisté par un chargé des programmes et 9 coordonnateurs nationaux, appuyés par un personnel administratif restreint. Les agences d'exécution étaient recrutées et formées dans chaque pays pour leur permettre de mettre en œuvre les programmes d'action dans le cadre de la réalisation des objectifs du projet.

L'évaluation à mi-parcours de 2003

En 2003, la première de deux évaluations à mi-parcours ont conclu que le projet visait des stratégies adéquates et efficaces qui permettaient d'atteindre les bénéficiaires ciblés. Ces activités portaient entre autres sur :

- des actions pour l'amélioration du cadre juridique
- des interventions de sensibilisation et de prévention de la traite
- des actions pour l'identification, le retrait et la réintégration des enfants victimes de traite

Des différences ont été notées dans le processus d'allocation des fonds aux pays concernés – le Nigeria, avec son importante population a reçu des financements inférieurs à ceux accordés au Togo ou au Bénin. A ce stade, un PA a été finalisé, 15 étaient en cours d'exécution et 18 étaient sur le point d'être approuvés. L'accent a été mis sur la longueur des procédures administratives pour l'approbation des PA mais également sur les ressources limitées dégagées au plan régional et national pour appuyer le niveau de supervision et de suivi souhaité.

Les évaluateurs ont conclu que le projet LUTRENA avait mobilisé une large gamme d'acteurs allant des gouvernements, de la société civile aux partenaires internationaux. Des financements supplémentaires ont également été mobilisés auprès des agences des Nations Unies et d'autres bailleurs. Le rapport décrit LUTRENA comme étant «un projet fédérateur» qui a facilité les discussions et la synergie entre les acteurs dans différents pays tout en combinant le plaidoyer, le renforcement de capacités et l'amélioration de l'environnement juridique au titre de la lutte contre la pauvreté. Le projet a permis de développer des approches originales en matière de sensibilisation et appuie le processus d'harmonisation des cadres juridiques à travers l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

En dépit du nombre de bonnes pratiques identifiées, la composante relative à la réintégration socio-économique des enfants victimes et ceux à risque ainsi que l'appui à leurs familles et aux communautés a été décrite comme étant faible. Il est donc essentiel de renforcer ce domaine pour la durabilité des réalisations du projet envers ces groupes.

Les principales recommandations suivantes ont été formulées:

1. Poursuivre le projet dans la même voie mais revoir le nombre d'enfants retirés/prévenus pour l'adapter aux réalités actuelles des pays;
2. Se focaliser sur les activités pilotes dans trois groupes de pays voisins (a. Mali, Burkina Faso, Côte d'Ivoire ; b. Ghana, Togo, Bénin, Nigeria ; c. Cameroun, Gabon), conformément à l'orientation sous-régionale du projet et en tenant compte des ressources limitées disponibles, ce qui n'a pas permis de traiter individuellement ces questions pour chaque pays.
3. Approfondir la recherche sur la traite interne dans les pays de la sous-région pour des interventions plus efficaces le long du circuit, des pays sources jusqu'aux pays de destination et de retour;
4. Travailler en collaboration avec des organisations spécialisées pour améliorer la situation économique des familles et des communautés dont les enfants à risque sont originaires, du fait de la nécessité absolue et spécifique de disposer d'un savoir-faire dans ce domaine;
5. Introduire une phase de consolidation qui prendrait en compte non seulement les initiatives du projet LUTRENA mais également les activités de l'IPEC menées parallèlement à celles de LUTRENA dans la sous-région.

Phase III 2004-2007¹⁰

Vers la fin de la seconde phase du projet, un amendement est survenu dans le document de projet initial, élaboré et convenu avec USDOL. Une proposition avait également été acceptée par DANIDA, ce qui a substantiellement accru les ressources du projet LUTRENA et permis l'élargissement des activités. Ainsi, un second chargé de programmes a été nommé et la Guinée, le Niger et le Sénégal ont été admis dans le groupe des pays associés (non core en anglais, c'est-à-dire dans lesquels des actions directes n'étaient pas mises en œuvre). Nigeria a devenu un pays associé au lieu d'être un pays bénéficiaire pour deux raisons : les initiatives du projet LUTRENA n'avaient pas donné les résultats escomptés et l'existence de l'Agence Nationale pour l'Elimination de la Traite des Personnes (NAPTIP). Les pays associés ont été impliqués dans les initiatives engagées au plan régional mais LUTRENA n'avait pas mis en place un bureau ou alloué des fonds au niveau national.

¹⁰ Également connu sous le vocable de phase d'amendement.

Un événement majeur à cette phase a été la tenue de l'atelier régional pour l'élaboration d'un Cadre Stratégique d'Impact du Programme (SPIF) qui a regroupé le personnel du projet dans les différents pays pour identifier et analyser

1. Les problèmes qui entraînent la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail;
2. Les objectifs permettant de parvenir à l'élimination et à la prévention de la traite des enfants, en particulier de l'exploitation de leur travail;
3. Les actions que devait entreprendre le projet LUTRENA pour réaliser ces objectifs; et
4. Les rôles et responsabilités des différentes organisations partenaires et autres acteurs intervenant dans ce domaine.

Le processus SPIF a permis l'adoption d'un cadre d'action intégré et cohérent pour orienter l'avenir du projet, avec un accent sur l'élimination progressive de la demande, le retrait et la réintégration des victimes de traite et s'attaquer à l'offre à travers des activités préventives. Ce cadre est devenu la base des interventions au titre de toutes les composantes financées par les bailleurs :

Objectif de développement			
Contribuer à la réduction de l'incidence de la traite des garçons et des filles à des fins d'exploitation de leur travail et à des fins d'exploitation sexuelle dans les pays couverts par le programme.			
	Objectif intermédiaire 1 <i>traiter de la question de la demande en garçons et filles</i>	Objectif intermédiaire 2 <i>Traiter de la situation d'exploitation</i>	Objectif intermédiaire 3 <i>Traiter de la question de l'offre en garçons et filles</i>
USDOL	S'assurer que les principales parties prenantes au niveau national, régional et local traitent de la question de la demande.	A la fin du projet, 860 garçons et filles ont été retirés et bénéficient d'une gamme de services pour leur réintégration durable	A la fin du projet, 3440 garçons et filles et 3440 membres adultes des familles dans les zones exposées à la traite bénéficient d'alternatives éducatives et socio-économiques viables pour réduire leur vulnérabilité à la traite.
DANIDA	Renforcer la capacité des gouvernements et des ONG dans la prise en charge de la traite des enfants et rendre l'environnement juridique plus favorable à la mise en œuvre d'actions effectives	Retrait de 600 garçons et filles de l'exploitation et fourniture d'une gamme de services pour leur réintégration durable.	Fournir à 2500 garçons et filles et 2500 membres adultes des familles dans les zones exposées à la traite des alternatives éducatives et socio-économiques viables pour réduire leur vulnérabilité à la traite.

C'est au cours de cette phase que USDOS a financé plusieurs programmes d'action spécifiques au Burkina Faso, au Cameroun et en Cote d'Ivoire dans le cadre de l'initiative de Global Trafficking in Persons (G/TIP) par le canal des ambassades américaines avec des objectifs liés à chaque PA.

Principales stratégies d'intervention et réalisations du projet

Les interventions techniques et stratégiques engagées par le projet LUTRENA ont porté sur une gamme d'activités menées en collaboration avec les bureaux et antennes régionaux du BIT, les acteurs au plan national, les partenaires sociaux et les agences des Nations Unies. Ces activités ont porté notamment sur :

- L'appui à la mise en place et à la formation des comités locaux de vigilance pour sensibiliser et prévenir la traite des enfants;
- La production et la diffusion de matériel de sensibilisation;
- L'identification, le retrait et la réintégration des enfants victimes de traite;
- L'identification des enfants à risque et l'appui pour leur inscription à l'école;
- L'appui aux parents des enfants vulnérables pour le lancement d'activités génératrices de revenus;
- La collaboration avec les acteurs nationaux pour l'adoption de lois contre la traite des enfants;
- La facilitation de la signature et du suivi des accords bilatéraux et multilatéraux sur la traite;
- La tenue d'ateliers de formation au plan régional, national et local à l'intention des acteurs concernés et
- L'élaboration de matériel didactique et de formation des formateurs chargés d'initier les comités locaux de vigilance sur le phénomène.

Au rang des réalisations du projet figurent:

- 13562 victimes de traite (dont plus de 6000 filles) retirées et réintégrées grâce des activités d'éducation, de formation et d'initiatives génératrices de revenus;
- 33 917 enfants (dont plus de 15 500 filles) prévenues;
- Plus de 1 856 parents bénéficiant d'activités génératrices de revenus;
- production de 18 rapports de recherche thématique;
- Organisation d'environ 150 séminaires ou ateliers de formation
- Cartographie et vulgarisation des itinéraires nationaux et régionaux de la traite dans neuf pays et à travers les deux sous-régions.

Le projet LUTRENA a contribué à l'adoption d'instruments juridiques sur la traite des enfants et des êtres humains dont :

- 8 lois nationales: (Bénin (2006) Burkina Faso (2003), Cameroun (2005), Gabon (2004), Ghana (2005), Nigeria (2003, actualisées en 2005), Sénégal (2005) et Togo (2005) ainsi qu'une loi soumise au parlement ivoirien pour adoption.
- 5 accords bilatéraux:
 - Mali – Cote d'Ivoire (2000)
 - Mali – Sénégal (2002)
 - Mali – Burkina Faso (2004)
 - Mali – Guinée (2005)
 - Bénin – Nigeria (2005)
- 1 accord de coopération multilatéral sur la traite des enfants entre 10 pays d'Afrique de l'Ouest: Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Mali, Niger et Togo (2005); et
- 1 accord de coopération interrégional CEDEAO/CEEAC¹¹ sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants signé en 2006 et élaboration d'un plan d'action interrégional.

¹¹CEDEAO: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest / CEEAC: Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale

LUTRENA a également appuyé les gouvernements à développer leur capacité à assumer les responsabilités liées aux conventions et accords qu'ils ont signés. Des mécanismes gouvernementaux ont été créés pour lutter contre le travail et la traite des enfants et pour renforcer la protection, notamment :

- La Cellule Nationale de Lutte Contre le Travail des Enfants du **Mali**, placée sous la tutelle du Ministère du Travail (2007).
- La Cellule pour l'Élimination du Travail des Enfants du **Togo** (2004) et la Commission Nationale pour l'Accueil et la Réinsertion Sociale des Enfants Victimes de Trafic (2002) et ses 5 démembrements régionaux
- La Cellule Nationale de Suivi et de Coordination pour la Protection de l'Enfant du **Bénin** (2006)
- Le point focal du **Burkina Faso** chargé de la lutte contre la traite des enfants est un employé de la Direction Générale pour la protection de l'Enfant et de l'Adolescent (DGPEA).
- L'Agence Nationale **nigériane** pour la Prévention de la Traite des Personnes (NAPTIP)

Le projet s'est efforcé de capitaliser sa propre expérience et d'identifier les bonnes pratiques et leçons apprises. Depuis 2006, le site Internet LUTRENA (www.LUTRENA-ipecc.com qui n'est plus disponible) fournit de précieuses informations sur le programme et la traite des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Autres évaluations

Une deuxième évaluation a été réalisée en 2006. Il s'agit d'une évaluation à mi-parcours pour USDOL et l'évaluation finale des composantes de DANIDA et USDOS, qui ont pris fin en juin 2006. Toutes les trois composantes faisant parti du même cadre, le projet a été évalué dans son ensemble, sans références spécifiques aux composantes liées aux différents bailleurs. Cette évaluation a mis en exergue certaines préoccupations parce que l'on estime que les acquis n'ont pas été dûment reconnus et que nombre de conclusions n'ont pas été étayées.

A la fin de l'année 2007, une revue des documents, complétée par une série d'interviews et d'appels téléphoniques a permis d'évaluer la composante USDOL tandis qu'en 2008 la présente évaluation finale, conçue comme une évaluation « globale » dans le cadre de Lutrena, a porté entre autres sur des visites de terrain dans six pays, tel que décrit ci-dessous.

II. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE D'EVALUATION

La présente évaluation couvre toutes les composantes financées par DANIDA, USDOL et USDOS ainsi que les programmes d'action mis en œuvre au Bénin, Burkina-Faso, Ghana, Côte d'Ivoire, Mali, et Togo depuis le démarrage de la phase II en 2001 jusqu'en avril 2008. Les activités menées au Cameroun, au Gabon, au Niger, au Nigeria et au Sénégal ont été pour la plupart finalisées et la Guinée a été un pays non prioritaire pour la composante USDOL et ce n'est que récemment qu'elle a été ajoutée à la composante DANIDA. Ces 6 pays ne sont pas spécifiquement couverts par l'évaluation mais le rapport y fait référence lorsque leurs activités et résultats permettent de mieux comprendre le projet dans sa globalité. L'évaluation analyse les composantes dans leur ensemble et traite des aspects liés à la conception, la mise en œuvre, les leçons tirées, la durabilité, la répliquabilité et formule des recommandations concernant les interventions futures, car elle était conçue comme une évaluation « globale » dans le cadre de Lutrena.

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation vise à documenter et à analyser le degré de réalisation des objectifs initiaux par le projet et dans quelle mesure il a contribué à l'élaboration d'un cadre stratégique pour l'élimination de la

traite des enfants dans la région par la facilitation d'une approche régionale. Tout en analysant le projet dans son ensemble, l'évaluation passe également en revue les liens et synergies entre les différentes composantes. Elle analyse le degré de prise en compte adéquate et effective des besoins des enfants, de leurs familles et de leur communauté puis formule quelques recommandations concernant les bonnes pratiques et les leçons apprises.

Cette évaluation est destinée aux organes chargés de la mise en œuvre y compris la DED/IPEC, les conseillers techniques du BIT sur le terrain et les organisations partenaires, les bailleurs et les autres principaux acteurs nationaux et internationaux. Les résultats serviront à documenter les leçons apprises et les bonnes pratiques pour orienter les futurs projets IPEC et la planification stratégique de toute autre phase éventuelle.

Méthodologie d'évaluation

Il s'agit d'une évaluation indépendante externe pilotée par le département DED de l'IPEC sur la base des encadrements et stratégies du BIT. Les termes de référence ont été élaborés à travers un processus consultatif associant les principales parties prenantes.

Le processus

L'équipe d'évaluation était composée d'un chef d'équipe qui a collaboré avec un évaluateur régional et 5 consultants nationaux. Un entretien téléphonique avec la DED a permis de clarifier et de confirmer les principaux objectifs visés par l'évaluation et de s'assurer d'une compréhension commune des TDR. Le chef d'équipe et l'évaluateur régional ont travaillé ensemble au Bénin pour élaborer et tester des instruments et outils devant faciliter et encourager une approche participative visant à appuyer le processus d'apprentissage continu tout au long de l'évaluation.

Des entrevues détaillées ont été organisées avec le CTP par intérim, le personnel national, tandis que des discussions ont eu lieu avec les enfants, les parents et les leaders communautaires qui ont pris part aux activités en cours ou déjà finalisées et qui ont permis à la fois d'évaluer le projet LUTRENA au Bénin et de raffiner les outils utilisés lors des visites de terrain dans les autres pays. Les autres sites ont été couverts par le chef d'équipe (Mali et Burkina) d'une part et le consultant régional d'autre part (Côte d'Ivoire, Ghana et Togo). Des visites de terrain et des séances de briefing ont été organisées dans chaque pays avec le personnel du projet et les principaux acteurs, en collaboration avec le consultant national pour le pays concerné, qui a ensuite documenté les conclusions, qui ont servi à la rédaction du rapport d'évaluation finale. Il convient de signaler que l'évaluateur régional n'a pu bénéficier d'une marge de manœuvre suffisante en Côte d'Ivoire dans la mesure où la situation sécuritaire dans le pays ne lui a pas permis de se rendre auprès des sites retenus en compagnie de l'évaluateur national.

L'équipe d'évaluation a reçu une documentation pertinente, dont:

- Les documents de projet qui ont servi de base à la signature des accords avec les bailleurs
- Les rapports d'activités techniques,
- Les rapports des évaluations précédentes,
- Les publications de recherche financées par le programme
- Les propositions et rapports des programmes d'action
- Les rapports issus des ateliers, séminaires et réunions annuelles du personnel
- Les manuels de formation
- Les accords multilatéraux et bilatéraux et les législations nationales
- Les rapports, études et recherches sur la traite des enfants dans la région
- Les résultats du programme et ses programmes d'action,
- La documentation SPIF

L'évaluateur principal a bénéficié de l'apport des représentants des bailleurs, du personnel des bureaux de Genève et de Dakar et des anciens Conseillers techniques principaux du projet. Après les visites de

terrain dans trois pays, elle a également passé deux jours à Dakar pour rencontrer des représentants des organisations membres du RWOGAT et a aussi pris part par la suite à un atelier des parties prenantes.

L'approche

Des lignes directrices ont été élaborées pour faciliter la tâche aux consultants nationaux, qui ont également reçu le format pour la rédaction de leur rapport et des guides d'entrevue à adapter au profil du personnel et aux autres acteurs dans chaque pays.

Un accent particulier a été mis sur les discussions avec les enfants victimes de traite ou à risque qui ont été associés aux initiatives du projet, de même que leurs parents et les autres membres de leur communauté d'origine. Outre le fait que ce groupe a été le moins couvert par l'évaluation finale de la composante USDOL, il s'agit également du groupe le plus important en termes de quantification de l'impact du projet sur les croyances, le comportement et le style de vie et la durabilité potentielle de tout changement qui pourrait survenir. Les évaluateurs ont veillé à ce que les enfants puissent s'exprimer librement dans la langue qu'ils maîtrisaient le mieux, soit individuellement ou en groupes restreints en l'absence de curieux ou d'autorités officielles. L'interprétation a été assurée par différentes personnes en fonction de leur disponibilité. Au cours de l'évaluation, les évaluateurs ont discuté avec plus de :

- 150 garçons et 135 filles
- 48 pères et 68 mères
- 61 enseignants
- 130 membres des comités locaux de vigilance

Lorsque les PA étaient finalisés ou que les partenaires d'exécution n'étaient pas disponibles, le personnel du projet a accompagné les évaluateurs sur le terrain. En d'autres occasions, les agences d'exécution ont présenté les évaluateurs aux partenaires concernés et ont soit pris part aux discussions ou ont quitté le groupe. Ces arrangements ont permis aux évaluateurs de faciliter les échanges et de noter des interventions et une certaine dynamique entre les différentes parties prenantes du projet.

Les évaluateurs ont insisté pour discuter avec les représentants du gouvernement au sein des ministères de tutelle au niveau national et local (y compris la police, les services éducatifs et sociaux) et avec l'UNICEF et d'autres agences des NU et ONG internationales afin d'évaluer le degré d'intégration des initiatives du projet dans les politiques et pratiques nationales et de partager une approche commune par rapport aux questions de traite avec d'autres agences.

Les entrevues avec les agences d'exécution ont mis l'accent sur la gestion et la mise en œuvre des PA, les liens avec les autres organisations intervenant sur les questions similaires au sein des mêmes communautés, le niveau d'appropriation des initiatives du projet au plan local et leur potentiel de durabilité. Dans ce cadre, les syndicats de transporteurs ont joué un rôle essentiel dans certains pays et leurs représentants ont également été interviewés par les évaluateurs.

III. CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS

A. Conception et planification du projet

Constatations

1. Capacité existante/efforts visant à élucider la question du travail/traité des enfants

Le projet a été conçu sur la base de deux années de recherche (1999-2000) conduits dans neuf pays et a donc pris en compte la capacité et les efforts déployés pour traiter de la question du travail et de la traite des enfants. Le document de projet initial avait identifié trois niveaux de capacité existante pour élucider les questions, à savoir : (i) Bénin, Togo et Mali qui avaient déjà reconnu l'existence du phénomène et avaient acquis une certaine expérience en matière de lutte au niveau gouvernemental et

non gouvernemental; (ii) Nigeria, Ghana, Burkina Faso et Cameroun, qui avaient reconnu le problème mais ne disposaient d'expertise en la matière ; et (iii) la Côte d'Ivoire et le Gabon qui venaient à peine de s'impliquer et dans lesquels il fallait d'abord sensibiliser les institutions gouvernementales.

2. Implication des acteurs au plan national

A l'issue de la phase de recherche, les différents acteurs dans chaque pays ont pris part à un atelier organisé par BIT/IPEC pour discuter de la question dans les pays concernés et examiner un cadre d'action suggéré. Ceci a permis de s'assurer de la validité et de l'aspect pratique des dispositions institutionnelles et de veiller à ce que les rôles et la capacité et l'engagement des acteurs au niveau pays soient pris en compte dans la conception du projet. Les interventions étaient axées sur l'incitation, l'appui et la facilitation au profit des gouvernements et de la société civile pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux afin que chacun joue sa part dans le développement et l'application d'accords internationaux pour ainsi renforcer les capacités existantes et accroître le niveau de connaissance et la prise de conscience sur la traite des enfants.

3. Degré d'intégration des connaissances existantes dans la conception du projet

Les documents de projet ont mis en exergue 4 leçons majeures tirées par IPEC, à savoir: (a) la nécessité de renforcer les capacités pour asseoir la durabilité du projet; (b) l'importance de consolider et d'élargir les réseaux de partenaires et de créer un mouvement mondial contre le travail des enfants, (c) la valeur des PA directs intégrés et exhaustifs pour retirer les enfants des situations d'exploitation de leur travail et leur offrir d'autres options ; et (d) prévenir le travail des enfants en s'attaquant aux causes profondes liées à la pauvreté, à l'ignorance, aux systèmes inappropriés d'éducation et d'application des lois, au manque d'opportunités de développement pour les enfants et à l'absence d'emplois rémunérés pour les adultes. Tous les aspects de ces leçons ont été intégrés dans la conception du projet mais le temps et les ressources nécessaires étaient souvent sous-estimés.

4. Politiques et pratiques

Le projet LUTRENA a identifié trois éléments essentiels dans la lutte contre la traite des enfants à savoir: le contexte juridique, l'accès à une éducation/formation appropriée et à des activités génératrices de revenus. Les initiatives du projet ont abordé le contexte juridique au plan régional, national et local (politiques et pratiques) mais celles concernant l'éducation et la génération de revenus se sont limitées à des interventions purement locales avec un effet proportionnel.

5. Objectifs du projet

La plupart des objectifs globaux du projet peuvent être décrits comme étant réalistes dans la mesure où:

- Un cadre juridique de lutte contre la traite des enfants est aujourd'hui mis en place, ce qui n'était pas le cas au démarrage du projet.
- Le nombre d'enfants retirés du circuit de la traite et bénéficiant de services d'appui à leur réintégration a été largement atteint et souvent dépassé.
- Le nombre d'enfants prévenus à travers des alternatives éducatives ou socio-économiques a été dépassé par rapport à la cible initiale. Bien que le nombre de membres adultes initialement ciblés pour bénéficier d'opportunités socio-économiques ait probablement été atteint, l'évaluateur n'a pu accéder à des chiffres fiables à cet effet.

Ce tableau montre le nombre d'enfants/membres des familles initialement ciblé et celui effectivement rapporté.

	USDOL	DANIDA	USDOS
Nombre d'enfants ciblés pour le retrait	Phase II: 9000 Phase III: 860 (des 9 000)	Phase III: 600 (300 garçons & 300 filles)	Burkina Faso: 70 Cameroun: 8 +15 Côte d'Ivoire 30
Nombre d'enfants réellement retirés	Phase II+III: 9 584 (4317 filles et 5267 garçons)	Phase III: 3840 (1,953 garçons & 1,887 filles)	Burkina Faso: 70 Cameroun: 47 Côte d'Ivoire: 30
Nombre d'enfants ciblés pour la prévention	Phase II: 18 000 Phase III: 3 440	Phase III: 2500	Cameroun: 85
Nombre d'enfants réellement prévenus	Phase II+III : 26 576 (11 791 filles et 14 785 garçons)	Phase III: 7256 (3,480 garçons & 3,776 filles)	Cameroun: 187 Côte d'Ivoire: 300
Nombre d'adultes ciblés pour assistance	Phase III: 3440 membres adultes des familles	Phase III: 2,500 membres adultes des familles	n/d
Nombre d'adultes effectivement assistés	Phase III: 1092 + ¹²	Phase III: 764 ¹³	n/d

Du nombre total de 36.160 enfants retirés ou prévenus sur le financement de l'USDOL, 11.453 ont été scolarisés ou mis en apprentissage alors que 24.707 autres ont plutôt bénéficié de services non éducatifs comme l'appui-conseil, les activités génératrices de revenus (AGR), et/ou la formation des parents des enfants à risque aux AGR, à la gestion ou à d'autres types d'activités permettant le retrait ou la prévention des enfants.

Cependant, aucune indication n'existe quant à la durabilité de l'assistance aux enfants et à leur famille dans la mesure où il n'existe pas d'indicateurs viables pour la quantifier et les preuves factuelles sont mitigées. Dans la mesure où l'importance de la durabilité n'est plus à prouver et qu'elle fait partie des objectifs des composantes DANIDA comme USDOL, il aurait été utile de poser des activités annexes et des indicateurs comme conditions de base des PA. Au nombre de ces indicateurs (ou activités annexes), on pourrait compter :

- Le nombre d'enfants/parents recevant une formation en gestion de petites entreprises;
- Le nombre d'initiatives génératrices de revenus fonctionnelles avec des critères bien identifiés pour en définir et mesurer la fonctionnalité (formation appropriée, étude de viabilité, matériel nécessaire, environnement adéquat, etc.)
- Le nombre d'enfants/parents assistés qui: a) subviennent à leurs propres besoins; b) subviennent à leurs besoins et à ceux d'une autre personne grâce aux revenus réalisés et mesurés à intervalles espacés.

¹² - Le Rapport d'avancement technique (RAT) final USDOS datant de Mars 2008 dans le Tableau IIIA rapporte en ce qui concerne l'Objectif Intermédiaire 3 que 1092 adultes ont subi une formation, avec un commentaire expliquant que ces chiffres n'indiquent toutefois pas le vrai nombre de famille d'adultes ayant reçu une formation et un appui en AGR. Le Tableau IIIB.2 du même document n'apportent aucun détail des services fournis aux adultes.

¹³ Le RAT DANIDA de mars 2008 ne présente pas cet aspect de l'Objectif Intermédiaire 3 au Tableau IIIA mais mentionne plutôt 764 adultes ayant reçu une formation pratique ou un appui en AGR au Tableau IIIB.2.

L'existence d'une telle exigence aurait davantage encouragé les agences d'exécution à mettre l'accent sur la mise en place d'un processus viable pour promouvoir la durabilité en plus de l'atteinte de leurs objectifs quantitatifs.

La pertinence du cadre juridique reste également à confirmer. En effet, les membres du personnel du projet ne sont pas tous totalement satisfaits de certaines législations nationales car ils estiment que la teneur de ces dernières a, dans certains cas, été sacrifiée au détriment de mesures prises à la hâte. Certains sont d'avis que les peines indiquées sont si sévères que le système judiciaire pourrait être réticent à s'y conformer. A ce jour, il n'existe qu'un suivi limité de la part des différents acteurs de l'application de ces lois ou de leur impact.

6. Trois composantes – un cadre cohérent

L'exercice du SPIF mené en 2004 a permis d'adapter avec succès le cadre logique initial du projet pour inclure les composantes USDOL et DANIDA. Les objectifs ont été identifiés et hiérarchisés par le personnel du projet au niveau régional puis validés par une frange des acteurs nationaux lorsque cet exercice a été repris dans chaque pays. Les activités ont été identifiées par rapport à chaque objectif et les programmes d'action pour réaliser ces objectifs ont été identifiés au niveau régional. Les agences d'exécution ont développé en détail le contenu des PA avec l'assistance des coordinateurs nationaux. Ainsi, les communautés dans lesquelles ces PA ont été mis en œuvre n'ont guère participé à leur conception, ce qui a limité le degré d'appropriation et d'adaptation aux réalités locales. Pourtant, ceci aurait pu être le cas si les communautés étaient associées dès le début du processus, ce en dépit de la déclaration dans le document du projet élaboré en 2001 qui précisait : *“Au niveau communautaire, le projet travaillera à renforcer la participation des groupes cibles pour déterminer les réponses appropriées par rapport à la traite des enfants. Le cas échéant, une approche participative sera utilisée pour planifier et concevoir les activités.”*¹⁴

7. Analyse des services fournis par le projet par rapport aux besoins des bénéficiaires

Le projet a permis à un certain nombre d'enfants d'avoir accès à l'éducation ainsi qu'à d'autres services. Une question fondamentale reste à poser concernant la durabilité des services offerts dans le cadre du projet. En effet, alors que les PA sont conçus comme une démonstration des approches possibles, les dégâts peuvent être dévastateurs pour l'enfant concerné si une activité génératrice de revenus ou son inscription à l'école ne dure qu'une période limitée du fait d'un manque d'appui. Le document de projet décrit cet aspect comme étant *“essentiel car une agence d'exécution doit être en mesure de transférer progressivement les activités de mise en œuvre aux structures communautaires telles que les autorités locales ou les équipes de surveillance communautaire à créer et au réseau des institutions sociales. Par conséquent, le renforcement des capacités de ces entités en les impliquant activement dans la planification et la mise en œuvre du PA et en fournissant ainsi à leur personnel/membres une expérience pratique et une formation sur le terrain est essentiel.”*¹⁵ Toutefois, les budgets et le temps consacrés aux PA n'ont pas suffisamment pris en compte ces éléments fondamentaux.

8. Hypothèses et facteurs externes

La conception primaire du projet a émis l'hypothèse selon laquelle il serait possible d'exécuter des programmes d'action dans les délais impartis, soit une année. En réalité, de nombreux PA étaient en cours sur des périodes plus longues par rapport au temps prévu mais souvent avec une durée opérationnelle réduite du fait du temps pris pour l'approbation et le transfert des fonds. Les PA étaient généralement conçus avec un cadre temporel réduit du fait de la nécessité de les intégrer dans la période définie par les bailleurs. Ceci met en exergue le fait que bien que le projet LUTRENA se fût étendu sur une période de 7 ans, il avait été planifié sur une série de périodes plus courtes, ce qui a entraîné une perte d'une partie des avantages potentiels qu'aurait eu un projet à plus long terme.

¹⁴ - Page 13, Prodoc original P 340 01 100 053 PD LUTRENA Phase II.

¹⁵P58 RAF01P53USA Document d'Amendement Final 3 Septembre 2004 – ENG LUTRENA Annexe A.

Le document de projet de la phase d'amendement a relevé un certain nombre d'hypothèses relatives aux facteurs externes requis pour que le projet puisse se dérouler comme prévu. Pour l'**Objectif Immédiat N°1**, on distingue (i) la volonté et l'engagement des gouvernements à intégrer les questions de traite dans les politiques et la législation nationales et la mise en œuvre des accords signés et (ii) le règlement de la situation sécuritaire en Côte d'Ivoire de manière à permettre le déroulement normal des activités. Toutes ces hypothèses ont prouvé leur pertinence en ce qu'elles ont permis au projet de poursuivre son appui dans la mise en place d'un cadre juridique pour lutter contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre.

En ce qui concerne l'**objectif immédiat N°2**, l'hypothèse établie se rapporte à ce que les organisations œuvrant dans le domaine de l'interception et du retrait maintiennent leurs initiatives relatives à la traite et que les gouvernements s'investissent progressivement dans le rapatriement plutôt que de compter indéfiniment sur les agences internationales avec un financement limité. Comme l'on devrait s'y attendre dans une zone géographique d'une telle étendue, il y a des variations et bien qu'il n'y ait pas de changement dans l'engagement initial, certains projets ont pris fin et n'ont pas toujours connu de renouvellement. Toutefois, les centres d'accueil gouvernementaux se font de plus en plus efficaces (au Mali et au Bénin, par exemple) apportant davantage de services durables comme prévu. Le projet LUTRENA s'est aussi assuré de la disponibilité et de la flexibilité des divers corps professionnels pour jouer leur rôle dans les instances locales de coordination. En outre, le projet s'est engagé à créer un dialogue et des normes cohérentes entre les divers services tels que la police, les services sociaux, les comités locaux de vigilance et les syndicats des transporteurs. Ceci s'est avéré particulièrement efficace au Burkina et au Togo et dans une moindre mesure au Mali. Il faut aussi reconnaître que c'est une œuvre continue que d'établir une couverture nationale et une coopération interprofessionnelle dans l'ensemble de la sous région.

L'hypothèse associée à l'**Objectif Immédiat N°3** était que les organisations œuvrant dans le domaine de la prévention à travers l'école et l'apprentissage retiendraient leur engagement aux initiatives relatives à la traite des enfants. Ceci a été présenté comme étant « plausible dans la mesure où ces interventions sont étroitement liées à la réduction de pauvreté et aux efforts de dynamisation des communautés, ce qui vise à bâtir des structures durables et reçoit un financement durable. »¹⁶ Alors que ces organisations ont retenu leur engagement, la nature des processus de financement, la durée des PA et d'autres contraintes débattues ailleurs dans ce rapport ont limité leur aptitude à construire effectivement des structures durables.

En ce qui concerne les hypothèses et les facteurs externes, l'on observe en général que ceux qui présentaient le plus de difficultés se sont avérés plus viables alors que les PA qui donnaient plus d'assurance ont été ceux qui ont posé le plus de problèmes au projet.

9. Le Protocole de Palerme et le contexte subsaharien

Même si le Protocole de Palerme présuppose une action transnationale et l'existence de crime organisé, il est utilisé par LUTRENA et les autres acteurs comme une définition opérationnelle de travail de la traite. Le document de projet original attire l'attention sur le phénomène des enfants migrant à la recherche d'un emploi à travers l'Afrique de l'Ouest et du Centre et la juxtaposition de la traite des enfants et de la mobilité a entraîné une énorme confusion au niveau du personnel du projet, des agences d'exécution, des syndicats des transporteurs et des CLV. Les participants à l'atelier de restitution, tant du gouvernement que de l'OIT ont mis l'accent sur l'implication des gouvernements africains dans la rédaction de la définition et qu'elle était adaptée aux sous régions concernées. Les évaluateurs et certaines personnes rencontrées lors de l'évaluation se sont demandés si cette définition concordaient assez avec les différents contextes culturels en jeu pour être une définition opérationnelle efficace pour un projet couvrant l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Cette préoccupation a été relevée du fait de son utilisation dans des circonstances qui suggèrent l'idée de traite sans preuve concrète, notamment dans des cas de déplacement interne des enfants sans intervention aucune de trafiquants organisés ou non.

¹⁶ Page 52 RAF01P53USA Document d'Amendement Final 3 Septembre 2004 – ENG LUTRENA Annexe A.

10. La situation socio-économique – Concevoir les échanges d'expérience, le renforcement des capacités et les politiques d'interventions

L'une des causes de l'exposition des enfants à la traite souvent avancée porte sur la pauvreté. Le projet a pris ce facteur en compte en incluant un volet « activités génératrices de revenus » dans sa conception. Cependant, celle-ci n'a pas suffisamment pris en compte le temps, l'expertise technique et les autres ressources nécessaires à la mise en place efficace et durable de telles initiatives. Il revenait aux agences d'exécution d'utiliser la stratégie qu'elles jugeaient la plus appropriée, avec un appui technique minimum du projet. Il aurait été plus judicieux d'inclure dans la conception du projet quelques opportunités sous forme de visites d'échange ou d'ateliers de partage d'expériences sur les différentes activités et approches, concourant ainsi au partage des expériences. Il est important de discuter des AGR au niveau des politiques autant que pour les interventions directes tel que cela a été relevé plus tôt. La 97^{ème} Session de la Conférence Internationale du Travail tenue naguère a débattu de la question de la promotion de l'emploi rural pour la réduction de la pauvreté et a adopté un ensemble de conclusions qui pourraient s'avérer utiles aux futurs projets de l'IPEC dans la conception de réponses aux problèmes socio-économiques qui sont la source de la vulnérabilité des enfants.¹⁷

11. Orientation sur les questions de genre

La question du genre a été abordée dans le document du projet initial et dans l'amendement mais peu d'orientations ont été proposées sur la manière dont les objectifs énoncés seraient pratiquement réalisés. L'évaluation estime que l'analyse genre a été comprise soit comme une parité entre les bénéficiaires hommes et femmes (Bénin, Mali, Burkina) ou comme étant une priorité accordée aux femmes et aux filles (Ghana). Une certaine attention a également été accordée au nombre relatif d'hommes et de femmes membres des CLV, qui varie d'un pays à un autre.

12. Distinction entre les pays bénéficiaires et les pays associés

La plupart du personnel du projet LUTRENA interviewé estime que cette distinction n'était pas de mise, vu que la question de la traite des enfants n'est pas moins importante dans les pays associés ; toutefois, quelques idées ont été émises à propos d'une solution alternative. Par exemple, certains préconisent que l'accent soit mis sur les initiatives transfrontalières dans les pays associés, qui peuvent être gérées à partir d'un pays bénéficiaire voisin. Ceci aurait l'avantage d'optimiser le contrôle des zones frontalières et de susciter des idées théoriques à partir d'ateliers régionaux et qui seraient mises en application dans les pays associés même si cela était fait sur une base restreint. Certains estiment que la différenciation ne devrait plus exister tandis que d'autres pensent qu'elle serait difficile à éliminer du fait de la nécessité d'impliquer un maximum de pays, et le fait que les ressources disponibles sont limitées pour engager des actions directes. Le cas spécifique du Nigeria qui est passé du statut de pays bénéficiaire à celui de pays associé durant le déroulement du projet a été soulevé à plusieurs occasions lors de l'évaluation. Un représentant du Bureau du BIT à Abuja est d'avis que ce changement n'est pas justifié parce que le projet aurait pu offrir un appui technique plus pratique à l'exécution des activités de l'Agence Nationale pour la Prévention de la Traite des Etres Humains (NAPTIP).

13. Avantages et inconvénients de la conception d'un projet régional

La conception régionale du projet a permis la mise en place d'un cadre juridique cohérent de lutte contre la traite des enfants dans 12 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Elle a également servi de forum d'échanges d'informations et d'expériences à travers les frontières nationales et facilité la communication et l'apprentissage mutuel entre les ministères, la police et le personnel de sécurité au niveau des frontières, les syndicats de transporteurs et les ONG nationales et internationales par le truchement d'ateliers internationaux, de recherches et de sessions de formation. Les relations nouées grâce aux initiatives du projet contribueront à la mise en œuvre et au suivi des accords signés. Sans

¹⁷ Conférence Internationale du Travail, Rapport Provisoire 97^{ème} Session, Genève, 2008, Quatrième point de l'ordre du jour : Promotion de l'emploi rural pour la réduction de la pauvreté.
http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_094069.pdf

une telle approche régionale, il est difficile de voir comment tout ceci aurait pu être réalisé en sept années.

Cependant, un projet régional est similaire à un grand navire à gérer et certaines décisions sont prises loin des communautés dans lesquelles l'impact est ressenti. Certes, l'adoption du cadre logique a contribué à la gestion cohérente du projet mais cela n'a pas permis une forte participation communautaire et la contribution des acteurs locaux dans les processus de conception, de mise en œuvre et d'évaluation. L'approche relativement standardisée à travers la région n'a peut-être pas pris en compte les différences entre la mobilité des enfants et des pratiques de traite entre les pays pour élaborer des réponses au niveau communautaire. La supervision des interventions du projet n'a pas été aisée compte tenu des distances qu'il fallait parcourir et du nombre restreint du personnel assigné au projet.

Conception et planification: Conclusions

Le projet LUTRENA a été conçu sur la base des recherches menées dans les pays couverts et de la contribution des acteurs au plan national pour prendre en compte la capacité existante et les efforts déployés pour lutter contre la traite des enfants. Les objectifs quantitatifs ont certes été atteints mais rien ne garantit des changements durables au niveau des individus concernés et les programmes d'actions étaient souvent d'une durée trop limitée pour permettre aux groupes communautaires et réseaux sociaux de développer la capacité et la confiance nécessaires à la pérennisation des interventions. Différentes composantes financées par les bailleurs ont été intégrées avec succès dans la conception du projet par le biais du processus SPIF, ce qui a abouti à l'adoption d'un cadre logique qui a servi de base à la planification mais n'a pas réussi à atteindre le niveau de participation communautaire décrit dans les documents du projet. En effet, ceux-ci préconisaient la nécessité d'impliquer activement les communautés mais des stratégies concrètes n'ont pas été proposées à cet effet. Une grande partie des problèmes rencontrés semble être liée à la nécessité de planifier les PA de sorte qu'ils s'intègrent parfaitement à la période durant laquelle les bailleurs sont disposés à financer certaines activités, plutôt que la période nécessaire à la mise en œuvre efficace et durable des interventions. La plupart des hypothèses du projet relatives aux facteurs extérieurs en matière d'engagement à mettre en place un environnement légal pour combattre la traite et pourvoir des services aux enfants à risque se sont avérées exactes.

Les acquis du projet LUTRENA concernant la mise en place d'un cadre juridique de lutte contre la traite des enfants montrent que sa conception était adaptée et conforme au contexte politique des différents pays. Ces derniers ont accompagné le processus de décentralisation en cours dans plusieurs des pays couverts et facilité la communication entre les différents gouvernements en vue de renforcer la coopération sous-régionale. Des efforts louables ont été déployés pour traiter du contexte économique qui rend les enfants vulnérables à la traite. Cependant, une analyse plus approfondie des contextes culturels aurait peut-être permis une meilleure prise en compte des spécificités des pays et toute éventualité pour s'opposer au mouvement des enfants sans pour autant leur offrir des alternatives viables au sein de leur communauté d'origine. Une analyse plus poussée des politiques et pratiques d'éducation et d'activités génératrices de revenus (en plus de l'aspect juridique) aurait renforcé le potentiel de durabilité des actions directes.

L'approche régionale du projet LUTRENA constitue l'une des principales raisons à la base de sa réussite, bien qu'elle présente certains défis en matière de gestion. Dans l'ensemble, le concept de « pays non prioritaires » n'est pas généralement accepté et devrait peut-être être utilisé rarement ou avec une certaine créativité afin que même si le projet en question ne peut mobiliser des ressources que pour des interventions en matière de politiques, ceci aurait pu venir en appoint aux interventions directes existantes ou nouvelles financées par une autre organisation. Si ces pays sont maintenus dans le projet, leur appellation doit certainement changer. Dans l'ensemble, le projet LUTRENA s'est révélé être un exercice ambitieux et adéquatement conçu et si les aspects mis en exergue dans cette section sont dûment pris en compte, la conception des futurs projets d'une telle envergure et complexité pourrait certainement s'améliorer.

B. Gestion et administration

Constatations

1. La phase d'amendement

La réception du financement DANIDA en plus de celui de USDOL a permis la mise en œuvre de plusieurs activités qui n'avaient pu être lancées, ce qui a donné un nouvel élan au projet. Celui-ci a pu renforcer sa capacité de gestion par le recrutement d'un deuxième chargé de programmes financé par DANIDA. Le conseiller technique principal a été donc assisté par deux administrateurs, l'un basé au Gabon et l'autre au Bénin et qui se sont partagés la gestion des pays. L'accroissement de l'enveloppe financière a enfin permis l'achat des véhicules nécessaires à la conduite des activités de terrain ; la tenue des réunions annuelles du personnel et a également contribué à améliorer la coordination et le contact entre les pays.

2. Gestion du projet au plan national

Dans certains pays, le projet est géré par le personnel national du BIT et dans d'autres par un coordinateur spécifiquement chargé du projet. Ces deux approches présentent des avantages et des inconvénients. En effet, l'avantage d'être placé sous la tutelle d'un bureau pays BIT réside en théorie dans le fait que des opportunités d'intégrer la traite des enfants dans les programmes de Travail Décent et dans le Cadre d'Assistance au Développement des NU permettent au BIT de parler d'une seule voix. Cependant, cela suppose que le personnel du bureau pays place la traite des enfants au rang des priorités et soit pleinement au fait du sujet et, surtout, qu'il ait suffisamment de temps à consacrer à un projet spécifique. L'avantage de disposer de coordinateurs de projet réside dans le fait que ces derniers sont spécialisés en la matière. Vu le volume de travail que requiert le projet LUTRENA en terme d'appui aux partenaires, de plaidoyer pour un changement des politiques et de coordination avec les autres agences, combiné au fait que la traite des enfants est une question complexe et sensible, il serait logique de recruter des coordinateurs de projet à temps plein. Dans la pratique, il est extrêmement difficile de traiter de questions aussi complexes que l'élaboration des PA sans la contribution de coordinateurs spécialisés; toutefois, la description des tâches assignées à ces derniers devrait inclure une bonne coordination avec le personnel des bureaux pays du BIT et celui des autres agences des NU afin que la traite des enfants soit intégrée dans une réponse pays coordonnée des agences des NU.

Le rôle crucial joué par les coordinateurs de projet dans la prestation d'un appui technique et administratif, dans l'initiation des partenariats, dans le suivi des PA et dans l'orientation globale de toutes les parties impliquées a été souligné par le personnel chargé de la mise en œuvre des activités, qui a également insisté sur le niveau d'assistance dont il a bénéficié ainsi que de la disponibilité de l'équipe nationale du projet (composée, selon les cas, du coordinateur, d'un assistant, d'un comptable et d'un chauffeur). Les aspects suivants ont été particulièrement appréciés :

- La présence du Coordonnateur National aux cérémonies de lancement des PA: l'appui du BIT apporte une visibilité et une crédibilité accrue notamment auprès des autorités administratives et politiques;
- L'assistance fournie aux agences d'exécution à toutes les étapes du cycle des PA, y compris l'élaboration des propositions et le compte-rendu technique et financier;
- La facilitation du contact entre les agences d'exécution et l'expertise au plan national (communication et réseautage);
- La disponibilité permanente à répondre aux préoccupations, soucis et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre des PA;
- La participation aux réunions avec les partenaires et autres acteurs au niveau régional, national et provincial; et
- La supervision et le suivi régulier sur le terrain, en collaboration avec les agences d'exécution et les bénéficiaires du projet.

3. Le personnel du Projet

Au moment de la présente évaluation, la Direction régionale du projet relevait de la seule responsabilité d'un conseiller technique principal intérimaire, à un moment particulièrement chargé du fait de la clôture du projet. L'évaluation finale était en cours avec l'éventualité de la reconduction d'une nouvelle phase. Les gouvernements, les ONG et le personnel du BIT rencontré ont unanimement estimé que le nombre restreint du personnel assigné au projet au niveau national et régional était particulièrement préjudiciable à une évolution favorable des activités.

4. Les systèmes administratifs

Du fait de la nécessité d'assurer une viabilité technique et de remplir le devoir de rendre compte comme il est requis, le projet LUTRENA a défini plusieurs niveaux de gestion et d'administration allant des bureaux nationaux au bureau régional à Dakar et très souvent au siège du BIT à Genève, autant d'entités qui interviennent dans l'approbation et le suivi des PA et autres activités.

Les agences chargées de la mise en œuvre des PA comprennent les ONG nationales et internationales et les directions des différents ministères de tutelle. L'équipe du projet est chargée du renforcement des capacités et, dans certains cas, elle met en œuvre des Mini Programmes (appelés ainsi du fait de leur budget beaucoup plus restreint que celui des PA standards.) La majorité des PA n'était pas mis en œuvre dans la période prévue à cause de la lenteur des procédures administratives qui semblent extrêmement centralisées. Les contrats avec les agences d'exécution sont signés au niveau régional à Dakar et les dépenses sont autorisées soit à partir de Dakar ou de Genève. La présente évaluation s'est heurtée à ces difficultés inhérentes : en effet, un atelier initialement prévu au Burkina Faso et auquel les évaluateurs espéraient participer pour y rencontrer tous les coordinateurs et d'autres partenaires du projet a finalement été reporté à la dernière minute parce que les fonds prévus n'ont pas été mis à disposition à temps. Cette question est devenue un thème récurrent tout au long des visites de terrain et le personnel national a confirmé que cela constitue un obstacle réel à la mise en œuvre effective des activités.

Dans tous les pays visités, il était fréquent de constater que des PA prêts à être engagés attendaient encore l'approbation de Dakar ou de Genève, ce qui pouvait durer un mois ou davantage. Quelques PA ont par la suite démarré seulement un an après la date escomptée, ce qui a nécessité des ajustements au niveau du budget et de la période de mise en œuvre, d'où les changements survenus dans la nature des interventions initialement prévues. Au **Bénin**, un concours de dessin sur des thèmes liés à la traite basé sur l'approche SCREAM impliquant plusieurs sessions de formation des enseignants a été écourté du fait du temps restant disponible et de la chute du dollar. Au **Mali**, selon un parent : *“Les matériels scolaires fournis par le projet ont été réceptionnés tardivement et j'avais déjà contracté un prêt pour acheter les livres des enfants afin qu'ils débutent leur année scolaire.”* *Toujours au Mali*, un PA prévu pour inscrire à l'école des enfants pour deux ans a été réduit à une seule année du fait des lenteurs administratives non prévues. L'évaluation a assisté à la distribution de matériel scolaire au **Bénin** en mars alors que les élèves avaient démarré les cours en octobre. Les rapports d'activité du **Ghana** font systématiquement état de retards dans la mise en œuvre des activités imputables à l'arrivée tardive des fonds. Au **Burkina Faso**, certaines agences d'exécution ont même préfinancé des activités pour éviter des perturbations dans les activités mais les ONG nationales de taille relativement restreinte n'ont pas souvent accès aux fonds nécessaires pour ce faire. En outre, cette pratique comporte un certain risque au cas où l'approbation attendue ne se matérialiserait pas. Les retards sont apparemment causés par la mise en place tardive des fonds mais également par la période d'attente d'approbation des PA de la part de la direction du projet.

Alors que de nombreuses d'agences d'exécution ont rencontré des difficultés pour s'adapter aux procédures financières et administratives du projet, elles ont cependant apprécié l'exhaustivité desdits systèmes et la patience et l'appui du personnel qui a pris le temps nécessaire pour expliquer comment ces procédures devaient être appliquées. Il convient de se rappeler que les ONG nationales doivent souvent appliquer différents systèmes de compte-rendu selon le bailleur, ce qui ne leur facilite pas la tâche. Au moins une agence d'exécution a adopté le modèle de gestion financière du projet LUTRENA car l'ayant jugé comme étant l'une des plus exhaustives.

Gestion et administration: Conclusions

L'effectif réduit du projet

LUTRENA est souvent présent sur la scène nationale et régionale où la traite des enfants est source de préoccupation; cela est visible par la présence du personnel du projet lors de la préparation et de la signature des accords bilatéraux et multilatéraux, sa contribution à l'adoption des dispositions juridiques pour contrer le phénomène ou dans l'appui fourni aux plans d'action nationaux. Les coordinateurs de projet prennent également part aux manifestations et cérémonies officielles nationales et internationales ainsi qu'à la planification des interventions des NU en matière de protection de l'enfant, en l'occurrence le rapatriement, la réception, la réintégration et l'assistance technique aux ministères. Par ailleurs, ils sont chargés des activités opérationnelles, de l'organisation des réunions, de l'élaboration des rapports et de la conduite des visites de terrain. Tout ce volume de travail est effectué par un nombre limité de personnes (entre 3 et 5, dont le chauffeur). Le BIT, en sa qualité d'agence des Nations Unies, est souvent sentée ressembler aux structures homologues plus nanties telles que l'UNICEF et le PNUD pour la conduite des activités, ce qui est impossible avec le niveau actuel d'effectif. Au vu de ce qui précède, on constate que bien que la gestion du projet par le personnel du BIT comporte certains avantages, cela est impossible à réaliser dans la pratique et devrait sûrement être évitée à l'avenir. Les coordinateurs de projet doivent également disposer de l'effectif nécessaire à la réalisation des activités.

Retards dans la mise en œuvre des PA

Les exemples mentionnés ci-dessus attestent de l'unanimité des avis selon lesquels les procédures BIT-IPEC entraînent des délais qui ont un impact négatif sur les activités de terrain, ce qui limite leur efficacité et leur impact et peut sérieusement compromettre la crédibilité non seulement des agences d'exécution au sein des communautés concernées mais également celle du BIT.

Si les systèmes qui ont été mis en place pour garantir une bonne gouvernance et une efficacité dans l'utilisation des fonds deviennent eux-mêmes des facteurs limitants, le temps est donc venu de réfléchir sérieusement à la nécessité de les changer afin de les rendre plus efficaces et plus efficaces. En réaction à cette question, une personne au Siège à Genève suggère que des agences d'exécution plus efficaces soient retenues. Ceci serait plus indiqué si les retards étaient moins fréquents mais le fait qu'elles soient nombreuses et que les mêmes organisations mettent en œuvre avec succès des projets financés par d'autres partenaires internationaux ne conforte pas la thèse selon laquelle elles n'ont pas les capacités requises. Par ailleurs, la valeur ajoutée de ces agences réside dans leur connaissance du milieu et dans leur expertise en matière de développement communautaire, qui sont à l'évidence un facteur essentiel dans le choix porté sur elles en tant que partenaires. Par ailleurs, ceci est un facteur de taille dans leur capacité de mise en œuvre réussie de leurs initiatives, associé aux compétences en comptabilité dont elles disposent. Dans les pays en développement, les partenaires techniques et financiers doivent s'attendre et accepter que le renforcement des capacités passe par l'implication des agences nationales d'exécution, qui doivent améliorer leurs compétences. Une autre suggestion de Genève consiste à intégrer dans la conception du projet le temps et les ressources nécessaires pour la formation du personnel des partenaires sur le système de compte rendu financier, ce qui semble être une très bonne idée.

C. Partenariat et autres formes de coopération

Constatations

Le projet LUTRENA a initié une large gamme de partenariats dans les pays couverts, ce qui est confirmé par le dynamisme des acteurs locaux et par l'engagement des coordonnateurs nationaux, qui ont joué un rôle clé dans ce sens. Les principaux partenaires du projet sont, entre autres, les bureaux centralisés et décentralisés des ministères de tutelle, les ONG nationales et internationales, les syndicats, les organisations d'employeurs et les groupes à base communautaire.

1. Relations avec les gouvernements

Les relations avec les organisations gouvernementales ont impliqué les ministères chargés des services sociaux (concernant les victimes de traite) pour la prise en charge du travail des enfants (concernant le travail et l'exploitation) le ministère de la Justice (concernant le cadre juridique et les droits de l'enfant), les forces de Sécurité (forces chargées de l'application des lois et de l'ordre pour l'interception des enfants victimes de traite), et les ministères de l'Education et de la Santé. Ces entités offrent une multitude d'interlocuteurs et la communication a été facilitée par la création de divers comités nationaux de lutte contre la traite des enfants :

- En **Côte d'Ivoire**, le Comité National de Lutte contre la Traite et l'Exploitation des Enfants a été créé en 2001;
- Au **Mali**, le Comité Directeur National de Lutte contre le Travail des Enfants été créé en 1999 ;
- Au **Togo**, la Commission Nationale pour l'Accueil et la Réinsertion Sociale des Enfants Victimes de Trafic est une commission spécialisée créée par le Comité Directeur National ;
- Le **Burkina Faso** dispose d'un Comité National de Lutte Contre la Traite ;
- Au **Ghana**, le Comité National de Pilotage est logé au Ministère du Travail, de la Jeunesse et de l'Emploi est à la charge des questions de travail des enfants. En novembre 2007, The Human Trafficking Management Board (HTMB), a été mis en place dans le cadre de la Loi anti traite (Human Trafficking Act) sous la supervision du Ministère de la Femme et de l'Enfant.
- Au **Bénin**, le Ministère de la Famille et de l'Enfant (plus particulièrement la Direction de l'Enfant et de l'Adolescent – DEA) assure le secrétariat de la Commission Nationale de Suivi et de Coordination pour la Protection de l'Enfant.

Le projet LUTRENA a joué un rôle majeur dans la création et l'appui au profit de ces comités mais également dans la facilitation pour la mise en place d'organes gouvernementaux spécifiquement chargés de la lutte contre le travail des enfants.

Le projet a fourni une assistance à la fois financière et technique aux institutions gouvernementales. Cet appui, associé à des activités de plaidoyer et de lobbying, a contribué à la pénalisation de la traite des enfants dans 8 pays tandis que d'autres sont sur le point d'adopter le même principe. Les rôles des ministères varient selon les pays. Par exemple, au **Burkina Faso**, le ministère de la Sécurité autorise la police et la gendarmerie d'intercepter les enfants et d'arrêter les trafiquants, avec la collaboration des CLV. Les services sociaux jouent leur rôle en procédant à des interviews pour établir l'identité et l'origine de ces enfants. Les autorités éducatives ont assuré et supervisé la formation offerte par le projet et Tin Tua (l'une des agences d'exécution) est depuis très longtemps en partenariat avec les autorités locales chargées du secteur de l'éducation pour le suivi des centres d'alphabetisation.

Au **Mali**, au niveau national, le projet a assisté la Direction Nationale pour la Promotion de l'Enfant et de la Famille (DNPEF) pour la signature de trois accords bilatéraux avec les pays voisins (Burkina Faso, Sénégal et Guinée) et a appuyé l'organisation de réunions pour le suivi de ces accords y compris celui entre le Mali et la Côte d'Ivoire signé en 2000, donc avant le démarrage du projet LUTRENA au Mali. Au niveau local, une antenne régionale de la DNPEF a mis en œuvre un programme d'action de création et de renforcement des capacités des CLV. Le projet a collaboré avec le ministère de l'Administration Territoriale pour la mise en place officielle des comités régionaux et locaux chargés du suivi des programmes de lutte contre le travail des enfants dans leur zone respective. En outre, LUTRENA, dans le cadre de la prévention de la traite des enfants a collaboré avec les Ministères de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales, de Sécurité Intérieure et de la Protection Civile ainsi que de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille à la production et à la vulgarisation du titre de voyage pour enfants de zéro à dix huit ans.

Le **Togo** est un cas particulier en matière de coopération avec le gouvernement. A part trois PA mis en œuvre par des ONG, la plupart des activités du projet LUTRENA ont été exécutés en collaboration

avec les entités gouvernementales. Cette expérience montre qu'en dépit de l'adoption d'une hypothèse commune selon laquelle la collaboration avec les agences gouvernementales peut générer certaines frustrations, il est bel et bien possible d'instaurer une collaboration effective qui peut produire d'impressionnants résultats. La Commission Nationale pour l'Accueil et la Réinsertion Sociale des Enfants Victimes de Trafic (CNARSEVT) a bénéficié de l'assistance du projet pour mettre en place son antenne centrale chargée de coordonner les activités de cinq commissions régionales qui, à leur tour, supervisent les comités préfectoraux et locaux. Cette structure à plusieurs niveaux implique les fonctionnaires dans la lutte contre la traite des enfants et s'intègre parfaitement dans l'optique de durabilité du projet.

2. ONG, syndicats et organisations d'employeurs

Ce groupe de partenaires a constitué le point fort du projet sur le terrain et vu l'effectif restreint du personnel BIT, il n'aurait pas été possible de mettre en œuvre des initiatives sans leur contribution. Certaines de ces agences sont bien établies et ancrées dans leur localité, tandis que d'autres l'étaient moins et présentaient diverses capacités techniques et administratives. A certaines occasions, le recrutement d'un personnel spécialisé en comptabilité a été financé par le projet, mais certaines des agences d'exécution possédaient déjà des ressources humaines adéquates et des connaissances sur les questions de genre et de traite ainsi qu'une expertise sur le développement communautaire. Ces organisations ont apporté une valeur ajoutée par leur connaissance des questions locales, leur crédibilité et leur présence continue dans leur zone d'intervention même à la fin du projet, ce qui présente un potentiel de durabilité et de continuité. Cependant, il convient de souligner que lorsque les ONG n'avaient pas d'activités financées au sein des communautés il leur était difficile d'être présent sur le terrain de manière continue.

La nécessité de fournir aux ONG un financement adéquat pour la prise en charge de leur frais de fonctionnement et (en conditions idéales) le développement de leur organisation n'a pas été suffisamment pris en compte et n'était pas perçu comme un facteur de renforcement des capacités ou une stratégie de pérennisation. Les agences d'exécution étaient dans certains cas, sensées apporter une contribution financière pour la prise en charge des coûts ; il est difficile de comprendre d'où provenaient les financements lorsque les agences concernées sont des ONG nationales de taille relativement restreinte. Ces organisations reçoivent généralement un financement pour la mise en œuvre de programmes de développement spécifiques et non pas pour venir en appoint à un programme financé par un autre bailleur.

La coopération avec les syndicats des transporteurs a été une réussite totale dans la mesure où les réalisations se poursuivent même après le retrait du projet, grâce au sens de l'appropriation et de l'engagement perceptible dans les discussions que nous avons eues avec les personnes concernées. Les organisations d'employeurs sont moins visibles mais elles ont participé à la formation et aux activités de sensibilisation dans certains pays. Au **Togo**, des organisations d'employés et d'employeurs mettent actuellement en œuvre un plan d'action conjoint.

3. Les organisations à base communautaire, les enfants et les parents

Les membres des CLV sont enthousiastes envers le projet et le rôle qu'ils y jouent. Ils constituent une composante majeure des initiatives à base communautaire engagées par LUTRENA. De nombreuses autorités locales se sont engagées à lutter contre la traite en appuyant les CLV et en contribuant à la prise en charge des enfants interceptés. On peut citer l'exemple de la commune de Cocody en **Côte d'Ivoire**, où le Comité Communal d'Alphabétisation créé à travers le projet rend compte à l'Administration de la Commune et reçoit des fonds publics pour le financement de ses activités. Au **Mali**, les comités de gestion scolaire ont bénéficié d'activités de formation financées par le projet et suivent le taux de fréquentation scolaire des enfants, avec l'appui du projet. Les parents, les enfants et les organisations impliquées dans des activités génératrices de revenus financées par le projet au **Bénin** et au **Mali** se sont réjouis de bénéficier d'une telle opportunité mais n'indiquent pas clairement comment ceci a changé leur vie. En résumé, nous avons noté un manque de confiance de leur part car ils s'estiment abandonnés avant même d'avoir bien compris comment faire fonctionner leurs activités.

4. Les agences des Nations Unies

Dans de nombreux cas, il semble que la coopération est moins étroite entre les agences des NU et les autres partenaires bilatéraux. Tel que mentionné lors des précédentes évaluations, les projets BIT et les autres agences mènent peu d'initiatives conjointement conçues ou mises en œuvre. Si au Mali, en Côte d'Ivoire et au Ghana les relations sont plus fluides, au Bénin, au Burkina Faso et au Togo on note un minimum de contact et parfois même un double emploi. En outre, on relève dans certains pays un manque de communication entre le Programme National BIT et le projet LUTRENA dans la mesure où les deux entités ne sont pas gérées par la même personne. Au **Burkina Faso**, deux projets sous-régionaux se déroulent parallèlement au programme national : Projet Mines de l'IPEC et projet LUTRENA sans pour autant qu'il y ait une collaboration fonctionnelle entre les deux. Au **Bénin**, le CTP intérimaire du LUTRENA n'est souvent pas informé des activités du programme national et il est rare de voir des activités conjointement menées par les projets BIT, même au sein du programme IPEC.

Cependant au **Ghana**, l'UNICEF et LUTRENA ont collaboré pour l'organisation d'activités de formation et de plaidoyer pour faire adopter la loi contre la traite. L'UNICEF et l'OIM utilisent le centre de réception et de réintégration à Accra qui a été rénové sur financement du projet LUTRENA. Au **Togo**, LUTRENA a apporté un concours appréciable pour la mise en place de la commission nationale dont l'UNICEF finance actuellement les activités. Au **Mali**, le BIT et l'UNICEF sont en contact permanent et collaborent chaque fois que cela est nécessaire, chacun représentant l'autre, en cas d'empêchement, aux réunions et cérémonies organisées. En conclusion, il reste encore beaucoup de choses à parfaire pour que les agences des NU présentent le même profil et se complètent dans tous les pays où elles interviennent.

5. Mobilisation de ressources supplémentaires par le projet

Les Coordinateurs Nationaux indiquent n'avoir pas eu accès à des financements supplémentaires substantiels. En **Côte d'Ivoire**, une activité a été conjointement financée en collaboration avec l'UNHCR mais des difficultés majeures ont été rencontrées en raison des lenteurs administratives et de l'accès au financement, ce qui a généré des retards dans le démarrage des activités. Au **Togo**, les relations étroites nouées avec le gouvernement ont contribué à l'appropriation par ce dernier de certaines activités du projet, ce qui a facilité la mise en place d'une enveloppe budgétaire de la part du gouvernement. Ainsi, l'Ambassade des Etats-Unis au **Togo** a consenti une contribution de plus de \$100.000 pour équiper la Commission Nationale et ses cinq antennes régionales tandis que la Mission de la Coopération Française a fourni à 150 CLV des bicyclettes d'une valeur d'environ \$15.000 ; pour sa part, l'UNICEF contribue depuis 2007 aux frais de fonctionnement de la Commission Nationale pour la prise en charge des enfants victimes de traite. Outre ces exemples, les Comités préfectoraux dans trois régions reçoivent régulièrement une assistance de la part d'autres partenaires dont Plan Togo et Aide et Action pour l'organisation de sessions de formation. D'autres exemples du même genre existent dans d'autres pays et les composantes du projet USDOS ont été exécutées essentiellement grâce aux négociations avec les ambassades des Etats-Unis.

6. Partenariat en matière de planification au plan national

Le personnel du projet BIT est souvent associé aux réunions organisées au niveau national avec leurs homologues des Ministères et d'autres acteurs intervenants dans le même domaine. Au **Bénin**, ceci a permis au projet de contribuer à la formulation d'objectifs stratégiques au titre du *Cadre d'Assistance des Nations Unies pour le Développement (UNDAF)* au titre de l'accord de coopération pour la période 2008-2012, ce qui a contribué à l'intégration de la question de la traite des enfants à côté des domaines plus traditionnels tels que les services sociaux de base, le VIH/SIDA, la gouvernance et la réduction de la pauvreté.

7. Collaboration transfrontalière

Le Projet LUTRENA n'a pas exploité son caractère régional afin de développer des programmes communs, conjointement géré par les pays concernés. Le seul exemple d'un PA opérationnel dans plus d'un pays est celui du Togo, financé par DANIDA, qui a créé des CLV des deux côtés de la frontière

avec le Bénin et le Ghana. Dans ce cas précis, les activités étaient entièrement financées par le Togo, ce qui a nécessité un minimum de suivi par les coordonnateurs nationaux du Bénin et du Ghana. Les communautés et les autorités concernées ont beaucoup apprécié ce mécanisme. Au Togo, l'inspecteur du Travail de Kara, membre de la Commission Régionale pour la Réception et la Réintégration des enfants victimes de traite a déclaré : *“Depuis le démarrage du programme, nous avons à présent un partenaire digne de ce nom dans le Nord du Bénin. Chaque fois qu'un cas de traite d'enfant est signalé, il nous contacte directement, ce qui réduit le temps nécessaire au rapatriement des enfants et par conséquent le stress qu'ils subissent.”*. Un plus grand développement de telles initiatives pourrait faciliter une collaboration pratique au niveau communautaire entre des pays ayant un problème commun. Néanmoins cet exemple est à utiliser avec précaution. Ce PA a connu de nombreux problèmes de mise en œuvre, des retards très importants et n'ont pas atteints les objectifs fixés.

8. Le Groupe de Travail Régional contre la Traite (RWOGAT)

Le projet LUTRENA a fait une contribution significative au développement du Groupe de Travail Régional contre la Traite, en particulier celle des femmes et des enfants en étant actif dans le groupe des 8 organisations membres qui ont toutes une représentation à Dakar. On retrouve au sein de cette entité diverses approches en matière de protection de l'enfant y compris la collaboration avec les victimes et les victimes potentielles. Les organisations membres de ce réseau mettent à contribution leur vaste expérience acquise dans la région, au plan national et local et collaborent étroitement avec LUTRENA pour appuyer l'accord multilatéral signé à Abuja. Ce groupe s'est réuni régulièrement en préparation de cet événement mais s'est révélé moins actif dans la mesure où des actions conjointes n'ont pas été menées.

Partenariats et collaboration: Conclusions

Le projet LUTRENA a tissé une large gamme de partenariats à travers les pays couverts. Les partenariats avec les gouvernements ont été une composante majeure et se sont déroulés sans obstacles majeurs. La collaboration entre le projet et les autorités togolaises est une parfaite illustration de l'interaction entre les ministères et en leur propre sein à différents niveaux administratifs. La combinaison de l'appui technique et financier pour l'exécution des politiques et des actions directes a renforcé la confiance et a contribué à une coopération plus étroite entre les gouvernements et le BIT. En effet, l'octroi de financements à des ministères souvent dénués de ressources permet non seulement la mise en œuvre des politiques mais promet aussi un certain degré de durabilité dans les activités engagées.

Les partenariats initiés avec les agences d'exécution constituent la base de toutes initiatives directes visant le retrait et la prévention de la traite des enfants. Ces partenariats doivent être davantage soutenus en termes de renforcement des capacités et de création des conditions nécessaires à la promotion de la durabilité des interventions au plan local. Pour ce faire, les financements doivent être accrus à l'intention des activités des programmes et pour prendre en charge les frais administratifs. Il convient également d'appuyer davantage la formation du personnel et de promouvoir des visites d'échanges nationales et internationales aux autres agences qui mènent des activités similaires. Ainsi, la tenue de fora actifs sur les différents types d'initiatives (génération de revenus, formation à l'acquisition de compétences, collaboration avec les CLV) pourraient être mis en place. L'implication des organisations de travailleurs et d'employeurs est particulièrement importante du fait du rôle joué par leurs membres dans la lutte contre le travail et la traite des enfants. Les relations tissées avec le BIT signifient que les projets IPEC y ont tous leur place pour mener leurs activités et le projet LUTRENA a pleinement tiré profit de cet avantage.

Les partenariats au niveau communautaire, en particulier avec les CLV, les comités de gestion scolaire et les organisations de parents d'élèves ont généré de nouvelles opportunités pour un grand nombre d'enfants et leurs familles. Ils ont montré qu'une large gamme de possibilités existe en matière de protection, d'éducation et de formation de l'enfant ; cependant, il reste beaucoup à faire pour développer le potentiel des différentes stratégies et approches dans ce domaine.

Le projet LUTRENA a probablement manqué certaines occasions de collaborer plus étroitement avec d'autres organisations intervenants dans des projets de lutte contre le travail et la traite des enfants dans les pays concernés (ex. CARE au Mali, Save the Children US en Guinée, CRS au Bénin, Save the Children Canada au Burkina et Winrock International au Mali et Ghana) avec lesquelles des échanges d'expériences auraient certainement contribué à renforcer les leçons apprises. La coopération et l'échange d'expériences entre pays peuvent également être améliorés entre les différents projets IPEC et les activités menées au plan national dans le même pays. On note avec regret certaines différences entre les agences des NU dans quelques pays, mais cela relève de la seule responsabilité de ces agences, qui doivent améliorer la situation et agir sur la base de leurs mandats respectifs. Une suggestion intéressante émanant d'un des personnels d'IPEC préconise la conduite d'une évaluation nationale de tous les projets BIT menés dans un pays au lieu de se concentrer toujours sur des évaluations de projets pris individuellement. La tendance s'annonce déjà au sein même du BIT et dans l'avenir la plupart des évaluations suivront ce chemin dans le cadre des Programmes Nationaux sur le Travail Décent (PNTD) comme partie intégrante de la stratégie du BIT d'évoluer vers une programmation plus intégrée dans les années à venir.¹⁸

Certes, il n'est ni possible ni recommandé d'adopter une approche commune à la lutte contre la traite des enfants dans la mesure où cela pourrait inhiber la créativité et l'innovation mais il convient d'approfondir les consultations et la coopération entre les organisations membres du RWOGAT pour une plus grande synergie et complémentarité. Par ailleurs, l'on pourrait adopter un mécanisme de revue par les pairs pour s'assurer que les intérêts des enfants soient prioritaires dans les activités à mener. Par exemple, si une agence dispose d'une expérience en matière d'activités génératrices de revenus, il n'est ni logique ni efficace qu'une autre agence intervienne dans ce même domaine sans au préalable s'enquérir des leçons apprises en la matière et des principes ou orientations déjà disponibles. Il est quelque peu décevant de constater que même des ressources développées au sein du BIT (tels que le paquet de formation GERME (Gérer Mieux Votre Entreprise) à l'intention des micros entreprises) n'aient apparemment pas été exploités par le projet LUTRENA. Outre les possibilités de partage d'expériences qu'il offre, RWOGAT propose aussi un réseautage pour davantage de plaidoyer et pour élargir le domaine d'action afin d'inclure les politiques et pratiques en matière d'éducation formelle et non formelle qui permettraient certainement d'éliminer le travail des enfants et donc la traite.

D. Suivi

Constatations

Il convient de renforcer les systèmes de collecte de données et de suivi tant pour le niveau national (suivi du travail des enfants) que pour le suivi des activités du projet. Les constats effectués dans cette section analysent séparément ces deux aspects.

¹⁷ Les PNTD du BIT prévoient un mécanisme de concentration sur les priorités arrêtées de commun accord entre le BIT et les partenaires nationaux au sein du contexte élargi des Nations Unies. Les PNTD se focalisent sur les priorités, les stratégies opérationnelles ainsi que sur des plans de ressources et de mise en œuvre en complément des plans des partenaires pour les priorités nationales en matière de travail décent. Pour plus d'information, se référer à : <http://www.ilo.org/public/english/decent.htm>

a) *Suivi du projet*

1. Les indicateurs¹⁹

Un nombre d'indicateurs globaux du projet examiné dans les rapports techniques semestriels soumis à USDOL et à DANIDA sont d'une pertinence relative. Pour certains, il n'existe pas de critères pour mesurer l'impact et les rapports laissent un vide ou expriment un pourcentage qui informe le lecteur que *“les estimations sont basées sur des données de routine fournies par des agences d'exécution”*. Lorsque nous avons essayé d'en savoir davantage, ces agences n'ont fourni aucun critère de quantification. Par exemple :

- “Pourcentage de personnes formées et capables d'utiliser systématiquement les aptitudes acquises ”
- “Proportion de garçons et de filles réintégrés de façon durable ”
- “Pourcentage de parents /familles ayant changé d'attitude envers la question de la traite des enfants ”
- “Réduction des taux de déperdition scolaire chez les filles et les garçons grâce à des cours de formation professionnelle ”

Il est difficile de comprendre comment certains des autres indicateurs auraient pu faire l'objet d'une analyse au cours du cycle du projet :

- “un an après le projet, nombre d'adolescents victimes ayant bénéficié de mesures d'incitation à travers des stages et qui se rendent régulièrement au travail ”
- “Nombre d'adultes originaires des communautés vulnérables qui gagnent au moins le salaire minimum, 6 mois après avoir terminé une formation à l'acquisition de compétences ” (*ce qui pose la question de savoir si la notion de salaire minimum revêt un sens dans les pays concernés.*)

Les autres indicateurs ne sont guère mieux formulés:

- “le mode d'organisation de la communauté autour de la question de la traite des enfants”, qui est décrit dans le plan de suivi du projet comme étant un indicateur qualitatif mais également, sur une autre page, qui se réfère au nombre de CLV mis en place. Si c'est le cas, un indicateur plus illustratif aurait pu être “le nombre de CLV mis en place ” ou même mieux, “le nombre de CLV fonctionnels” avec des critères pour mesurer le degré de fonctionnalité.
- “Réduction du nombre de filles et de garçons objets de traite au sein des communautés vulnérables” alors que ce qui est réellement mesuré porte sur le nombre d'enfants ayant bénéficié d'une assistance pour les rendre moins vulnérables à la traite.

Sur une note plus positive, certains des indicateurs portant sur la demande (Objectif Intermédiaire 1) sont plus utiles :

- Nombre d'organisations travaillant en réseau au plan régional
- Nombre d'activités organisées au plan régional sur la traite
- Nombre de communiqués de presse sur les auteurs de traite publiés par les médias

Ces indicateurs donnent au moins une idée du travail effectué dans le sens de l'établissement d'un cadre juridique cohérent.

¹⁹ Tous les indicateurs cités dans cette section proviennent du Plan de Suivi du Projet et sont utilisés dans le cadre des rapports techniques d'activités de USDOL et de DANIDA.

On note également certains indicateurs quantitatifs concernant les bénéficiaires, qui évaluent le nombre d'enfants retirés/prévenus ayant bénéficié de services éducatifs directs ou d'autres services grâce aux interventions du projet. Par exemple:

- Nombre de garçons et de filles piégés dans une situation d'exploitation et qui ont été retirés/secourus/interceptés

Le personnel du projet a expliqué qu'un enfant intercepté lors d'un déplacement à partir de sa communauté vers un autre endroit, à la recherche d'un emploi, est considéré comme "retiré" même en l'absence d'une preuve concrète de l'implication d'un trafiquant, dans la mesure où l'hypothèse est qu'il/elle sera ultérieurement exploité. En dépit des explications fournies, l'évaluateur a éprouvé certaines difficultés quant à ce concept du fait de l'existence d'enfants qui quittent leur communauté de leur propre gré, trouvent un emploi, travaillent pendant une certaine période de leur choix puis retournent dans leur communauté pour continuer à y vivre. Cette catégorie est à l'évidence exposée à des risques mais les compter comme des enfants retirés de la traite lorsqu'ils sont interceptés lors du déplacement les place dans la même catégorie que les enfants qui ont subi des expériences traumatisantes, ce qui ne se justifie pas. Si les catégories d'enfants présentant des expériences totalement différentes sont placés dans le même groupe, les chiffres n'ont aucun sens parce que ils ne permettent pas de discriminer quel type de cas est le plus fréquemment rencontré ou encore la nature exacte et l'acuité du phénomène de la traite.

Lorsque des programmes d'action sont mis en œuvre, la majorité a des indicateurs clairement définis et quantifiables mais il s'agit essentiellement d'indicateurs de processus qui mesurent le degré de mise en œuvre du plan de travail. L'absence d'indicateurs axés sur les résultats ou l'impact signifie qu'il devient difficile d'évaluer l'efficacité globale des interventions.

Le risque de mettre trop l'accent sur le nombre d'enfants prévenus/retirés de la traite, tel que défini par le BIT/IPEC porte sur le fait que l'inscription à l'éducation formelle ou non formelle pourrait devenir la motivation majeure qui soutend les actions directes du projet sans pour autant que cela ne soit accompagné des mesures nécessaires pour garantir la qualité des services, leur durabilité, le degré de continuité de la participation de l'enfant et le résultat des interventions. Ces indicateurs risquent de ne pas être productifs dans la mesure où ils mettent l'accent sur le nombre d'enfants assistés plutôt que sur la qualité de l'assistance fournie. Les objectifs connexes du projet font état de la viabilité et de la durabilité mais étant donné que des indicateurs n'ont pas été définis pour mesurer ces facteurs, ils demeurent, dans une grande mesure, oubliés.

Le projet dans l'ensemble ne dispose pas d'un nombre suffisant d'indicateurs de résultat et d'impact. Par exemple, il n'existe aucun système de collecte systématique de données sur le nombre et le profil de présumés trafiquants arrêtés, le nombre de cas de traite portés en justice ou le nombre de trafiquants condamnés. Pourtant, ceux-ci auraient été importants dans la mise en place d'un cadre juridique efficace. Par ailleurs, il n'y a pas eu de suivi systématique des enfants retirés du circuit de la traite; cet aspect aurait également pu être pris en compte étant donné que le projet s'est déroulé pendant 7 ans, ce qui aurait été l'opportunité de mesurer le degré d'efficacité des interventions précédentes sur le long terme.

2. Disponibilité de données en matière de suivi

Certains bureaux du projet LUTRENA ont fourni des données qui pourraient servir à suivre les progrès réalisés par les bénéficiaires; cependant, de telles informations ne sont pas toujours accessibles et applicables dans tous les pays couverts. Au **Bénin**, les enfants associés à la mise en œuvre des PA sont individuellement inscrits et l'information est disponible au bureau du BIT sans pour autant que des données soient disponibles sur les acquis enregistrés pour chaque enfant.

L'évaluation à mi-parcours de 2006 est parvenue à la conclusion selon laquelle "le projet ne disposait pas de suffisamment d'informations de base pour un suivi adéquat des interventions, notamment des

statistiques actualisées sur les enfants victimes de traite tandis que le nombre d'enfants retirés ou prévenus d'une situation d'exploitation de leur travail à travers la fourniture d'opportunités éducatives ou de formation ". Ce constat a été à l'évidence une préoccupation pour USDOL, qui compte sur de telles données pour établir ses objectifs annuels dans le cadre de leur compte rendu au Congrès Américain. L'idée qui soutend la présente évaluation est que le nombre global d'enfants retirés ou prévenus est généralement précis mais on note un niveau de confusion à propos des enfants qui reçoivent des services directs après leur interception. Faudrait-il les compter comme étant des enfants retirés ou prévenus comme l'indiquent certaines des questions posées par des personnes chargées de la mise en œuvre ? "Un enfant intercepté et présumé être impliqué dans un circuit de traite devrait-il être compté comme victime ou à risque?" et "Un enfant arrêté par des membres du CLV alors qu'il est sur le point de quitter le village, doit-il être considéré comme prévenu ou retiré?" Les définitions adoptées par le BIT/IPEC à propos des enfants prévenus et retirés ne se sont pas révélées très utiles pour élucider la question.

ACTE	+	MOUVEMENT	+	MOYENS	+	BUT FINAL DE L'EXPLOITATION		
Recrutement		<ul style="list-style-type: none"> À l'intérieur d'un pays ou transfrontalier 		Non applicable		TdE dangereux (De nature à nuire à la santé, à la sécurité et à l'éthique.) – défini à l'échelle nationale	PFTE flagrant	17
Transport								
Transfert								14
Accueil								12
Réception								11
⇒ Par force ou non					Travail mais pas sous les pires formes			0
⇒ Par une tierce personne ou un groupe					Travail léger – moins de 14h par semaine *	& plus de 42 hrs/semaine dans toutes autres formes de travail		
							PFTE sous la CI82	
							Sous la CI38	

Toutes les cases en vert/bleu représentent des instances de travail des enfants à éliminer.

* *Specifie par Statisticians* ("Every child counts: New global estimates of child labour" 2002,p29). *Note: Le nombre exact des heurs peut varier par pays déterminant par la loi national.*

Le programme BIT/IPEC est conscient de la nécessité d'un meilleur suivi et a en chantier l'élaboration et l'introduction un système fiable de compte rendu sur le nombre d'enfants retirés et prévenus du circuit du travail, basé sur l'expérience de l'IPEC jusqu'à présent et les systèmes basics utilisés dans le passé . L'idée est de s'assurer que tous les projets IPEC utilisent les mêmes procédures, tiennent des archives précises sur les bénéficiaires et qu'ils les utilisent pour suivre et rendre compte des interventions profitant aux bénéficiaires. Ceci permet ensuite de soumettre aux bailleurs des données précises. Ce système est connu sous le vocable de « Suivi et Compte Rendu sur les Bénéficiaires (*Direct Beneficiary Monitoring Reporting DBMR*) ». Les participants à une réunion sous-régionale IPEC tenue en Décembre 2007, ont mis l'accent sur la nécessité d'utiliser au mieux les données collectées au titre du DBMR, non seulement pour des raisons de compte rendu technique sur les progrès réalisés mais également pour promouvoir une meilleure compréhension de la question du travail des enfants dans la région.

b) Le système de collecte de données et de suivi du travail et de la traite des enfants au plan national

La collecte de données au plan national est importante pour la compilation de statistiques, le suivi de la performance des organisations intervenants dans la lutte contre la traite des enfants et le suivi des enfants vulnérables par les services étatiques appropriés (tels que la Direction de l'Education, les Services Sociaux et la Police). L'évaluation a pu identifier quelques exemples de suivi. Par exemple, en Côte d'Ivoire, la Primature pilote un Système de Suivi du Travail des Enfants – SSTE) mis en

place dans le cadre de la certification du cacao qui a produit des enfants “traumatisés par” le travail, et qui devrait entrer en vigueur dans plus de 50% des zones de cacao culture à partir du 1^{er} Juillet 2008. Le projet LUTRENA a appuyé la création de 90 CLV et comités départementaux qui oeuvrent dans le sens de prévenir les communautés face aux dangers de la traite et protéger les enfants des trafiquants.

Le **Togo** dispose d’un système de suivi de la traite des enfants alimenté par les informations fournies par les CLV, ce qui a permis à l’évaluateur de constater, par exemple, qu’entre 2002-2006, sur 2.519 enfants retirés de la traite, 53,6% étaient des filles et 51,5% étaient âgées de 12 à 15 ans, tandis que 45,9 % étaient victimes de traite vers le Nigeria. La Commission Nationale au Togo a diligenté une évaluation statistique sur la traite des enfants se basant sur les chiffres provenant de 150 CLV installés avec l’appui de LUTRENA. Le rapport présente le profil des victimes de traite (âge, sexe, assiduité scolaire, occupation des parents, etc.) dans le but d’orienter les projets en cours ou ceux futurs. Les CLV ont mis en place une batterie de mécanisme de suivi de la traite des enfants. A Sirka, le comité local exécute un recensement systématique des enfants au moment d’aller en vacances et au retour des vacances de telle façon que les parents sont obligés de s’expliquer sur l’absence des enfants. En cas de suspicion d’un cas de traite, les autorités du village insistent pour que l’enfant soit ramené au village. En Aféyéyé, le CLV, en collaboration avec l’école a mis en place un club d’enfants dont les membres rendent compte des absences des élèves.

Au **Burkina Faso**, les agences d’exécution ont encouragé la collecte systématique de données en formant les différentes entités impliquées (comités locaux de vigilance au niveau provincial et villageois, et syndicats de transporteurs). Ces derniers ont reçu des formulaires d’identification des enfants. La bonne collaboration entre les niveaux national, régional, provincial et villageois permet la collecte de données au plan national, désagrégées par sexe et par âge.

Burkina Faso

Un certain nombre de PA a mis en place des systèmes de suivi de la traite des enfants. Au niveau du village, de la province et avec les syndicats de transporteurs, les comités ont été formés et équipés en registres et en fiches d’identification des enfants interceptés ainsi qu’en manuels de procédures pour travailler avec eux. Ceci a grandement facilité la collecte d’information et a permis la mise à jour des statistiques nationales dans les zones du projet. Il y a toutefois des particularités locales : Dans le Sud-Ouest, les CLV sont aidés par des enseignants sélectionnés pour ce faire alors que dans l’Est, les membres des CLV sont alphabétisés et les différents documents traduits en langue nationale par l’agence d’exécution.

Grace à la collaboration effective entre les niveaux national, régional, provincial et local, les informations collectées enrichissent les bases de données nationales sur la traite des enfants. Par exemple, l’information collectée par les syndicats de transporteurs est régulièrement synthétisée par sexes et groupes d’âge par les services déconcentrés du ministère des affaires sociales qui les font remonter au niveau central. Le niveau national est conscient de la nécessité de développer un système permanent de suivi de la traite des enfants découlant des solutions qui y ont été apportées. L’évaluateur national a relevé le besoin en formation et en programmes de gestion pour renforcer un tel système de suivi de la traite au service de tous les acteurs. Le Burkina Faso a engagé une prise en compte de cet aspect des choses dans une certaine mesure mais les efforts sont peu coordonnés et ne se concentrent pas spécifiquement sur la traite des enfants. Par exemple, Le Ministère des Affaires Sociales (MASSN) collecte les informations sur les enfants se basant sur 16 critères de vulnérabilité dont celui de risque/implication dans les pires formes de travail des enfants. L’IPEC conduit des recherches en collaboration avec l’Institut National des Statistiques et du Développement sur les questions de travail des enfants.

Un atelier national de conception et de mise en œuvre d’un système de suivi du travail des enfants au Burkina organisé par les deux projets de l’IPEC : LUTRENA et IPEC Mines.

Le coordinateur national LUTRENA espère en l’élaboration d’un système de suivi du travail des enfants dans un futur proche.

Extrait du rapport de l’évaluateur national

Au Mali, la Cellule Nationale de Lutte Contre le Travail des Enfants coordonne toute l'action gouvernementale comme non gouvernementale contre le travail des enfants. Cette entité est en charge de la collecte des statistiques sur le travail et la traite des enfants et vise à encourager un engagement plus consistant de la part du gouvernement. Toutefois, quand bien même cette entité a une représentation locale à travers les points focaux régionaux, ces structures ne disposent pas de moyens de déplacement ce qui limite considérablement leur degré d'initiative spontanée. LUTRENA a formé les CLV au Mali à la collecte et au traitement des statistiques qu'ils envoient aux agences d'exécution avec lesquelles elles collaborent et qui les relayent à leur tour chaque trimestre vers les bureaux du BIT où la cellule nationale contre la traite des enfants est logée. Un atelier sous les auspices du projet de support aux programme national assortis de délais (PAD) et réunissant un large éventail d'acteurs a été organisé en 2007 dans le but de discuter et concevoir un Système de suivi du travail des enfants (SSTE). L'atelier a formulé des recommandations au nombre desquelles l'harmonisation des interventions des différents départements ministériels et de la recherche dans le but de rassembler les informations sur le travail des enfants détenues par les agences concernées. Un comité multipartenaire a été mis sur pied pour poursuivre l'œuvre entamée.

Le PA2 du Ghana mis en œuvre par l'ONG nationale Coalition pour les Droits des Enfants a établi des comités de vigilance et de surveillance de la traite des enfants dans huit communautés de la municipalité de Bawku dans le Nord Est du Ghana avec l'objectif de contribuer à la prévention de la traite des enfants à travers le renforcement des mécanismes de suivi de la traite au niveau communautaire. A la fin du projet, un réseau d'acteurs locaux sensibilisés et formés au nombre desquels on compte des leaders traditionnels ou religieux, des élus locaux et des agents des services sociaux a été mis en place. Les réalisations marquantes comprennent :

- Huit comités de vigilance et de surveillance communautaires (64 membres au total) formés à faire face aux situations de traite dans une des zones les plus endémiques de traite au Ghana
- Un puissant réseau et des liens de travail avec les représentants locaux des organismes gouvernementaux
- Onze filles et sept garçons rescapés des mains des trafiquants dans une zone où jusque là la traite des enfants a toujours été considérée comme une activité normale
- Dix cas de traite résolus grâce à un travail de renseignement poussé effectué par les comités de surveillance et de vigilance et les membres de la communauté
- Plusieurs enfants retirés et désormais prévenus de retomber dans les situations de traite grâce à la sensibilisation sur la traite et ses implications économiques pour le développement local
- Un degré élevé de connaissance dans les communautés cibles à travers un travail de sensibilisation communautaire dans les écoles, les églises, les mosquées, les émissions radio interactives ainsi qu'une caravane dans les rues de Bawku
- Les enfants retirés et leurs parents rendant témoignage de leurs expériences lors de programme radio en trois langues : anglais et deux langues locales
- Renforcement de capacités dans la collecte et le traitement des données et activités de renseignement par les CLV
- La mise en alerte de la police sur instruction du commissaire central pour la surveillance des cas de traite sur les routes
- Un panneau de sensibilisation très accrocheur installé en plein centre du marché central.

Au niveau national, le système de suivi du travail des enfants mis en place par le WACAP (West African Commercial Agriculture Programme) est en train d'être généralisé par le gouvernement à travers la Direction du Travail des Enfants du Ministère du Travail, de la Jeunesse et de l'Emploi. Le WACAP est un programme sous régional fondé par USDOL pour le programme de l'IPEC visant à combattre l'utilisation de la main d'œuvre infantile dans les plantations de cacao et des cultures de rente. Ce programme a pris fin en 2006. Le gouvernement du Ghana, avec l'appui de l'industrie du cacao s'est engagé dans un

programme national contre le travail des enfants dans la cacaoculture sur les traces des actions du WACAP.

L'évaluation n'a décelé que quelques rares cas précisant la manière dont les nouvelles lois contre la traite des enfants sont appliquées et l'impact réalisé.

Suivi: Conclusions

Le suivi de projet n'est pas l'un des points forts du projet LUTRENA. En effet, il n'est pas aisé de mesurer les progrès réalisés dans 12 pays dans lesquels interviennent un grand nombre d'agences d'exécution chargées de leurs propres activités. Il convient donc d'élaborer et de mettre en œuvre un Plan de Suivi clairement défini et simple à appliquer. La faible qualité de la plupart des indicateurs ne facilite pas l'évaluation systématique de l'efficacité globale des actions directes et ne donnent aucune indication sur l'impact du projet au niveau communautaire. L'évaluation formule quelques recommandations à cet effet pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise dans les futurs projets ou phases de LUTRENA.

L'introduction du système DBMR par l'IPEC est une chose appréciable et contribuera sûrement à améliorer la situation. Si ce système est bien compris et appliqué à tous les niveaux d'un projet aussi complexe, il contribuera certainement à rehausser le niveau de suivi et d'évaluation des initiatives en matière de travail des enfants. Il n'est pas prévu que le système joue un quelconque rôle dans le processus de collecte de données au plan national et il s'agit de la seule approche pratique utilisable dans la mesure où le suivi du projet IPEC est en soit une tâche dantesque. Il convient d'éviter de demander aux bénéficiaires de fournir les mêmes informations sur eux-mêmes et sur leur vie à deux systèmes différents. Si un tel scénario se présentait, il serait recommandé d'envisager la combinaison de ces informations selon le contexte spécifique concerné.

Il n'y a que très peu de systèmes de suivi du travail ou de la traite des enfants qui soient opérationnels. On en retrouve les modèles les plus avancés au Burkina et au Togo. Les exemples présentés ci-dessus démontrent comment le projet LUTRENA a démontré la possibilité pour les CLV de collecter des données de base pour les systèmes à l'échelle nationale ; toutefois, il reste tout un chemin à parcourir avant que cela ne réalise la couverture nationale dans les pays concernés.

E. Mise en œuvre et réalisations du projet

Constatations

1. Capacité des agences d'exécution et impact sur la mise en œuvre des PA.

Les agences d'exécution présentent diverses capacités, en fonction des pays :

Au **Bénin**, le personnel du projet LUTRENA estime avoir rencontré certaines difficultés dans l'identification des agences d'exécution ayant la capacité requise. Cet état de choses a conduit à collaborer avec la Croix Rouge béninoise afin de lui confier l'exécution du projet. Cette agence a ensuite supervisé certaines organisations locales chargées de la mise en œuvre des initiatives au sein des communautés concernées. Ce double niveau de mise en œuvre a été difficile à gérer et les rôles et responsabilités assignés à chaque organisation n'étaient guère clairs, ce qui a entraîné une frustration majeure de la part des organisations intervenants sur le terrain. Le problème était en partie dû à la charge de travail du Coordonnateur national et de son Assistant qui n'ont donc pas eu le temps d'appuyer et superviser plusieurs autres organisations de taille plus réduite. Les évaluateurs ont été impressionnés par le degré d'engagement du personnel de deux ONG nationales (CAFEB et Tomorrow Children) qui continuaient à appuyer régulièrement les bénéficiaires du projet, même après la clôture du PA.

Le **Burkina Faso**, a rencontré peu de difficultés à identifier des agences d'exécution dotées de la capacité nécessaire à la réalisation des objectifs fixés. Deux d'entre elles, en l'occurrence, Tin Tua et

SOSSI-BF sont des points de référence en matière de développement communautaire. Tin Tua est également l'une des organisations au plan national qui fait preuve d'innovation et est nantie de l'expérience nécessaire dans les programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle. GRADE FRB et ECLA (deux autres agences d'exécution) sont des pionniers dans la lutte contre la traite des enfants. Chacune d'entre elles a accès à des ressources humaines et logistiques et a développé une capacité organisationnelle conséquente de part leur collaboration avec une gamme de partenaires internationaux. Le Ministère de l'Action Sociale, également chargé de la mise en œuvre d'un PA a rencontré d'énormes difficultés pour transférer des ressources du niveau central au niveau provincial. Cependant, cette structure a acquis une expérience en matière de collaboration avec les groupes vulnérables et joue également un rôle important dans la coordination des interventions liées la protection de l'enfant à travers ses antennes décentralisées. A l'avenir, il serait utile d'explorer des stratégies alternatives afin de s'assurer que les ressources arrivent dans le département dans lequel elles sont requises. Les autres partenaires financiers transfèrent les fonds directement à l'antenne décentralisée concernée. Cette pratique pourrait être adoptée. Le Syndicat National des Transporteurs n'a pas démarré avec toute la capacité requise, mais a néanmoins réussi la mise en œuvre de ses activités avec l'appui de la Coalition du Burkina Faso pour la Défense des Droits de l'Enfant (COBUFADE).

Au **Mali**, les PA ont été mis en œuvre par 2 ONG nationales et par la Direction nationale pour l'Enfant et la Famille. Ces entités ont leurs bureaux dans les zones d'intervention et sont dotées de l'expérience nécessaire pour lutter contre la traite des enfants. LUTRENA figure parmi les nombreux partenaires qui ont permis à ces ONG de contribuer au développement communautaire dans leurs zones d'intervention respectives.

En **Côte d'Ivoire**, les PA ont été mis en œuvre par deux entités gouvernementales et trois ONG, qui disposaient toutes de l'expérience en matière de protection et de défense des droits de l'enfant ainsi qu'en matière de mobilisation et de développement communautaires.

Dans tous les pays, le projet LUTRENA a exécuté ses PA en mettant à contribution des ONG et des ministères. Bien que certaines AE étaient plus viables que d'autres, la contrainte majeure a été sans aucun doute la période restreinte des PA et la longue durée de temps pour l'examen des propositions et le déboursement des fonds, plutôt que la capacité des agences.

Sur la base de leur expérience, ces agences disposaient de divers degrés d'expertise dans le domaine de la mise en place d'activités génératrices de revenus, stratégie qui a été utilisée pour contribuer à la réintégration des enfants victimes de traite mais également pour appuyer les parents des enfants vulnérables. L'opportunité de plus d'occasions de partager leurs expériences et l'appui du projet afin d'établir des lignes directrices sur la base des leçons apprises et des bonnes pratiques précédentes, pourrait contribuer à la durabilité des interventions dans ce domaine important. .

Le **Ghana** a mis en œuvre 12 PA dont trois par le gouvernement et neuf par les ONG. Le projet n'a eu aucune difficulté à repérer des agences d'exécution. Il y a eu quelques problèmes mineurs de retard dans la soumission des rapports, notamment des partenaires gouvernementaux mais l'essentiel des objectifs a été atteint.

Ce tableau présente une analyse des PA mis en œuvre dans les différents pays visités lors de l'évaluation, sur la base des données collectées par les évaluateurs nationaux et divers documents de projets:

Pays	Nombre de PA	Coût estimé US\$	Filles R/P*	Garçons R/P	Assistance au lancement d'activités génératrices de revenus pour les familles	
					Femmes	Hommes
Bénin	10	693 595	1 393	1 092	3 569	
Burkina Faso	11	897 424	474	453	227	
Ghana	12	825 963	1 988	1 572	455	100
Mali	6	470 926	6 313	8 656	422	654
Côte d'Ivoire	7	574 552	1 755	1 757	38	65
Togo	7	389 135	3 664	2 994	325	505
TOTAL	53	3 820 601	15 587	16 524	6 360	

*R/P Retirés/ Prévenus de la traite

2. Efficacité des PA et leur contribution à la réalisation des objectifs du projet.

Les PA ont largement contribué à l'atteinte d'un grand nombre d'objectifs initialement fixés, essentiellement grâce aux activités de sensibilisation, au retrait et à la réintégration des enfants victimes de traite et aux opportunités de scolarisation offertes aux enfants vulnérables.

La large gamme de **matériels de sensibilisation** produits inclut notamment des affiches, des pancartes, des tee-shirts, des brochures, des dépliants, des programmes radio, des pièces de théâtres, des concours de poésie, des films et documentaires. Il est difficile d'évaluer l'efficacité de telles initiatives sur une période aussi réduite que le temps d'une évaluation et les PA n'ont pas de techniques d'évaluation intégrées dans leur conception. Les aspects suivants ont été mis en exergue au cours de l'exercice :

- Les contraintes budgétaires ne facilitent pas quelques fois la production et la diffusion à large échelle de brochures/affiches/dépliants, etc.;
- Les transporteurs routiers au Burkina Faso estiment que les panneaux publicitaires postés dans les gares routières suscitent un intérêt croissant de la part des passants, ce qui leur permet de réagir aux nombreux commentaires et questions, d'où une plus grande sensibilisation sur la question ;
- Une agence d'exécution chargée de plusieurs campagnes de sensibilisation n'était pas consciente de l'importance de tester les images sur la population cible afin de s'assurer que le message diffusé était clair. Ceci a suscité de la part des évaluateurs la proposition selon laquelle LUTRENA pourrait utiliser des directives et suggestions générales dans des domaines telles que la sensibilisation prise en charge par un nombre d'agences d'exécution dans divers pays. Ce PA s'est investi, non seulement dans un programme de sensibilisation, mais aussi dans la mise au point d'instruments de mesure d'impact de la campagne. Une évaluation d'impact a été conduite en avril/mai 2008 dont les résultats n'étaient pas encore disponibles lors de la présente évaluation.

La question de la durabilité a été traitée au préalable dans les sections relatives à la conception et à la planification ainsi qu'au suivi. Elle revient encore dans la présente section qui se penche sur l'impact des interventions du projet sur la vie des populations. Les réalisations du projet quant au nombre d'enfants couverts sont très bonnes mais l'impact à long terme de ces interventions est moins évident. Les activités génératrices de revenus sur le terrain semblent très fragiles et la durabilité de l'assistance aux parents et aux enfants suscite des interrogations. De nombreuses agences d'exécution ont fait de leur mieux mais la période restreinte consacrée aux interventions a été un obstacle majeur.

L'exemple fourni dans l'encadré ci-dessous vise à attirer l'attention sur l'importance d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de durabilité dès le démarrage des activités. Il convient également d'être honnêtes avec les parents et de respecter leur droit à participer au processus de prise de décision concernant leurs enfants. L'initiative en question a radicalement transformé la vie des enfants concernés mais risque de les aider à l'abandon en cours de chemin si d'autres sources de financement alternatives ne sont pas identifiées.

Koutiala, Mali

*Un Programme d'Action a permis l'inscription de 1 800 enfants vulnérables dans des écoles primaires publiques ou dans des medersas privées pour une année et des fournitures scolaires leur ont été distribuées. L'objectif initial consistait à inscrire la moitié de ce nombre pour une période de deux ans mais du fait du temps écoulé pour convenir et adopter le PA, il ne restait plus beaucoup de temps avant la fin du projet. L'agence d'exécution avait commandité une enquête pour l'identification des enfants les plus pauvres du milieu qui ont été inscrits à l'école. Leurs parents se réjouissaient du fait que ceux-ci aient bénéficié d'une telle opportunité et non épargné aucun effort pour les envoyer régulièrement à l'école parce que convaincus que cela leur permettrait de bénéficier d'un appui continu. A leur arrivée à Koutiala, les évaluateurs ont constaté que le programme d'action était clôturé. Sur place, ils ont rencontré des parents déçus, désillusionnés et désespérés, incapables de maintenir les enfants à l'école sans une assistance. On comptait dans ce groupe des veuves, des aveugles et autres handicapés ayant un accès minimal aux ressources et qui survivaient au quotidien. L'un d'eux a déclaré: **“Nous sommes pauvres et nous n'avons souvent pas assez d'argent pour manger. Nous étions si contents lorsque le projet s'est engagé à prendre en charge l'inscription de nos enfants à l'école. Si le projet s'arrête aujourd'hui, nos enfants ne pourront plus aller à l'école ici”**. En réalité, les enfants fréquentent à présent leur deuxième année d'enseignement. Les medersas ont réduit les frais de scolarité et font tout pour les maintenir à l'école même lorsque les parents n'ont pas les moyens nécessaires. Certains enfants ont été transférés dans des écoles publiques moins coûteuses. Il est difficile de prédire ce qui va se passer à la réouverture des classes en Octobre 2008.*

3. La capacité des organisations communautaires à prévenir la traite des enfants

LUTRENA a appuyé la mise en place de comités de lutte contre la traite des enfants dans tous les pays couverts par l'évaluation. Dans la plupart d'entre eux, des comités locaux de vigilance (CLV) ont été créés au niveau villageois et communautaire. Cependant, au Burkina Faso et au Togo, ces structures interviennent au niveau provincial et à d'autres niveaux administratifs plus élevés. Les membres travaillent bénévolement pour sensibiliser les populations sur les droits de l'enfant et les dangers du travail et de la traite de ces derniers. Ils interceptent des enfants en déplacement à l'intérieur de leur zone quant ils estiment que ceux-ci sont à risque ou réellement trafiqués. Ils prennent les dispositions nécessaires pour les renvoyer dans leur foyer d'origine, souvent avec l'assistance des autorités locales ou d'autres agences. Par ailleurs, ils alertent les organes chargés de l'application des lois sur la présence de trafiquants potentiels. Un grand nombre d'enfants interceptés a pu bénéficier de l'appui du projet pour avoir accès à des opportunités d'éducation, de formation et d'activités génératrices de revenus. Toutefois, d'autres qui n'ont pas eu la même chance reprennent tout simplement le chemin de l'aventure. L'évaluation a noté qu'une minorité des 2 174 enfants interceptés par les comités de vigilance mis en place par le projet avaient été soumis à des conditions d'exploitation de leur travail et que leur interception était basée sur les risques qu'ils encouraient.

Etude d'un cas du Ghana:

Une équipe de surveillance communautaire de 23 membres a été mise en place par l'ONG PACF pour suivre les communautés de Oshiyie, Chokomey, Bortianor et Ada. L'équipe avait aussi la charge de veiller à ce que tous les enfants en âge scolaire soient à l'école et que les activités anti-traite des enfants soient maintenues dans leurs communautés. L'équipe a pu répertorier 246 enfants en âge scolaire et les a inscrits avec l'appui du PACF et du BIT.

En reconnaissance de leur rôle, l'équipe a enregistré de nombreuses plaintes de la part des membres des différentes communautés au sujet d'enfants en divagation et ont suivi les dossiers jusqu'à s'assurer que ces enfants étaient dûment inscrits. Deux cas de traite particulièrement tenaces ont été soumis à cette équipe en novembre 2007 et sont en ce moment en train d'être traités en justice dans le cadre de la loi Human Trafficking Act (Act 694) :

- 1. Un garçon âgé de 9 ans a été remis en situation de traite par sa mère et son père adoptif à Yeji, une communauté de pêcheurs bien connue sur le Lac Volta*
- 2. Une grand-mère a mis deux enfants âgés respectivement de cinq et de neuf ans à Yeji par l'entremise d'un trafiquant. En octobre 2007, un des enfants est décédé à Yeji et le cas a été présenté à l'équipe qui a fait un rapport en bonne et due forme à l'Unité contre la violence domestique qui a transmis le cas à l'Interpol*

En 2006, LUTRENA a mené une étude sur les comités de vigilance dans quatre pays.²⁰ Les constatations de l'évaluation reflètent ceux de cette recherche qui a produit une image précise des CLV au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Togo. L'étude retrace la mise en place des CLV, leurs liens avec les structures gouvernementales ainsi que les différences et les points communs particuliers à chacun des quatre pays. Elle a fait ressortir un bon nombre de bonnes pratiques, des difficultés auxquelles sont confrontées les CLV ainsi que celles qui se profilent dans le futur. Cette étude met aussi en exergue la fragilité de leurs réalisations et formulé les recommandations suivantes que soutient la présente évaluation :

- a. Concevoir, élaborer et traduire les modules de formation pour CLV en langues nationale; (voir l'exemple dans la section suivante où la formation a été conduite en français)
- b. Rendre disponible à plus large échelle des accords de coopération bilatéraux et multilatéraux et adopter des lois nationales contre la traite des enfants ; (L'évaluation a connu un exemple de disponibilité locale : une brochure contenant l'essentiel de la loi contre la traite au Bénin qui était très appréciée des CLV.)
- c. Réorienter le mandat des CLV vers des activités de sensibilisation et d'information des autorités compétentes ; (un accent plus prononcé sur la sensibilisation permettra aux communautés de mieux se concentrer sur la protection des enfants et de mettre en œuvre/plaidoyer pour des alternatives éducatives ou en AGR viables)
- d. Améliorer les conditions de transit des enfants interceptés (parce que cela à un coût et un budget est rarement alloué à cet effet. Cet aspect a été fréquemment soulevé par les acteurs pendant l'évaluation) ;
- e. Développer des opportunités alternatives en matière d'éducation et de formation à l'intention des enfants vulnérables et des enfants victimes de traite dans les villages, villes et provinces ; (essentiel pour l'élimination de la traite)

²⁰ Les réalisations, les bonnes pratiques et les leçons apprises relatives aux Comités Locaux de Vigilance de lutte contre la traite des enfants Burkina Faso, Cote d'Ivoire, Mali et Togo – Rapport de synthèse ILO-IPEC – LUTRENA Décembre 2006

- f. Renforcer la capacité des familles pauvres à travers des activités génératrices de revenus pour leur permettre d'appuyer leurs enfants de manière durable ; (essentiel pour l'élimination de la traite)
- g. Veiller à ce que les plans locaux de développement prennent en compte les trois aspects ci-dessus. (L'évaluation a rencontré des cas de CLV avec une grande influence sur les plans de développement au Bénin et au Mali ainsi que de communautés qui ne comprenaient pas grand-chose à comment s'y prendre.

Les CLV ont démontré le potentiel des communautés locales à s'organiser de différentes manières pour protéger leurs enfants. Un grand nombre de PA du projet LUTRENA sont allés dans le sens de cette stratégie et de nombreuses leçons à retenir en ont résulté. Pour une analyse détaillée, nous recommandons au lecteur de se référer à l'étude citée plus haut qui a pu scruter plus en détail les divers aspects de cette expérience que n'en a eu le loisir la présente évaluation.

4. Formation des CLV

L'équipe d'évaluation s'est rendue à un atelier de formation sur la traite des enfants organisé à l'intention des CLV. La formation était dispensée en français et non pas en langue locale, ce qui a entravé la bonne compréhension des concepts et idées. Ainsi, ce qui aurait pu être un débat d'idées sur une large gamme de thématiques s'est finalement transformé en une transmission de l'information, du formateur à des auditeurs relativement passifs. En réalité, le problème ne relevait pas uniquement du niveau de langue utilisé. D'autres concepts de base en matière d'éducation des adultes n'ont pas été pris en compte et il aurait été préférable de placer les pages dans le manuel de formation relatives à ces concepts au début et non pas à la fin du document. Certes, ce manuel est une précieuse ressource en terme d'informations, mais il est difficile d'éviter d'utiliser une approche académique peu adaptée à une formation participative, dans la mesure où les modules ne prévoient pas suffisamment de temps pour les discussions. Il est également important que l'atelier de formation des formateurs mette l'accent sur la manière de faciliter le processus d'apprentissage par une analyse axée sur les réalités quotidiennes des participants et permette aux futurs formateurs de pratiquer l'application de cette aptitude. Il faut aussi ajouter qu'une session de formation qu'a visitée l'équipe d'évaluation s'est tenue en langue nationale et a encouragé et permis un débat parmi les participants.

Il a été demandé aux participants de donner leur définition du concept « d'enfant » ; ensuite, la « bonne » définition a été donnée par le formateur, mettant en cause d'un coup toute une culture et tradition. Il est possible que différentes définitions soient utilisées simultanément selon les pays et les contextes

L'essentiel de la confusion notée à propos de la mobilité et de la traite des enfants réside dans l'utilisation d'une définition du concept de traite développée dans un autre contexte, dans des situations inappropriées. L'idéal aurait été de travailler avec les groupes directement concernés pour identifier les stratégies de protection de l'enfant les plus appropriées et les plus adaptées à leurs réalités. En effet, des initiatives qui émanent d'un tel débat ont plus de chances d'être acceptées par les communautés locales et seront intégrées pour une meilleure compréhension des causes et conséquences de la mobilité et de la traite des enfants, pour l'élaboration de réponses plus adaptées. Le projet a apparemment manqué l'occasion d'explorer les concepts et croyances au plan local et de faciliter le développement de telles stratégies. Un accent trop important a été mis sur l'application des lois.

5. Services à l'intention des bénéficiaires directs

a) Critères de sélection – populations cibles

En général, les critères de sélection étaient clairement définis et ont permis le choix des populations cibles. Les agences d'exécution ont adapté diverses approches à cet effet, certaines ayant commandité une enquête indépendante, d'autres ayant discuté avec les autorités locales chargées du secteur de

l'éducation avec l'implication des comités de gestion scolaire et des associations de parents d'élèves. Lorsque les communautés étaient directement impliquées, elles ressentaient mieux leurs responsabilités dans les résultats des interventions et étaient plus engagées dans le processus de suivi des progrès réalisés.

Il convient de souligner qu'il existe un groupe d'enfants particulièrement exploités et vulnérables qui n'a pas été ciblé par le projet LUTRENA. Il s'agit des garçons mendiants dans la rue que l'on voit avec leurs boîtes de tomate vides errant dans les villes et agglomérations urbaines dans le sahel. Au cours de la présente évaluation, un Préfet rencontré au Mali insistait sur la nécessité de traiter de cette question dans les meilleurs délais. Peut être que l'expérience en matière de collaboration entre LUTRENA et les syndicats de transporteurs pourrait se révéler utile car, le projet a réussi à impliquer les responsables de ces entités qui regroupaient des personnes qui faisaient parties du problème de la traite et qui sont devenues par la suite une partie de la solution identifiée. La même expérience pourrait être testée avec ceux qui sont chargés de prendre soin de ces garçons par leurs parents, afin de voir s'il ne serait pas possible de les sensibiliser sur l'expérience des enfants concernés.

b) Stratégies de prestation de services en direction des différents groupes cibles

Elles portent notamment sur :

- La prise en charge des frais d'inscription et d'achat de fournitures scolaires afin que les enfants vulnérables puissent aller à l'école, ce qui garantit une éducation effective et les rend moins vulnérables aux trafiquants;
- Des appuis en termes d'éducation non formelle et la remise à niveau ;
- Organisation de séances de formation pour l'acquisition de compétences, soit dans un centre, soit en collaboration avec les artisans locaux et les commerçants à l'intention des enfants victimes de traite ou à risque, trop âgés pour aller à l'école ;
- Prévoir une formation et fournir du matériel de base pour le lancement d'activités génératrices de revenus au profit des victimes de traite et / ou des familles des enfants vulnérables afin de trouver une solution durable à la satisfaction de leurs besoins ;
- Fournir des opportunités génératrices de revenus à l'intention des CLV ou des comités de gestion scolaire pour les aider à générer les fonds nécessaires à la prise en charge des coûts de leurs activités et les besoins des enfants vulnérables ;
- Impliquer des enfants dans les clubs LUTRENA, au sein des écoles pour une plus grande sensibilisation sur les dangers de la traite et pour les associer à la diffusion du message.

L'un des points forts du projet LUTRENA réside dans le nombre de PA mis en œuvre pour traiter de la question de la pauvreté qui rend les enfants vulnérables à la traite et les prestations en matière de formation et d'appui au lancement d'activités génératrices de revenus. Certaines initiatives se sont bien déroulées tandis que d'autres ont apparemment échoué pour des raisons inconnues. Les contraintes des bailleurs relatives au transfert de fonds directement au profit des communautés ont limité la responsabilité qui aurait pu être assignée aux groupes communautaires et aux agences d'exécution. Un comité de gestion scolaire au Mali avait l'intention de créer une banque céréalière mais la seule option qui lui a été proposée consistait à travailler sur un champ collectif. Le projet était disposé à fournir les semences et les engrais, mais le groupe devait rembourser le coût de ces intrants après la récolte. Le président du comité a expliqué qu'il n'avait rien fait pour initier ce projet car il se sentait trop vulnérable, dans la mesure où lui-même serait tenu pour responsable si les autres membres ne remboursaient pas ou si l'entreprise échouait pour une quelconque raison. Il s'agit là d'un exemple de problème qui peut subvenir si les principaux concernés n'ont pas eu la latitude de juger des activités qui leur conviennent le mieux.

6. Changements survenus dans la vie des enfants

Les enfants victimes de traite racontent souvent des histoires traumatisantes et les opportunités qui leur ont été offertes ont servi de tremplin pour améliorer la vie de nombre d'entre eux. La plupart ont bénéficié de services de formation et de réhabilitation pour les aider à réintégrer leurs communautés. Plusieurs d'entre eux gagnent suffisamment bien leur vie et subviennent aux besoins des autres

membres de leur famille, dans certains cas. Aujourd'hui, ils ont des projets pour l'avenir, ce qui est une réalisation majeure pour le projet. Nous donnons ci-dessous deux exemples relatifs au Burkina Faso et un au Mali :

Fada N'Gourma, Burkina Faso

2 garçons, aujourd'hui âgés 18 et 20 ans, ont quitté leur village il y a 4 ans à la recherche d'un travail dans les champs de coton au Bénin car ils avaient vu d'autres jeunes revenir au village avec des bicyclettes et de l'argent. Ayant pris de l'argent de leurs parents pour leur transport, ils partirent à leur insu. Ils furent arrêtés en route et passèrent trois jours auprès des services sociaux. A leur retour au village, ils ont bénéficié d'opportunités génératrices de revenus de la part du projet LUTRENA ; l'un a reçu un bœuf et l'autre quelques moutons. Aujourd'hui, des années après leur aventure initiale, ils sont au village et poursuivent leurs activités. L'un est très content d'avoir acheté la bicyclette dont il rêvait grâce à la vente d'un mouton, tandis que l'autre a acheté une parcelle en ville et espère établir un petit commerce.

Ouagadougou, Burkina Faso

A l'âge de 12 ans, Innocent quitta son village accompagné du "meilleur ami" de son père qui l'amena travailler dans une plantation en Côte d'Ivoire, puis disparut. Innocent réussit à s'échapper, dissimulé à l'arrière d'un camion par un transporteur qui le mit ensuite dans un bus en partance pour le Burkina. Il ne savait pas comment retourner au village et a donc erré jusqu'au jour où il rencontra par hasard sa propre sœur. Depuis lors, la famille a été réunifiée, mais puisqu'il existait peu d'opportunités de gagner sa vie au village, Innocent n'a pas tardé à retourner en ville, où il entendit parler du cours de formation sur l'acquisition de compétences financé par LUTRENA. Il s'est révélé doué en mécanique et est aujourd'hui installé sous un abri en paille sur la voie qui mène à Ouaga, où il répare des bicyclettes et des motocyclettes. Innocent est extrêmement fier d'avoir pu envoyer à sa famille un sac de riz pour aider son père malade. Il compte ouvrir un commerce de pièces détachées et apprendre à lire et à écrire.

Koutiala, Mali

14 jeunes filles qui travaillaient comme vendeuses ambulantes ou domestiques ont été regroupées par le projet et formées aux techniques de teinture. Elles viennent d'initier leur propre affaire et produisent des habits destinés à la vente. Elles déclarent qu'elles sont aujourd'hui mieux habillées et prennent mieux soin d'elles-mêmes et sont capables de subvenir à leurs besoins quotidiens grâce à l'argent qu'elles gagnent. Elles sont bien informées sur la pandémie du VIH/SIDA et espèrent approfondir leurs connaissances professionnelles pour s'initier aux techniques les plus récentes.

Les parents ont bénéficié de formation et de l'appui du projet dans la perspective d'améliorer leur situation et par conséquent de rendre la vie plus douce à leurs enfants. Nous avons des exemples qui nous viennent des bonnes pratiques du Ghana où un parent raconte son expérience personnelle après avoir suivi une pièce de théâtre produite par PACF (Parent and Child Foundation) ; une autre mère explique comment le projet l'a aidée :

Bortianor, Ghana

Je suis une mère de 5 enfants, un parent unique qui n'a jamais été à l'école. Je traite et vend du poisson pendant la saison de pêche mais aucun de mes enfants ne va à l'école parce que je ne peux subvenir à leurs besoins. Après avoir suivi la pièce de théâtre, je me suis senti désolée pour mes enfants. J'ai entendu parler de la subvention capitale, des cantines scolaires, et du programme d'inscription du BIT LUTRENA et du PACF pour les enfants en âge scolaire. J'ai été au bureau de l'équipe de surveillance communautaire de Bortianor pour solliciter leur assistance tel que la pièce de théâtre le recommandait. J'ai été bien reçue, bien conseillée, ai donné les renseignements sur mes enfants et ai été connectée au PACF. A présent, tous mes enfants, y compris les deux qui avaient abandonné sont inscrits à l'école de base de Bortianor. Je suis une parente heureuse aujourd'hui.

Je suis une mère seule qui élève trois enfants. Je vends du poisson mais la vie était très difficile pour mes enfants et moi pendant la période de soudure. J'étais très endettée et parfois, il me fallait prêter de la nourriture pour nourrir mes enfants. J'ai été invité par ma cousine dont l'enfant est bénéficiaire du projet. J'ai été reçu par les formateurs, conseillée et mes besoins ont été évalués. Après la formation, j'ai reçu un certificat bien que je n'aie jamais été à l'école. Je suis membre de la coopérative communautaire et je fais des beignets pour scolariser mes enfants. Je paye mes dettes progressivement et je peux supporter la scolarisation de mes enfants. Je traite toujours le poisson pendant la période de pêche et je fris toujours mes beignets.

7. Politique et réalisations en matière de collaboration avec les gouvernements

En général, le projet a été bien intégré dans les politiques et programmes nationaux de lutte contre le travail/traité des enfants. Cependant, le projet a collaboré avec les autorités locales chargées du secteur de l'éducation mais a peu travaillé avec les ministères de l'Éducation ou les entités responsables de l'élaboration des politiques. Les activités du projet ont été essentiellement exécutées à travers les agences dont les interventions visaient les zones endémiques de traite des enfants. Ainsi, leurs premiers interlocuteurs étaient les autorités locales de la police, des affaires sociales ou de l'éducation. Les enseignants partagent les réalités quotidiennes de la traite des enfants et, de concert avec les parents et/ou les organisations communautaires (telles que les CLV et les clubs LUTRENA), sont engagés dans la recherche de solutions appropriées. De telles interventions s'imposent rapidement au niveau local mais ne rentrent pas automatiquement dans les pratiques au niveau national. Une exception remarquable est bien cette expérience au Mali où une leçon conçue au niveau local à Kolondiéba au sujet du travail des enfants a été enseignée dans un contexte plus large dans toutes les écoles du cercle. Bien que les autorités encouragent l'initiative locale, on remarque peu d'engagement en ce qui concerne par exemple les programmes d'études, les championnats scolaires, les emplois du temps ou les manuels scolaires. Une collaboration plus poussée du projet en direction des ministères en charge de l'éducation aurait conduit à l'adoption d'initiatives plus efficaces sur une base plus élargie. Peu de politiques éducatives prennent actuellement en compte les besoins éducatifs des enfants travailleurs vulnérables ou le rôle que l'éducation pourrait jouer dans l'amélioration de leur sort ; le projet n'a pas poussé cette question plus loin, ni essayé d'attirer l'attention des politiques.

LUTRENA a appuyé les gouvernements dans le processus de renforcement de leurs capacités pour assumer les responsabilités liées aux conventions et accords qu'ils ont signés. Des mécanismes

gouvernementaux ont été créés pour lutter contre le travail et la traite et pour appuyer la protection de l'enfant, y compris les unités nationales sous la tutelle des ministères au Mali, au Togo et au Bénin ainsi que le point focal au Burkina Faso. De nombreux pays dont le Mali, la Côte d'Ivoire et le Burkina, ont officiellement créé des comités nationaux regroupant le gouvernement et les membres de la société civile pour une meilleure orientation des activités de lutte contre le travail/traité des enfants. La Côte d'Ivoire dispose de *deux* Comités nationaux, l'un chargé de la lutte contre la traite et l'exploitation (2001) et l'autre responsable de la lutte contre les PFTE à travers IPEC (2004). Le projet a également collaboré avec les gouvernements de tous les pays visités lors de l'évaluation pour la création, la mise en œuvre et le suivi des plans d'action nationaux, tels que décrit plus haut dans la section « Partenariats et autres formes de collaboration – Relations avec les gouvernements. »

Ainsi, les gouvernements se sont progressivement mieux organisés autour de la question du travail et de la traite des enfants mais l'impact sur le terrain ne saurait être visible immédiatement. Les unités de lutte contre la traite/travail sont en train de mettre en place des points focaux dans certaines régions et des efforts sont déployés pour structurer les réseaux de comités de vigilance dans les zones où la traite est perçue comme étant importante. Par ailleurs, des centres d'accueil ou de transit ont été ouverts et équipés à l'intention des enfants victimes (Mali, Togo, Bénin, Ghana).

Les accords bilatéraux en matière de rapatriement des enfants victimes de traite ne semblent pas opérationnels. En effet, le Directeur National de la Promotion de l'Enfant et de la Famille du Mali, s'est rendu avec les évaluateurs auprès de 26 garçons guinéens âgés de 6-17 ans accueillis dans le centre étatique à côté de son bureau. Ces enfants avaient traversé la frontière à pied, en compagnie de 4 marabouts et avaient été arrêtés par les forces de sécurité à bord d'un véhicule, non loin de Kita. Les agents de sécurité avaient été formés par le gouvernement sur le phénomène de la traite. Le Directeur a expliqué qu'il ramènerait personnellement ces enfants en Guinée dès le lendemain.

8. La base de connaissances

L'évaluation de la Phase III du projet effectuée en 2006 était parvenue à la conclusion selon laquelle *“Le projet LUTRENA avait investi dans des activités de recherche qui auraient du générer une base de connaissances viables, mais n'a pas produit les résultats escomptés au moment où survenait l'évaluation à mi-parcours”*. LUTRENA a effectué des recherches et études approfondies sur de nombreux aspects de la traite des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre, et a certainement amélioré les connaissances sur ce phénomène. Les organisations impliquées dans chaque pays utilisent aujourd'hui les résultats de ces recherches dans le cadre de leur contexte national bien que ces ressources ne soient pas disponibles de manière systématique, à travers le site Internet ou directement à partir des sources du projet. Les bonnes pratiques ont été documentées, mais il reste à voir comment elles seront exploitées et comment IPEC capitalisera l'expérience acquise par le projet. Le projet n'a pas développé de système efficace de collecte de données informatisé sur les enfants avec lesquels il travaille. Cependant, le DBMR, déjà mentionné plus haut apportera, nous l'espérons, une solution à cette lacune, non seulement pour LUTRENA mais pour l'ensemble des projets IPEC.

9. Collaboration avec les organes chargés de l'application des lois

L'évaluation de 2006 est également parvenue à la conclusion selon laquelle *“il n'existe pas suffisamment de connaissances de la part des organes chargés de l'application des lois dans certains pays.”* LUTRENA a organisé des ateliers au profit des responsables de l'application de la loi. Le PA11 du Ghana a exécuté par la Fondation Rescue la formation de 110 membres du personnel des agences de sécurité. Au Togo, 42 représentants des forces de sécurité, des agents des douanes et du département des eaux et forêts ont été formés en 2006 et un manuel destiné à orienter les forces de sécurité sur les interventions en matière de traite a été élaboré. L'équipe d'évaluation a interviewé des agents au Bénin, au Togo et au Mali ; ces derniers étaient sensibilisés sur la question et appliquaient la législation en la matière. Au Bénin, nous avons rendu visite à des enfants placés au centre de réception, sous la tutelle de l'Unité de la police chargée de la protection de l'enfant. Les gendarmes à Kolondieba au Mali nous ont montré le registre des documents de voyage des enfants (qui ne présentent aucune entrée pour 2008 et seulement 5 pour 2007). Cependant, les forces de sécurité sont

souvent affectées à différents endroits et il est donc difficile que les projets forment continuellement tous les nouveaux arrivants. La seule solution durable consistera à intégrer un module sur la législation dans la formation de base dispensée au profit de ces organes.

10. Participation des enfants

Les enfants sont membres des clubs LUTRENA dans de nombreux pays. Ces structures ont contribué à relever le niveau de sensibilisation chez les parents et les autres élèves grâce à une large gamme d'activités dont des caravanes, le théâtre, la poésie et la conception d'affiches. Les membres de ces clubs ont également pris part à des cérémonies de commémoration de certaines journées telle que la Journée mondiale contre le Travail des Enfants. Ces clubs ont souvent permis aux enfants de développer leur potentiel de leadership et de s'entraider. Les parlements nationaux d'enfants sont également associés. Au **Mali**, ils ont les principaux acteurs de la caravane d'information et de sensibilisation organisée par IPEC/Mali à l'occasion du 12 juin 2007, journée mondiale contre le travail des enfants.

Un témoignage de PACF au Ghana :

Un petit matin, un écolier membre d'un des clubs anti-traite LUTRENA voit une dame en compagnie d'un enfant de la communauté au bord de la chaussée, visiblement en attente d'une occasion pour un voyage en dehors de la communauté. Tirant leçon des enseignements du club, l'élève soupçonne un cas de traite. En un laps de temps, il passe le mot à d'autres enfants et tous se mettent en groupe et scandent : « La traite des enfants est un crime ! » Leur action attira davantage d'enfants et même des adultes qui s'investirent à s'enquérir de les intentions de la dame vis-à-vis de l'enfant. L'intermédiaire s'enfuit sans demander son reste en abandonnant l'enfant sur place.

En ce qui concerne la collaboration avec les organisations d'enfants, quelques tentatives ont été menées avec le Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs (MAEJT) qui a joué un rôle significatif dans certains programmes d'action. Ceci présente un potentiel de développement plus approfondi surtout que MAEJT est présent dans plusieurs pays du continent. Le projet a réussi à associer les enfants en tant que participants actifs et IPEC pourrait consolider et étendre le potentiel d'une participation active des enfants en identifiant les limites et le potentiel de leur vie au quotidien et en développant des stratégies créatives et utiles pour permettre le changement.

Mise en œuvre et réalisations : Conclusions

En dehors de nombreuses activités d'ordre administratif et managérial, les agences d'exécution ont apporté une contribution appréciable aux interventions du projet par leur savoir faire, leur connaissance du milieu et leur expérience. Ceci a eu pour résultat de pouvoir effectivement sensibiliser sur la question de la traite/travail des enfants et de pourvoir des services aux enfants à risque et à leurs familles. La formation et l'appui aux CLV ainsi que la création de réseaux au niveau local dans les communautés, au niveau provincial et avec les autorités nationales ont permis de mieux protéger les enfants vulnérables et d'assister les victimes de traite. Ce dispositif a été renforcé par la formation des forces de sécurité et la collaboration avec le gouvernement pour la mise en place et l'utilisation des instruments légaux. Le projet s'est investi dans la formation des adultes et des jeunes avec un riche éventail d'approches et de stratégies. Une utilisation plus poussée des méthodes de formation d'adultes aurait pu permettre un impact optimal.

Le projet a offert aux enfants la possibilité de libérer leur génie et de démontrer leur capacité au leadership à travers les clubs LUTRENA. Ces clubs apportent la preuve que les enfants peuvent être des participants actifs dans les prochains projets qui les impliqueraient directement. Les informations collectées par LUTRENA à travers les recherches et les rapports formeraient une base de données utile en matière de traite et de travail des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre si elles pouvaient être organisées rendues accessibles. LUTRENA a réussi à faire la différence dans les vies d'un grand

nombre d'enfants et à aider à la mise en place d'un cadre légal les protégeant mais la question de la durabilité, notamment au niveau communautaire demeure un défi.

F. Pertinence, Efficacité et Efficience

1. Pertinence

La stratégie du projet est conforme aux efforts nationaux de développement et le projet a joué un rôle primordial dans l'élaboration des politiques nationales et l'identification des bonnes pratiques pour la lutte contre la traite des enfants. Certes, le projet a réussi un réseautage avec les autres organisations concernées pour promouvoir les objectifs concernant les cadres juridiques nationaux et internationaux, mais il n'a guère favorisé le partage d'expériences et tiré les leçons des approches élaborées par d'autres entités qui mettaient en œuvre des projets ayant les mêmes objectifs durant la même période, dans les mêmes pays et financés par les mêmes bailleurs.

Le projet a pu couvrir les besoins des enfants victimes de traite à travers des alternatives viables et a aussi aidé les enfants vulnérables à accéder à des services d'éducation, au moins sur le court terme. Le projet a également pris en compte l'extrême pauvreté des communautés concernées par la mise en œuvre d'une stratégie d'appui à la génération de revenus. Cependant, il ne s'est pas suffisamment focalisé (efforts et ressources) sur ces initiatives, avec la même emphase que celle mise sur les interventions relatives aux cadres juridiques alors que ces initiatives sont tout aussi importantes pour lutter contre la traite des enfants.

Les communautés n'ont pas toujours pris part à la détermination de leurs propres besoins et les groupes bénéficiaires ont eu peu de choix en termes de formation à l'acquisition de compétences et d'activités génératrices de revenus. Toutefois, au Bénin, les communautés ont exprimé à travers des études leur opinion selon laquelle la photographie, (par exemple lors des mariages), la mécanique et la coiffure, etc. seraient des pistes intéressantes pour la formation. Ces choix auraient pu être négligés si les communautés n'avaient pas été consultées. La confusion entre la mobilité et la traite des enfants ainsi que l'absence de stratégies prenant compte des différences entre pays aurait pu être évitée si l'accent avait été davantage mis sur une analyse communautaire et si la même approche n'avait pas été utilisée pour toutes les situations.

La traite des enfants est aujourd'hui un phénomène reconnu et visible en Afrique de l'Ouest et du Centre et un cadre juridique a été adopté à cet effet. Les réponses communautaires ont découragé les trafiquants à cibler certaines zones mais ont peut-être contribué à déplacer le problème vers d'autres zones qui ne sont pas tout aussi protégées. A la fin du projet, on note que les enfants et leurs parents sont toujours confrontés à un accès inadéquat à une éducation de qualité et à des activités génératrices de revenus leur permettant d'améliorer leur situation économique.

2. Efficacité

Le projet LUTRENA s'est assigné des objectifs quantitatifs mais qui ont une connotation qualitative très forte. Un regard sur l'efficacité se doit alors de dépasser les chiffres proposés et rechercher les effets durables du projet. En général, le projet a largement dépassé tous ses objectifs quantitatifs comme l'on peut le voir dans les chiffres sur les enfants prévenus ou retirés. Au-delà de cette considération, peut-on par exemple affirmer que le projet a atteint son objectif quand un élève reçoit un uniforme et ne sait qui le lui a donné ni pourquoi ? Cette situation a été remarquée notamment dans le PA10 Ghana. A cause de la sensibilisation et de la surveillance sociale subséquente, la grande majorité des zones du projet sont engagées dans la lutte contre la traite. Même si les populations regrettent la fin du projet, elles perçoivent la traite comme un crime avec des conséquences auquel il ne faut pas s'adonner. En outre, l'appareil légal mis en place et largement vulgarisé représente une nouvelle force de dissuasion. A ce titre l'on peut affirmer que le projet a effectivement atteint ses objectifs prédéterminés

Une des stratégies les plus payantes dans l'accompagnement des victimes de la traite réside dans la formation et dans l'appui au démarrage de petites entreprises. S'il est vrai que dans certains cas la formation a été brève et l'accompagnement subséquent en matière de gestion quelque peu léger, l'équipe d'évaluation a rencontré un bon nombre de jeunes qui grâce au projet imprimaient une bonne direction à leur vie et qui étaient mieux logés qu'ils ne l'auraient jamais été sans l'assistance de LUTRENA. Chez les femmes en particulier, les aspects de formation, notamment à la gestion financière et aux AGR passe en premier lieu. Du côté des enfants, ils apprécient les situations qui leur font prendre des rôles actifs. Les clubs d'enfants qui font de la sensibilisation représentent une double opportunité, pour le public d'une part et pour eux-mêmes de l'autre. La formation des artisans et autres corps de métier au plan local s'est révélée particulièrement utile (comparée à la mise en place d'un atelier par le projet) dans la mesure où les personnes concernées développaient un sentiment de fierté vis-à-vis de leurs protégés et continuaient de les appuyer même après la clôture du projet.

Certaines des recommandations issues des évaluations précédentes ont fait l'objet d'un suivi mais la majorité ne l'a pas été. Il est intéressant de noter que nombre de recommandations apparemment justifiées formulées par l'évaluation de 2003 n'ont pas été prises en compte dans la conception de la phase d'amendement. Par exemple:

- Mettre l'accent sur les activités pilotes dans trois groupes de pays voisins (a. Mali, Burkina Faso, Côte d'Ivoire ; b. Ghana, Togo, Bénin, Nigeria ; c. Cameroun, Gabon) conformément à l'orientation sous-régionale du projet et en tenant compte des ressources limitées disponibles, ce qui n'a pas facilité la prise en compte effective des questions de traite dans chaque pays pris individuellement;
- Collaborer avec des organisations spécialisées pour améliorer la situation économique des familles et des communautés à risque, du fait des besoins substantiels et du savoir-faire spécifique requis pour effectuer ce travail;
- Le lancement d'une phase de consolidation qui prendrait non seulement en compte les initiatives de LUTRENA mais également les activités du programme IPEC menées parallèlement à celles de LUTRENA dans les pays de la sous-région.

Une évaluation constitue une opportunité de "prendre du recul" et de tirer profit d'un point de vue extérieur qui analyse la situation de manière plus globale, ce qui est souvent difficile à réaliser lorsqu'on est impliqué au quotidien dans la mise en œuvre détaillée du projet. La capacité de le faire influe à coup sûr sur l'efficacité du projet et LUTRENA aurait probablement pu faire davantage à cet égard. Bien que l'évaluation de 2006 présentait certains inconvénients, elle avait cependant émis certaines observations qui s'avèrent encore de mise en 2008 (surtout en ce qui concerne le suivi) mais qui n'ont pas été intégrées dans le processus de programmation qui a suivi. Le fait que le rapport final validé de cette évaluation n'a été transmis à la Direction du projet qu'en novembre 2007 et qu'il n'a que peu pris en compte les commentaires formulés lors de la circulation du draft a certainement contribué à cela.

D'autres aspects liés à l'efficacité du projet sont analysés en détail dans les précédentes sections du présent rapport; nous nous limiterons ici à en mentionner les plus importants. L'élaboration d'indicateurs plus appropriés et un suivi plus viable auraient permis à l'équipe du projet de déterminer la mesure dans laquelle les interventions sont sur la bonne voie et les aspects nécessitant une plus grande emphase pour réaliser à 100% les objectifs prévus. L'extension de la durée des programmes d'action et une plus grande implication des communautés dans la conception et dans le processus de prise de décisions aurait accru le niveau d'appropriation et assuré ainsi une durabilité viable des initiatives.

3. Efficience

La présente évaluation s'est uniquement focalisée sur l'analyse globale des dépenses. L'aspect le plus frappant porte sur la proportion du budget relativement restreinte alloué aux initiatives d'action directe à travers les PA. Un calcul brut basé sur l'estimation des coûts des PA dans les pays visités semble indiquer que ce montant représente moins de 50% du budget global du projet. Cependant, peut-être que ceci ne reflète que le constat selon lequel les composantes "éducation" et "activités génératrices de revenus" n'ont pas reçu la même priorité que l'élaboration d'un cadre juridique. Les ressources allouées reflètent donc les résultats obtenus.

Des discussions approfondies ont déjà été menées à propos des retards constatés dans la mise en œuvre des PA et l'efficience du projet pourrait être accrue avec la révision des procédures administratives et de prise de décision du BIT mais également en prévoyant dans la conception du projet suffisamment de temps et de ressources pour la formation et l'appui aux agences d'exécution. Il convient également de veiller à ce que les équipes chargées de la mise en œuvre disposent d'un effectif adéquat.

G. Replicabilité et durabilité

1. Replicabilité

Le projet LUTRENA a initié des activités déjà testées et a introduit des innovations. Des exemples émanant des deux groupes pourraient être répliqués aux plans régional et /ou national:

Renforcement des capacités en collaboration avec les partenaires

LUTRENA a collaboré avec des ONG expérimentées et, dans d'autres cas, moins expérimentées, ainsi qu'avec les agences gouvernementales et les organisations d'employeurs et de travailleurs. Le projet a formé tous ces partenaires pour leur permettre de fournir des services qui répondent aux besoins des enfants vulnérables et de leurs parents. Ce renforcement de capacités constitue un capital cumulé que ces acteurs continueront d'utiliser dans leurs activités en cours.

Collaboration avec les gouvernements et les syndicats

La collaboration initiée par LUTRENA avec les gouvernements a contribué à rendre la traite des enfants plus visible dans les programmes nationaux et a également permis la prise en compte de ce phénomène dans les politiques et pratiques, notamment en matière de coopération sous-régionale. Le travail abattu avec les syndicats de transporteurs a été particulièrement impressionnant et devrait être répliqué avec d'autres organisations d'employeurs et de travailleurs. Il s'agit de structures permanentes qui, une fois acquises à la cause, continueront de mener un plaidoyer et de faire preuve d'innovations dans le cadre de leurs activités professionnelles.

SPIF

Il s'agit d'un outil de planification présentant un énorme potentiel et utilisable à tous les niveaux. Pour une meilleure mise à contribution, le personnel au plan régional doit jouer un rôle plus opérationnel en encourageant et en développant des initiatives locales qui puissent s'intégrer dans la planification globale des interventions.

Réseautage

La création de réseaux de professionnels (journalistes, forces de l'ordre, magistrats et autres professionnels du droit, enseignants, etc.) ou de réseaux de personnes vivant dans la même localité (CLV, clubs LUTRENA, etc.) est une initiative favorable à la durabilité et à la continuité. Ceci pourrait être consolidé davantage pour un plaidoyer plus effectif et la mise à contribution de groupes de pression pour influencer le processus de prise de décisions au plan national et local.

Implication des communautés

La formidable implication des acteurs au niveau local a permis la mise en place d'organisations qui continuent de fonctionner même après la cessation de l'appui dispensé par le projet. Les membres au sein de ces communautés sont aujourd'hui conscients de l'existence du phénomène de la traite des enfants et continueront de le combattre. Outre les adultes, beaucoup d'enfants sont devenus des acteurs actifs dans la sensibilisation et se protègent eux-mêmes autant qu'ils le font en direction de leurs amis. La plupart des stratégies utilisées par le projet dans les communautés pourraient être répliquées (appui à l'inscription scolaire, formation à l'acquisition de compétences, activités génératrices de revenus, etc.) avec quelques réaménagements pour prendre en compte les leçons apprises, surtout concernant la nécessité d'adopter des stratégies de pérennisation.

Clubs LUTRENA

Il y a un immense potentiel à faire jouer un rôle proactif aux enfants dans la lutte contre la traite des enfants. Le projet LUTRENA a su tirer profit de cet atout. L'idée est certes répliquable mais il y a des précautions préalables à observer. Il est important d'encourager le leadership, la prise de décision et l'initiative de telle manière que les enfants y gagnent en expérience tant en matière d'organisation que de direction. L'école n'est pas toujours l'endroit idéal pour maintes raisons, l'une d'entre elles étant que comme membres du club, on a besoin tant des enfants à l'école que de ceux qui n'y sont pas. Si les enfants les plus vulnérables sont membres des clubs, cela développe une culture d'inclusion, plutôt que ce ne soit « nous » qui allions « leur » dire ce qui est bon pour eux. Les clubs qui demandent à leurs membres de rapporter les comportements des autres devraient être évités en ce que cela peut avoir des effets négatifs sur la solidarité sociale. En général, les clubs doivent être organisés en groupes d'entraide pour les victimes de traite et les enfants vulnérables avec un volet secondaire d'éducation et d'information. Ceci participe à rendre tout appui de la part du projet directement utile aux véritables bénéficiaires.

Implication des artisans locaux

Un certain nombre d'initiatives se rencontre dans plusieurs pays et pourrait bien faire l'objet de répliquabilité : il s'agit de la prise en charge en apprentissage par des artisans locaux d'individus ou de groupes d'enfants victimes de traite ou le plus souvent, courant le risque de se retrouver dans une situation de traite. Ceci leur permet de transmettre leur savoir et de démontrer leur soutien aux jeunes de leur communauté. L'appui du projet LUTRENA a renforcé cette initiative en fournissant du matériel, en prenant en charge les frais d'apprentissage, en attribuant des secours aux jeunes ciblés ainsi que la supervision et l'encadrement pour l'ensemble du processus et dans certains cas un kit de démarrage à la fin de la formation. Cet arrangement est très fonctionnel en ce qu'il promeut les habiletés disponibles au niveau local et porte un fort degré de durabilité parce que les formateurs développent une prise en charge de leurs apprentis qui pour la plupart du temps continue bien après l'expiration du PA du projet.

2. Durabilité

Une fois qu'un PA est mis en œuvre au sein d'une communauté, la base pour assurer la durabilité existe dans la mesure où même lorsque les activités prennent fin, les populations sont parfaitement sensibilisées sur le phénomène de la traite des enfants. Cependant, il existe un nombre de pré requis pour promouvoir l'appropriation au plan local et encourager la poursuite et le développement des services à la fin d'un PA. Tous les sites visités lors de l'évaluation nous ont laissé un sentiment d'abandon prématuré des activités avec un suivi minimal. Que les PA furent mis en œuvre par des agences gouvernementales ou des ONG, la même explication revient : ***“Le projet a pris fin de manière trop subite sans que rien ne soit prévu pour le suivi. Nous faisons de notre mieux mais nous ne savons ni comment ni avec quelles ressources poursuivre les activités.”***

En réalité, le projet n'a pas accordé suffisamment d'importance à la durabilité de ses initiatives au niveau communautaire. Le présent rapport a attiré l'attention des uns et des autres sur des cas d'enfants et d'adultes qui se retrouvent sans aucun appui, sans avoir été préalablement prévenus ou préparés. Ces exemples sont légion. Cette situation est due au temps limité consacré à la mise en œuvre des PA qui n'incluaient pas une composante “durabilité”. Quelles qu'en soient les raisons, il

est important d'identifier des stratégies adéquates de durabilité dès le démarrage d'une intervention afin que les capacités initiales soient renforcées, en particulier lorsqu'il s'agit d'initiatives à court terme. Des éléments de ces stratégies ont été rencontrés sur le terrain et sont répertoriés ci-dessous ; quelques suggestions y sont ajoutées pour faire bonne mesure :

- Mettre les groupes communautaires nouvellement formés (tels que les CLV) en contact avec les autorités locales afin qu'ils puissent jouer un rôle d'appui et fournir des ressources à la fin du projet. (Ce processus a fonctionné dans quelques rares cas au Burkina Faso, au Bénin, au Togo, en Côte d'Ivoire et au Mali);
- Renforcer les capacités des organisations existantes (telles que les comités de gestion scolaire) qui continueront de fonctionner à la fin du projet en utilisant les nouvelles connaissances acquises (cas du Mali);
- Fournir des services de formation pour permettre aux groupes communautaires de pouvoir (i) élaborer un projet simple, (ii) s'assurer qu'il figure dans le plan de développement élaboré par les autorités locales et (iii) identifier des partenaires techniques et financiers dans leur localité;
- Aider les organisations communautaires à développer les relations avec les autorités chargées de l'éducation afin qu'elles puissent contribuer à fournir des opportunités formelles et non formelles aux enfants;
- Encourager les corps de métier qui ont formé des enfants plus âgés à l'acquisition de compétences de percevoir leurs efforts comme une précieuse contribution envers leur communauté et d'assister en permanence leurs stagiaires (cas du Burkina Faso et du Mali)

Cependant, au plan national, le projet n'a épargné aucun effort pour renforcer les capacités et s'assurer que les acteurs, en particulier les gouvernements, soient en mesure d'assumer leurs responsabilités en matière de lutte contre la traite des enfants et que les bureaux nationaux du BIT-IPEC soient toujours disposés à apporter leur concours à la fin du projet LUTRENA. L'accent mis sur les questions de politique a été très impressionnant et il est inconcevable d'imaginer que cet effort ne soit pas durable – le paysage de la région Afrique de l'Ouest et du Centre a définitivement changé en matière de politique de lutte contre la traite.

IV. LECONS APPRISES ET BONNES PRATIQUES

Le projet LUTRENA a au fil des ans développé un grand nombre de bonnes pratiques et s'est efforcé d'identifier, d'analyser et de présenter ces dernières. C'est dans cette optique que l'évaluation n'aura pas pour prétention de répliquer ou de résumer le travail abattu dans la mesure où ceci a déjà été documenté de manière exhaustive. Les bonnes pratiques mentionnées ci-dessous figurent parmi celles notées durant les visites de terrain et dans les documents de projet consultés. La plupart des bonnes pratiques portent sur des interventions utilisant une approche à multiples facettes, financée par plusieurs partenaires et caractérisée par des approches différentes.

1. Des interventions à objectifs multiples

LUTRENA a identifié trois composantes essentielles dans la lutte contre la traite des enfants: le contexte juridique, une éducation ou une formation professionnelle appropriée et les activités génératrices de revenus.

Amélioration de l'environnement juridique au plan national

On note un réseautage effectif entre le projet, les autres agences des NU et les ONG pour des activités de plaidoyer et de lobbying visant l'adoption de lois contre la traite des enfants.

L'éducation ou la formation professionnelle comme alternatives au travail / à la traite

Outre la promotion d'une loi contre la traite, le projet LUTRENA s'est considérablement investi pour fournir aux enfants des opportunités éducatives. Ces derniers ont ainsi bénéficié d'un appui pour l'obtention d'extraits de naissance, ils ont été inscrits à l'école, ont reçu des tenues, des cartables, des chaussures, du matériel scolaire et ont bénéficié de cours particuliers. Les enfants retirés ou prévenus ont fait l'objet d'un suivi strict par les groupes communautaires qui vérifiaient leur niveau d'assiduité et de performance scolaires. Ceux qui avaient dépassé l'âge d'aller à l'école ont bénéficié d'une formation à l'acquisition de compétences ou d'opportunités d'apprentissage dans leurs propres villes et villages. Ainsi, les enfants ont profité d'alternatives viables qui ont considérablement réduit leur vulnérabilité à la traite.

Activités génératrices de revenus

La cause principale de la traite des enfants réside dans la pauvreté. Le projet s'est évertué à apporter une réponse durable à travers un appui à la création d'activités génératrices de revenus au profit des groupes de parents, des comités locaux de vigilance et des comités de gestion scolaire entre autres. Ces groupes ont été formés à diverses activités et ont reçu des équipements tels que des moulins à manioc, des fours à pain et du matériel de production de savons et de produits cosmétiques, etc. Les montants investis dans les activités génératrices de revenus n'ont pas permis de couvrir l'ensemble des besoins mais il s'agit là d'une bonne pratique qui montre comment les structures à la base peuvent s'organiser et développer une gamme d'activités destinée à accroître leur potentiel économique. Les groupes rencontrés lors de l'évaluation ont bénéficié d'un appui à long terme et d'une formation en micro finance mais cela ne devrait pas occulter le fait que l'appui à la création d'activités génératrices de revenus est essentiel pour tout projet visant à développer une réponse durable à la traite des enfants.

2. Diversité des partenaires

LUTRENA est en soi un puissant réseau dont les interventions couvrent 12 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Dans chaque pays, le pays collabore avec des partenaires sur un continuum de niveaux : autorités centrales politiques et administratives, leurs démembrements régionaux et décentralisés, les ONG nationales et internationales, les organisations à la base, les syndicats avec un accent particulier sur les syndicats de transporteurs, les parents, les enseignants et les enfants. Les agences d'exécution ont joué un rôle particulièrement important car ils ont porté le projet dans les zones les plus reculées.

Les gouvernements et autres autorités politiques

Le projet a permis aux députés de prendre part à des ateliers d'information sur le phénomène de la traite des enfants, ce qui a favorisé l'adoption de lois dans ce sens. Les ministres et leurs collaborateurs ont piloté des actions liées à la lutte contre le travail et la traite des enfants, y compris la protection, l'éducation, les activités sociales, le rapatriement, le travail dangereux etc. La collaboration avec les gouvernements consolide la durabilité des interventions du projet, au même titre que l'appui dont ces derniers bénéficient pour la mise en place de l'infrastructure administrative nécessaire à la mise en œuvre des pratiques.

Les enseignants

Les enseignants ont été formés sur les questions de genre et sur la traite des enfants; au Mali, une matière traitant de ce phénomène (développée au cours du projet) est enseignée dans de nombreux établissements. Leur implication à la mise en œuvre du projet leur a permis de collaborer et de comprendre davantage le phénomène d'exclusion et de traumatisme dont les enfants sont victimes.

Les enfants

Des enfants ont été retirés de la traite et réintégrés dans la société – soit au sein de leur communauté d'origine ou dans les villes où ils ont été retrouvés. Le projet a également collaboré avec les enfants en tant que membres actifs des clubs LUTRENA. Ils ont été associés aux activités de sensibilisation, ont

pris part aux caravanes, ont discuté avec les populations dans les lieux publics, ont joué des pièces de théâtre et dirigé des discussions sur le phénomène.

Le public

Des initiatives exhaustives et variées ont été menées en matière de sensibilisation au niveau communautaire et qui ont profondément changé les idées et comportements de nombre de personnes par rapport aux enfants et à la traite. Des réseaux communautaires de lutte contre le phénomène ont été mis en place et les groupements féminins ont été formés et prennent activement part aux activités.

Les syndicats, particulièrement ceux des transporteurs, sont devenus des structures actives de lutte contre la traite des enfants. Ils ont été formés et appuyés pour la mise en œuvre d'actions plus efficaces et continuent de démontrer leur engagement envers la cause.

Les forces de l'ordre

La formation des agents de police, des gendarmes et des agents des douanes à la détection des cas suspects constitue un volet important et le projet a organisé une série d'ateliers au plan national et local – cependant la seule solution durable consisterait à intégrer cette formation de base à l'intention de tous ces agents.

3. Une stratégie à facettes multiples

Le nombre et la variété des acteurs ont servi à déterminer le nombre et la gamme de stratégies élaborées par le projet pour contrecarrer la traite des enfants. Chaque partenariat a eu ses propres modes d'intervention. Certaines des bonnes pratiques identifiées dans ce domaine figurent à la section "Réplicabilité" ci-dessus.

Leçons tirées

Les modèles d'intervention du projet ont mis en exergue les bonnes pratiques et les précieuses leçons tirées tout au long du processus. Nombre d'entre-elles ont été mentionnées dans le présent rapport et, pour éviter la répétition, nous n'en citerons que deux:

Prendre en compte toutes les phases de la chaîne de la traite

LUTRENA a été conçu pour traiter de la question de la demande et de l'offre en travail des enfants et le projet a réussi dans ce sens à travers i) l'amélioration des opportunités et des connaissances au sein des communautés offrant ces « services » ; ii) l'accroissement des niveaux de connaissance et la reconnaissance du phénomène de la traite le long des itinéraires identifiés et iii) la mise en place d'un arsenal juridique dissuasif. L'expérience a confirmé la validité de l'hypothèse initiale mais elle a également démontré que la nécessité de mettre en place des alternatives viables va au-delà de la portée du présent projet, d'où l'importance de traiter des questions principales par le truchement d'interventions en matière de politiques et de pratiques.

Les droits de l'enfant sont un élément central dans la lutte pour mettre fin au travail des enfants. Des discussions lors de l'atelier de restitution ont clairement indiqué que le personnel du projet était parfaitement au fait des risques selon lesquels la législation visant à protéger les enfants des trafiquants pourrait limiter la mobilité dans la mesure où les trafiquants peuvent corrompre certaines personnes pour disposer de la documentation nécessaire alors que les enfants et les familles pauvres pourraient ne même pas être en mesure d'obtenir ces papiers en toute légitimité.

V. RECOMMANDATIONS

Les recommandations émanant de l'évaluation sont formulées à l'intention des différents acteurs et sont regroupées selon les entités concernées.

A l'intention du programme IPEC

Concernant la politique IPEC:

- En matière de politique, les projets IPEC devraient traiter à la fois des politiques et des actions directes concernant non seulement le contexte juridique mais également les activités d'éducation/formation et de génération de revenus. L'expertise de LUTRENA en matière de plaidoyer devrait être adéquatement adaptée pour l'inclusion des initiatives en matière d'éducation et le renforcement des politiques d'éducation non formelles (accompagné des ressources nécessaires à leur mise en œuvre) à travers la région, en tant que stratégie complémentaire de lutte contre le travail et la traite des enfants. On note un élan remarquable de la part des organisations et réseaux africains de plaidoyer pour une éducation formelle et non formelle accrue et de meilleure qualité. Le lobby anti-travail des enfants devrait se joindre à ce mouvement.

Dans la même veine, les politiques de micro crédit qui octroient des petits prêts aux populations démunies devraient se poursuivre.

Concernant la conception et la planification du projet:

- Les documents de projet devraient inclure des stratégies viables de mise en œuvre des principes et pratiques jugés importants, à l'instar de l'implication communautaire et du renforcement des capacités. Ceci les rendrait non seulement plus efficaces pour attirer des financements, mais également permettrait aux projets de démarrer avec des directives claires et précises pour avancer dans la bonne direction.
- La conception des projets devraient identifier un nombre limité d'indicateurs viables pour mesurer le degré de réalisation des objectifs du projet, son impact et la durabilité potentielle de ses interventions. Les indicateurs qualitatifs doivent aussi intégrer des critères de quantification.
- Les projets devraient inclure des mécanismes de suivi des progrès réalisés sur les bénéficiaires directs pendant et après la fin du programme d'action.
- Le processus SPIF pourrait être adapté pour être utilisé progressivement du niveau communautaire au niveau national, puis au niveau régional afin que les objectifs du projet des programmes d'action adoptent un processus ascendant.
- L'effectif du projet devrait être renforcé pour un meilleur suivi et assistance aux programmes d'action, en supplément aux autres responsabilités qu'il assume. On pourrait par exemple envisager la mise à contribution de spécialistes techniques (ex. dans les domaines de l'éducation, les activités génératrices de revenus, l'apprentissage des adultes, etc.) dans le cadre d'une équipe. Il convient de reconnaître que le renforcement des capacités constitue un aspect important de la pérennisation et, par conséquent, des ressources et un temps adéquats devraient être consacrés à cette composante durant la phase de conception du projet.
- Vu le temps que prend le traitement des procédures administratives, il convient d'assurer une cohérence entre la date de démarrage d'une activité ou d'un programme d'action et la durée nécessaire pour boucler le cycle administratif. Il est fortement recommandé de déléguer davantage de responsabilités au niveau national de telle sorte qu'une fois un PA est adopté sur le principe, les détails techniques puissent être approuvés par le coordonnateur national.

Concernant la base des connaissances :

- Des recherches plus approfondies devraient être menées sur les modes et pratiques de la mobilité des enfants afin i) d'éviter la confusion entre la traite et les autres types de mobilité de l'enfant; ii) de s'assurer que les initiatives du projet tiennent compte des différences spécifiques aux pays et iii) de veiller à ce que les activités conçues pour protéger les enfants de la traite ne produisent pas d'autres effets impondérables. L'implication des représentants des principaux groupes de parties prenantes à la recherche, (ex. Représentants du RWOGAT, MAEJT et du gouvernement) contribuerait à s'assurer que les résultats tiennent compte de l'expérience et de l'expertise existante et influencent les pratiques sur une large gamme d'acteurs.
- La banque d'informations créée en version française et anglaise devrait être structurée et publiée sur le site du projet LUTRENA, pour une exploitation généralisée.

A l'intention des agences d'exécution:

- Les agences d'exécution devraient être perçues comme étant plus que de simples agents de prestations de services que l'IPEC n'a ni les ressources, ni l'expertise à pourvoir. Ces partenariats doivent être considérés comme une manière de renforcer les capacités nationales et leur valeur ajoutée doit être appréciée et développer à sa juste valeur. Les projets IPEC devraient envisager avec réalisme de prendre en charge les frais administratifs des ONG nationales et éviter de leur demander de contribuer aux coûts du projet.

A l'intention des programmes d'action:

- Dans tous les futurs projets IPEC, les PA impliquant la participation active des enfants, de leurs familles ou des autres membres de la communauté devraient durer ***au minimum 2 ans***. Les objectifs du projet doivent inclure une composante « durabilité » en plus du nombre d'enfants à retirer/prévenir tandis que les agences d'exécution devraient identifier, mettre en œuvre et évaluer les stratégies de pérennisation en collaboration avec les communautés concernées. Celles-ci doivent également être associées au processus de conception et de prise de décision concernant les PA ;
- Les initiatives menées au plan régional devraient analyser les avantages qu'offrent les PA mis en œuvre dans plus d'un pays ;
- Les ateliers de formation doivent respecter les techniques d'éducation des adultes et associer les participants à l'analyse et aux discussions en tenant compte de leur expérience. La formation des CLV devrait viser à explorer les concepts et croyances locaux et faciliter l'élaboration de stratégies de protection de l'enfant adaptées aux réalités locales. Le partage d'idées et les définitions développées par d'autres acteurs constituent une partie intégrante d'un tel processus.

A l'intention des bailleurs

- Les bailleurs devraient analyser l'impact réel de leurs engagements à court terme sur l'efficacité des initiatives qu'ils appuient. En effet, les financements à court terme limitent le degré d'implication des communautés dans la conception et la des activités. Ils s'érigent également en obstacles quant au temps disponible pour le renforcement des capacités des groupes et réseaux communautaires ainsi que pour le développement et la mise en œuvre de stratégies aptes à promouvoir la pérennisation des interventions. Si les bailleurs s'engageaient à financer des projets de lutte contre la traite/travail des enfants pour une période minimale de quatre ans, ils doubleraient probablement l'efficacité de leur contribution.

A l'intention des gouvernements:

- Les gouvernements, appuyés par le BIT/IPEC, doivent veiller à l'application et au suivi des lois contre la traite des enfants sur les années afin de saisir dans quelle mesure les systèmes judiciaires et les organes chargés de l'application des lois mettent en œuvre les dispositions prévues et d'en mesurer l'impact sur les enfants et la traite.

A l'intention des agences des NU:

- Les agences des Nations Unies devraient améliorer leur collaboration au niveau national pour une crédibilité accrue et une utilisation plus efficiente des ressources.

A l'intention du projet LUTRENA:

- LUTRENA devrait élaborer de nouveaux indicateurs plus appropriés pour mesurer les réalisations au titre de la nouvelle phase financée par DANIDA;
- Si la nouvelle phase doit comporter des initiatives d'actions directes, elle devrait privilégier l'appui à certains PA sur la base de la phase qui vient de s'achever. Ceci permettra de renouveler l'assistance à un nombre d'enfants et de parents qui avaient été laissés à leur propre sort prématurément et permettrait aussi la poursuite de leur éducation ou le renforcement de leurs activités génératrices de revenus. Ainsi, la nouvelle phase inclurait des actions directes sans devoir s'impliquer dans de nouveaux PA qu'elle n'a pas le temps de mettre en œuvre. Enfin, cela accroîtra l'impact de l'appui déjà fourni aux pays.

Quelques conclusions d'ordre général

Cette section porte essentiellement sur la finalité du projet LUTRENA. Les sections antérieures ont examiné la planification, la gestion, les partenariats et le suivi, pour déterminer la mesure dans laquelle ces aspects ont permis au projet d'atteindre ses objectifs. Dans cet état d'esprit, les conclusions formulées ici concernent l'impact du projet et l'héritage qu'il laisse après sept ans de mise en œuvre dans 12 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

La principale réalisation de LUTRENA a été le travail accompli avec les ministères pour mettre en place un cadre juridique de lutte contre la traite des enfants au niveau national et sous-régional. L'expérience de l'équipe du projet en matière de coordination des activités de plaidoyer et d'assistance technique pour promouvoir l'adoption des lois a été un processus d'apprentissage pour tous les acteurs concernés et il est important que ceci ait été documenté comme étant l'une des bonnes pratiques du projet.

LUTRENA a également compris qu'il ne suffit pas de travailler au niveau politique ; il convient de s'inspirer des pratiques à différents niveaux administratifs et au sein des communautés dans lesquelles les enfants et leurs parents sont directement affectés par le phénomène. Les gouvernements ont bénéficié d'un appui pour la mise en place ou le renforcement de leur dispositif de lutte contre la traite des enfants. Ce processus en cours nécessitera un appui continu de la part des démembrés du BIT à la fin du projet LUTRENA.

La collaboration du projet LUTRENA s'est étendue aux institutions gouvernementales comme non gouvernementales au niveau communautaire et a facilité les échanges entre elles dans la fourniture de services et de protection aux enfants à risque ainsi qu'à ceux victimes de traite. Une gamme de stratégies et d'interventions a été mise en œuvre ; ces dernières peuvent encore être améliorées sur la base de l'expérience accumulée au fil du projet.

Grâce au projet LUTRENA, les organisations à base communautaire existantes ou récentes et celles syndicales ont eu une meilleure compréhension des questions de traite des enfants et dans une certaine mesure de leurs droits. Elles ont ainsi pu s'organiser pour s'élever contre les déplacements d'enfants à travers la sensibilisation du public et l'augmentation de l'offre scolaire ou de l'éducation non formelle avec un accent particulier sur l'enracinement des dispositions légales, la dénonciation des trafiquants et la saisine des autorités compétentes.

Les enfants de leur côté ont aussi joué un rôle appréciable dans la dissémination des informations en direction de leurs familles et de leurs pairs. Dans plusieurs pays, ils sont membres des clubs LUTRENA et ont mené de nombreuses activités de sensibilisation. Dans certains pays, les enfants sont membres des CLV et siègent aux commissions nationales, notamment en tant que représentants des organisations d'enfants et de jeunes.

Les actions du projet LUTRENA ont fait la différence dans la vie de bon nombre d'enfants à risque et dans celle de leurs parents à travers les nouveaux choix qui leur ont été offerts. Au bout de sept années, le projet laisse après lui un cadre légal et une organisation administrative pour lutter contre la traite des enfants qui n'existaient pas auparavant ainsi qu'une plus grande prise de conscience de la traite et des questions annexes qui méritent qu'on les résolve. La présente évaluation a attiré l'attention sur un certain nombre de contraintes qui ont vu le jour et qui somme toute ont participé à ralentir la marche du projet. Des recommandations ont été formulées à cet effet à la fin du rapport ainsi que dans les sections couvrant la pertinence, l'efficacité, l'efficience, le répliquabilité et la durabilité en considérant le projet dans son ensemble.

Ceci nous amène à la fin du rapport sur l'évaluation finale du projet LUTRENA. En conclusion, on peut dire que le projet a été à l'avant-garde d'un processus d'élaboration d'un cadre stratégique de lutte contre la traite des enfants dans la région. Il a défini et appliqué un nombre de stratégies qui pourraient contribuer à l'élimination de la traite des enfants au niveau national et local. Par ailleurs, le projet a entamé la conception d'une approche régionale de lutte contre la traite des enfants et ce travail doit donc se poursuivre avec les gouvernements, les autres agences des NU et les organisations de la société civile.

Annexes

ANNEXE A: Liste des interviews, contributions par courriel, réunions et visites de terrain

List of Interviews, E-mail input, Meetings and Site visits

USDOL

Tanya Rasa, Africa desk officer

ILO HQ

Tite Habiyakare, Senior Programme Manager, Programme Support Unit

Mike Midling, Senior Evaluation Officer, DED

Hans van de Glind, Senior Technical Specialist, Child trafficking/

Joost Koojimans, Legal officer

ILO Regional

Dramane Haidara, Director, Regional Office for the Sahel

Jerome Heitz, Acting Chief Technical Officer, LUTRENA

Vera Perdigao-Paquete, Child Labour Specialist

Cristelle Maurin, programme Officer ILO-IPEC

RWOGAT

Pierre Ferry, Child Protection Specialist, UNICEF WCARO

Guy Massart, Plan International, WARO

Teresa Plana, Counter Trafficking Programme Coordinator, IOM

Olivier Feynerol, Terre des Hommes **USDOL**

Tanya Rasa, Africa desk officer

Fabrizio Terenzio, Regional Coordinator, ENDA Tiers Monde

Moussa Harouna, MAEJT

Niambélé, MAEJT

Stephanie BERTHOMEAV, Coopération française, Ambassade de la France

Clair Lautier, Child Trafficking Consultant, Senegal

Benin

ILO

Florent ADEGBIDI, National Administrator

Laurette TOVALOU EKON, Programme Assistant

Police

Commissaire Topakane, Chief of the Brigade for the Protection of Minors

KODJA Vladisk, trainee police inspector

NGOs

Georges ABALLO, President CAFEB - ONG

GUEDE Olivier M., Programme Officer MJCD-ONG

DAGBA Elioun, AP coordinator, MJCD-ONG

Roch MAKFORIKAN, Project Officer, Drop in centre

Director, Tomorrow's Children

Ministry of the Family and the Child

Sylvie Flore ADANHODE, Assistant Director, Childhood and Adolescence,

OBISACOTE

ASSOGBA M. Innocent, Observatoire Intersyndical de Suivi de l' Application des Conventions
de l'OIT sur le Travail des enfants au Benin

Burkina Faso**ILO**

Mme Ouédraogo Mariama, LUTRENA National Coordinator
Ouédraogo Ismaël LUTRENA, financial assistant

SNTRV-B Transporters Union (Syndicat National des Transporteurs Routiers/Voyageurs)

Mr Kéré Bonaventure, President
Nassouri Ibrahim, Driver, Fada N'Gourma
Combary Bouldia, Driver, Fada N'Gourma
Sanogo Mamoudou, Union Official, Fada N'Gourma
Thimbiano Pougany Union Official, Fada N'Gourma

Mr Joanny Sawadogo, **COBUFADE** supporting SNTRV-B

GRADE FRB

Mme Ouédraogo Bernadette, President
Mr Joanny Sawadogo, Programme Coordinator

Ministry of Social Work and Solidarity (MASSN)**Eastern Regional Office**

Yoda Moussa, Regional Director
Nikiéma Edouard, social worker
Bilgo Félix, social worker
Hema Sotigui, police officer, Regional Police Office

South West Provincial Office

Ouédraogo Boureima, Social worker
Bakayoko Ibrahim, Social worker
Zango Zakaria, Social worker

Association Tin Tua

Yaro Anselme, Programme Coordinator

SOSSI-BF ONG

Somé Blaise, Programme Coordinator
Ouédraogo Ablassé, Head of project
Somda Epiphane, field worker

Mme Yaméogo née Nongerma Bernadette, Prefect of Dissin
Mr Sinaré Allasanne, High Commissioner

Mali**ILO**

Michel Gregoire, Time Bound Programme (ex-Chief Technical Advisor, LUTRNA)
Almoustapha TOURE National Coordinator

Ministry of Labour

Mamadou Diakit , Director of the National Labour Office,
Boucary Togo, Director of the National Child Labour Unit (CNLTE)

Ministry of Women, Children and the Family

Alou Barry, Director, National Office for the child and the Family
Madame Coulibaly Sadio Diaby, Director, Regional Office for the Child and the Family
Sira Moussa K ita, Divisional Chief

Cheick Omar Diarra, Child Protection administrator, UNICEF
Adma Kansaye, Prefect of Koutiala

JEKATANIE

Moussa Coumb r , Director
Bakary Sangar , Assistant director
Karim Diarra, field worker

GARDEM

Oumar Ma ga, Director
Amadou Traor , accountant
Dj n ba Sanogo, field worker
Arouna Garonga, field worker

Ghana

ILO

Mathew Dalley

Members of LUTRENA’s Steering Committee:

F. O.Kwansa, Labour Department
Stephen Ofosu, Darfour Department of Children, Ministry of Women and Children
Grace Ofori Owusu, Ghana Education Service (GES)
S. M. Owusu, GES
Agyeman-Badu A, CEDEP
Forson K Manu, CHRAT
Rahilu Yussif, Muslim Council
Alhassan Idriss, Moshie Zongo Chief Council
Edward Owusu-Ansah, G. PRTU of GTUC
Nana Kwantwi Barima, NCCE
Paster Kwabena Owusu, Ghana NGO Coalition on the rights of the child (GNCRC)
Eric Panford Peters, Ghana Employers’ Association

Cote d’Ivoire

Boua Bi Semien Honore CNP LUTRENA, ILO
Mme AQUOUA, Syst me de Suivi du Travail des enfants (SSTE)
M. BOLLOU BI DJEHIFFE D sir , Directeur G n ral du Travail
M. SIE Kambou, Administrateur de programme protection UNICEF
Mme COULIBALY Adom Nathalie, Directrice de la Protection Sociale
M. ESSO Esmel Agent d’op rations. OIM

Direction de la Protection Sociale

Koffi Victor, Minist re des Affaires sociales
Coulibaly Toumani, Minist re des affaires sociales

Service Autonome d'Alphabétisation (SAA)

Grittey Laurent, Coordonnateur SAA du projet LUTRENA

BABO DOMORO BENJAMIN Chef d'Antenne G-Bassam superviseur du projet à Bonoua

AYEKOUÉ LEONARD Chef d'Antenne de l'Alphabétisation de Bonoua

OUATTARA BIENKORE LAZARE Conseiller Alphabétisation

ASA

Adon Evelyne

Kallou Bibolou Hermann, Animateur

MME Tano Rachel,

Didier Agnimel, Chef Projet VIH/SID

Personnel des AE : Communauté Abel, MIFAS, AIECA

Togo

Directeur Préfectoral de l'Action Sociale Sokodé

Directeur Préfectoral de l'Action Sociale Pagouda

Président du tribunal de Sokodé

Responsable de la Commission Nationale, Lomé

Administrateur National du projet

Coordonnateur du PA6

Sous-Préfet d'Akébou

Commissaire de Police

ANNEXE B: Termes de Référence



Programme International sur l'Élimination du Travail des Enfants
OIT/IPEC

Version finale et
base de contrat
03 mars 2008

Termes de référence de l'évaluation indépendante finale du programme LUTRENA *Lutte contre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail, en Afrique de l'Ouest et du Centre* Composant des volets USDOS, DANIDA et LUTRENA

Code du Projet BIT	USDOL : RAF/01/P53/USA RAF/01/P51/USA RAF/04/P58/USA USDOS : CMR/04/P50/USA BKF/04/50P/USA DANIDA : RAF/01/07P/DAN
Numéro du Projet BIT	P.250.03.100.053, P.250.07.100.058, P.250.07.100.051
Code Iris du BIT	11574, 12473, 12525, 12316, 11567, 12315
Pays	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal et Togo
Durée	83 mois
Date de démarrage	USDOL : Juillet 2001 DANIDA : Avril 2004 USDOS : Mars 2004
Date de fin	USDOL : Décembre 2007 DANIDA : Avril 2008 USDOS : Décembre 2006
Langues du projet	Anglais/Français
Organisme d'exécution	OIT-IPEC
Organisme de financement	USDOL, USDOS, DANIDA
Contribution des bailleurs	USDOL : 9 279 154 US \$ DANIDA : 6 327 064 US \$ USDOS : 608 640 US \$ TOTAL : 16 214 858 US \$

I. Contexte et Justification

1. *Le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)* est un programme de coopération technique de l'Organisation internationale du travail (OIT). L'IPEC a pour but l'abolition progressive du travail des enfants, notamment de ses pires formes.
2. *Partenaires du développement.* L'IPEC utilise l'approche tripartite de l'OIT, qui essaye d'engager les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs dans le but d'assurer les conditions du travail décent. L'IPEC fournit une assistance technique variée à ses partenaires du développement qui oeuvrent pour l'abolition du travail des enfants. L'action de l'OIT/l'IPEC se fonde sur la volonté et l'engagement politiques des gouvernements à traiter le travail des enfants - en coopération avec des organisations d'employeurs et de travailleurs, des organisations non gouvernementales et d'autres parties concernées au sein de la société. A l'échelle nationale, le soutien de l'IPEC est basé sur une stratégie graduelle et multisectorielle. Cette stratégie comporte le renforcement des capacités nationales à traiter cette question, l'harmonisation des textes législatifs, l'amélioration de la base de connaissances, la sensibilisation aux effets négatifs du travail des enfants, la promotion de la mobilisation sociale contre ce phénomène, et la mise en œuvre de programmes d'action (PA) directs et démonstratifs, visant à empêcher les enfants d'être victimes d'exploitation par le travail et à soustraire les enfants travailleurs du travail dangereux et leur offrir, ainsi qu'à leurs familles, des solutions de rechange appropriées.
3. *L'intégration des interventions contre le travail des enfants dans le contexte de travail décent.* Selon la vision de l'OIT, l'abolition de travail des enfants fait partie de son travail sur les normes, principes et les droits fondamentaux au travail. La concrétisation des normes sur le travail des enfants peut aussi aider à garantir un travail décent pour tous les adultes. A travers les Programmes par pays de promotion du travail décent, l'OIT fournit un mécanisme qui met l'accent sur les priorités établies entre l'OIT, les partenaires nationaux, et les autres organisations de l'ONU travaillant dans les contextes de développement international. Ces programmes mettent l'accent sur les priorités, les stratégies opérationnelles, et les projets qui ont pour priorité de soutenir le but du travail décent. Pour plus de renseignements : <http://www.ilo.org/public/french/decent.htm>.
4. Le programme de *Lutte contre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre (LUTRENA)* est un programme financé par plusieurs bailleurs de fonds. Il couvre 12 pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale, parmi lesquels sept pays de l'Afrique de l'Ouest sont couverts par cette évaluation.
5. La première phase du programme, financée par le Département du Travail des Etats-Unis - *United States Department of Labor (USDOL)* a officiellement démarré en juillet 2001, bien que les activités de fond aient été lancées en novembre. La date de fin pour le projet LUTRENA USDOL était décembre 2007. Le soutien de l'Office danois du développement international (DANIDA) a commencé en février 2004 et la date de fin prévue pour le programme DANIDA est en avril 2008. Grâce au financement de USDOL, DANIDA et du Département d'Etat des Etats-Unis (USDOS), le programme LUTRENA a couvert 12 pays prioritaires et non prioritaires de la façon suivante :
6. **Le volet USDOL couvre dix pays**
Six pays prioritaires : Bénin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Togo
Quatre pays non prioritaires : Guinée, Niger, Nigeria et Sénégal

7. Le dernier rapport d'avancement technique disponible de USDOL-LUTRENA, (couvrant mars 2007 à août 2007), indique que pour cette période, 237 enfants ont été soustraits du trafic après avoir reçu une éducation ou un apprentissage, ce qui porte, toujours pour cette période, à 2,608 le nombre d'enfants soustraits du trafic depuis le début de la phase d'amendement. L'éducation et l'apprentissage ont empêché 1,607 enfants de tomber dans le trafic, ce qui porte à 5,730 le nombre total de ces enfants qui ont été empêchés de tomber dans le trafic depuis la phase en cours du programme. Avec ces résultats, le programme a dépassé ses deux objectifs (860 enfants soustraits du trafic et 3,440 empêchés d'y tomber). 36,128 enfants ont été aidés par le programme depuis 2001, dont 9,552 soustraits du trafic et 26,576 empêchés de tomber dans le trafic. Dans la période considérée dans le dernier rapport d'étape technique, 9,455 enfants (3,810 enfants soustraits du trafic et 5,645 empêchés d'y tomber) ont bénéficié des services du programme et 1,167 services ont été rendu aux adultes de leurs familles.
8. **Le Volet DANIDA couvre 7 pays**
L'agence DANIDA a rejoint le programme LUTRENA en 2003, pour renforcer les activités existantes au Bénin, au Ghana et plus tard, au Burkina Faso. En février 2007, quatre nouveaux pays ont été ajoutés : Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, et Togo, pour un total de sept pays.
9. Le Rapport d'avancement technique de mars 2007 couvrant la période entre janvier et décembre 2006, indique que dans les trois pays couverts durant la période, 2,803 enfants ont bénéficié du programme (1,218 filles et 1,585 garçons). 1,492 ont été soustraits du trafic (585 filles et 726 garçons). Au total, 9,455 enfants ont bénéficié du soutien DANIDA, parmi eux, 3,810 ont été soustraits du trafic et 5,645 ont été empêchés de tomber dans le trafic. Les objectifs du composant DANIDA—de 600 enfants soustraits du trafic et 2,500 empêchés de tomber dans le trafic—ont été largement dépassés.
10. **Le volet USDOS couvre 2 pays**
11. Trois pays prioritaires : Burkina Faso et Cameroun. Un volet USDOS en Côte d'Ivoire a été ajouté en 2006.
12. Le volet USDOS du programme LUTRENA a démarré en mai 2004 au Cameroun et en décembre 2004 au Burkina Faso.
13. Le programme a réagi à des rapports accablants faisant état de trafic transfrontalier d'enfants, à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et Centrale. Bien que quelques cas d'exploitation sexuelle commerciale des enfants aient été signalés, ils ont été largement dépassés par le nombre d'enfants qui auraient été victimes de trafic transfrontalier pour d'autres formes de travail, dont les plus importantes semblent être le recrutement dans le secteur agricole, qu'il s'agisse de commerce ou de subsistance, ainsi que le travail domestique. On peut également citer d'autres types d'exploitation tels que le travail dans les plantations, le petit commerce, la mendicité et le racolage.
14. Le programme s'appuie largement sur les expériences antérieures dans la région et sur la phase précédente du programme LUTRENA, ainsi que sur l'expérience acquise par l'IPEC dans la lutte contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et l'exploitation de leur travail à l'échelle mondiale. Le programme a mis à profit l'expérience préalable de l'IPEC et s'est servi des bonnes pratiques collectées en matière de formulation de politiques, de surveillance au niveau local et de liens verticaux avec les autorités compétentes, d'utilisation de médias communautaires traditionnels pour la sensibilisation, de création d'autres moyens de subsistance et d'amélioration des services aux survivants. Le programme en cours a permis d'approfondir davantage la connaissance des motifs du trafic transfrontalier et de ses modes d'opération. En outre, il traite la question du trafic interne, de la nécessité d'agir sur toute la

chaîne du trafic, et de l'amélioration de la connaissance non seulement de l'offre, mais aussi de la demande dudit trafic.

15. L'IPEC a appliqué la méthodologie du cadre stratégique d'impact du programme (SPIF) et a organisé un atelier avec les principales parties prenantes, afin de réviser le cadre programmatique pour les 4 prochaines années du projet. Développé en avril 2004, le SPIF veille également à ce que les activités financées par l'agence DANIDA et USDOL soient entièrement compatibles et évite la duplication des activités. Basé sur le cadre révisé, le volet USDOL du programme (dans sa phase II) a été modifié, notamment en ce qui concerne la couverture géographique du programme.
16. Il s'agit d'un programme détaillé dans chacun des pays d'intervention, exécuté par étapes, dont le but est de contribuer à la prévention et l'élimination effectives du trafic d'enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre, considéré comme l'une des pires formes de travail des enfants. Ce volet consiste en :
 - Développement institutionnel
 - Action directe
 - Recherche, documentation et suivi
 - Coopération sous régionale et action commune
17. Les volets soutiennent l'objectif de développement du projet, à savoir contribuer effectivement à la prévention et à l'élimination du trafic d'enfants à des fins d'exploitation leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre, considéré comme l'une des pires formes de travail des enfants. Le programme s'articule autour de six axes stratégiques :
 - i. Environnement juridique national devenu plus favorable ;
 - ii. Capacité des organisations gouvernementales et non gouvernementales renforcée ;
 - iii. Programmes d'action pour la prévention et la réhabilitation des enfants victimes de trafic mis en œuvre ;
 - iv. Connaissance du trafic d'enfants améliorée ;
 - v. Renforcement des réseaux de conseillers en matière de travail des enfants et de responsables de la mise en œuvre de programmes relatifs au travail des enfants ;
 - vi. Modèle de mécanismes de coordination bilatérale/multilatérale pour la prévention du trafic d'enfants développé et opérationnel dans quelques pays.
18. Pour les composants du volet DANIDA, les objectifs immédiats du programme sont les suivants :
 - i. Le problème du marché de la demande est adressé par les parties prenantes clés aux niveaux national, régional et local.
 - ii. 600 enfants exploités par le trafic sont soustraits du trafic et bénéficient d'une gamme de services qui mène à une réintégration durable.
 - iii. 2500 enfants et 2500 membres de famille adultes dans les zones d'une forte incidence du trafic ont bénéficié d'alternatives éducationnelles et socioéconomiques afin de réduire la vulnérabilité au trafic des enfants.
 - iv. L'environnement juridique national devient plus favorable pour la mise en œuvre d'actions contre le trafic des enfants et la capacité des gouvernements et des organisations non gouvernementales d'aborder ce sujet est renforcée.
19. Pour les composants du volet USDOL, les objectifs globaux immédiats du programme depuis sa mise en œuvre en 2001 sont les suivants :

- i. Le cadre juridique national est plus favorable pour la mise en oeuvre d'actions contre le trafic des enfants, et la capacité des organisations gouvernementales et non gouvernementales de traiter la question sera renforcée
 - ii. Les programmes d'action directe visant la prévention et la réhabilitation des enfants victimes de trafic dans les pays participants auront été mis en place, et un nombre estimé de 9 000 enfants auront été sauvés/réhabilités tandis qu'un nombre beaucoup plus important (environ 18 000 enfants) auront été empêchés de tomber dans le trafic
 - iii. La connaissance du trafic d'enfants dans la sous région aura été améliorée et le réseau de conseillers en matière de travail des enfants et de responsables de la mise en oeuvre de programmes relatifs au travail des enfants aura été renforcée.
 - iv. Un modèle de mécanismes de coordination bilatérale pour la prévention du trafic des enfants, leur soustraction de l'exploitation de leur travail et leur réintégration aura été développé et opérationnel dans certains pays.
20. Depuis 2004, le volet USDOL a eu trois objectifs immédiats :
- i. *Adresser le marché de la demande pour les garçons et les filles.* Le problème du marché de la demande concernant le trafic est adressé aux principales parties prenantes aux niveaux national, régional, et local.
 - ii. *Adresser l'état de l'exploitation.* 860 garçons et filles ont été soustraits du trafic et bénéficient d'une gamme de services qui mène à une réintégration durable.
 - iii. *Adresser le marché de l'offre pour les garçons et les filles.* 3440 enfants et 3440 membres de famille adultes dans les zones d'une forte incidence du trafic ont bénéficié d'alternatives éducationnelles et socioéconomiques afin de réduire leur vulnérabilité au trafic des enfants.
21. Les objectifs de USDOS pour le Burkina Faso sont de soigner, entraîner et réhabiliter 70 enfants victimes de trafic ; d'illustrer le trafic via des documentaires audiovisuels afin de sensibiliser les opinions nationales et internationales ; et de traduire la loi nationale contre le trafic des enfants dans les différentes langues nationales, de mettre ces traductions à la disposition et de les expliquer à la population.
22. Le bureau du programme était installé initialement à Abidjan, en Côte d'Ivoire, mais en raison de l'instabilité politique qui règne dans ce pays, le projet a été transféré à Dakar, au Sénégal, au début de l'année 2003.
23. Le travail technique et stratégique de LUTRENA a inclus des activités faites conjointement entre les bureaux régionaux et sous régionaux de l'OIT ; les principales parties prenantes et les principaux partenaires sociaux, et les agences de l'ONU. Les accords bilatéraux et multilatéraux de coopération contre le trafic des enfants ont été signés dans la sous région avec la coopération technique et financière du programme. Au niveau régional, LUTRENA a aussi promu des consultations sur les bonnes pratiques et les leçons apprises au niveau sous régional et a dessiné un système de suivi du trafic des enfants afin que ceci puisse être utilisé par les partenaires de la mise en oeuvre, par les comités locaux de vigilance (CLV) et réseaux communautaires.
24. Pendant l'année 2006, l'accent a été mis sur la sensibilisation, l'inscription et la rétention à l'école, la vigilance et la surveillance de la part des communautés, l'organisation et la mobilisation de communautés pour soutenir des écoles, l'appui aux associations des parents d'élèves, le secours, la réinsertion, et la réhabilitation des enfants, l'entraînement du personnel des agences de sécurité, et la protection, la législation et la sensibilisation sur les lois du trafic. Deux documents politiques importants ont été aussi développés en coordination avec les partenaires de l'ONU et des ONGs : « Lignes directrices pour la protection des droits des enfants victimes de trafic » et « Un accord bilatéral modèle sur la coopération et l'assistance légale mutuelle dans protéger d'enfants du trafic transfrontalier. ("Guidelines for the protection

of the rights of child victims of trafficking” and “Model bilateral agreement on cooperation and mutual legal assistance in protecting children from trans-border trafficking”).

25. Depuis mars 2006, un site web de LUTRENA (www.lutrena-ipec.com) a été opérationnel. Le site a fourni l'accès à l'information programmatique et sur le trafic des enfants dans Afrique de l'Ouest et du Centre. Le site servait d'un point d'accès pour les documents de langue française sur le travail enfant dans Afrique Francophone et incluait des liens aux autres sites web OIT/IPEC et aux autres organisations cherchant à promouvoir les droits fondamentaux de l'enfant dans la sous région. Le site a été conçu comme un milieu interactif pour le dialogue pour les partenaires de LUTRENA. Le site web était le premier dans la langue française sur le continent qui traite le sujet de trafic enfant. Selon l'ancien CTP du programme, le site n'est plus actif.

26. Les évaluations précédentes et en cours

27. Deux évaluations intérimaires indépendantes sur le programme LUTRENA ont été achevées. De même, une autre phase de cette évaluation globale de LUTRENA, subventionnée par USDOL, est actuellement en cours.

28. La première de ces évaluations intérimaires a eu lieu en 2003, couvrant la deuxième phase du composant USDOL (RAF/01/53/USA, P.340.01.100.053). Cette évaluation a trouvé que le programme avait pu mobiliser les parties prenantes nécessaires sur tous les niveaux ; qu'il avait développé une série d'approches originales pour sensibiliser le grand public ; qu'il avait soutenu la participation et la contribution des pays face aux procédures sous-régionales d'harmonisation des législations nationales ; qu'il avait pu démarrer avec succès des activités concrètes sur le terrain y compris plusieurs projets pilotes dans le domaine de réinsertion des enfants et le soutien des enfants et leurs familles. L'évaluation a aussi fait plusieurs recommandations qui ont été discutées par les parties prenantes et qui ont été prises en compte dans l'addendum de projet USDOL de 2004.

29. La deuxième évaluation intérimaire qui a eu lieu en 2006 a trouvé que dans le contexte général du combat contre le trafic des enfant, LUTRENA a contribué à la mobilisation d'acteurs à divers niveaux, à l'harmonisation de la législation nationale ; et à la mise en œuvre d'actions positives et concrètes. Dans son rôle dans la réduction de la pauvreté, les évaluateurs ont trouvé que le programme manquait de capacité dans ce secteur, et que le programme aurait fait mieux de s'associer avec d'autres organisations qui ont déjà travaillées dans le domaine de la génération des revenus. L'évaluation a trouvé aussi qu'il y avait une insuffisance statistique sur le trafic des enfants au niveau du programme et ils ont fait des recommandations sur l'amélioration du suivi du trafic d'enfants.

30. On s'attend à l'évaluation actuelle décrite dans ces TDRs prenne en compte l'évaluation final du volet USDOL/LUTRENA. Cette évaluation se compose d'une revue documentaire de projet ; des entretiens avec les responsables du programme à Dakar et ailleurs ; des entretiens téléphonique avec le personnel du programme dans plusieurs pays de mise en œuvre, avec USDOL, le personnel du siège principal de l'IPEC et le personnel régional de l'OIT/IPEC. Ce rapport USDOL est prévu pour finalisation en mars ou avril 2008.

31. La section conception, évaluation et documentation de l'IPEC – Design, Evaluation and Documentation (DED) utilise un processus de consultation participatif sur la nature et les objectifs spécifiques de chaque évaluation à mener. Les présents termes de référence (TDR) sont basés sur le résultat de cette consultation et les contributions reçues au cours du processus. Cette évaluation finale du programme est une évaluation externe indépendante, gérée par La section DED de l'IPEC et mise en œuvre par des consultants qui n'étaient pas préalablement impliqués dans la gestion du projet.

II. Portée et objectif de l'évaluation

32. Portée

33. La présente évaluation de l'IPEC est l'évaluation finale couvrant tous les programmes d'action des volets individuels du programme (USDOL, USDOS, DANIDA) dans sept pays LUTRENA : Bénin, Burkina-Faso, Ghana, Guinée, Côte d'Ivoire, Mali, et Togo. Les activités et les programmes d'action dans les cinq autres pays couverts par le programme, c.-à-d. Cameroun, Gabon, Niger, Nigeria, et Sénégal, ont essentiellement pris fin, et la Guinée était un pays non prioritaire pour USDOL et a commencé tout récemment à bénéficier du soutien DANIDA. Pour ces raisons, ces six derniers pays ne seront pas couverts spécifiquement par cette évaluation. Cependant dans la mesure où les activités et les résultats dans ces cinq pays sont importants pour comprendre le programme dans l'ensemble, une référence à ces pays peut être faite dans le rapport d'évaluation.

Les pays couverts par **les visites de site d'évaluation** proposées sont marqués avec **x en gras**

	DANIDA 2004+	DANIDA 2007+	USDOL Prioritaire	USDOL Non prioritaire	USDOS
Bénin	x		x		
Burkina Faso	x		x		x
Cameroun					x
Gabon			x		
Ghana	x				
Guinée		x		x	
Côte d'Ivoire		x	x		x
Mali		x	x		
Niger				x	
Nigeria				x	
Sénégal				x	
Togo		x	x		

Six pays sur sept prioritaires DANIDA

Cinq pays sur six prioritaires USDOL

Deux pays sur trois USDOS (le CDI a été ajouté en 2006)

34. La présente évaluation couvre toutes les activités du programme, y compris les programmes d'action. L'évaluation doit examiner le programme couvrant les volets individuels du projet (USDOL, USDOS, DANIDA) dans son ensemble et traiter les questions liées à la conception et à la mise en œuvre de programme, aux leçons apprises, à la reproductibilité et aux recommandations pour les futurs programmes, ainsi qu'à toute recommandation particulière devant servir à toute intervention future.

35. Objet

36. Le but de l'évaluation est de documenter et analyser dans quelle mesure le programme a : atteint ses objectifs ; a contribué au développement d'un cadre stratégique contre le trafic d'enfants ; a fait des contributions spécifiques à l'élimination du trafic des enfants dans la région ; a contribué à une approche régionale face au problème du trafic des enfants.

Considérant le programme comme un ensemble, les évaluateurs doivent évaluer aussi les liens et les synergies entre les composants individuels du programme.

37. Les lecteurs envisagés de cette évaluation sont les gérants et les personnels du programme, y compris la direction de l'IPEC, l'OIT, les conseillers techniques sur le terrain, et les organisations de partenariat, les donateurs ; et autres principaux partenaires, au niveau national ou international. Les résultats de cette étude seront aussi utilisés pour documenter des leçons apprises et les bonnes pratiques pour la planification stratégique dans les phases subséquentes de l'application du programme et pour d'autres programmes envisagés par l'IPEC.
38. La période d'évaluation couvre la période initiale de la mise en œuvre du programme depuis 2001 jusqu'à présent.

III. Aspects à aborder

39. L'évaluation doit traiter les préoccupations générales de l'OIT relatives aux évaluations, comme par exemple la pertinence, l'efficacité, la compétence (*efficiency*) et la pérennité, tel que défini dans les *Planning and Managing Project Evaluations*, 2006 (Lignes directrices pour la planification et gestion des évaluations des projets). Ces préoccupations sont élaborées dans les *Guidelines for the Preparation of Independent Evaluations of ILO Programmes and Projects*, 1997 (Lignes directrices pour la préparation d'évaluations indépendantes des Programmes et Projets de l'OIT). Pour l'intégration de problèmes de genre, se référer à *Guidelines for the Integration of Gender Issues into the Design, Monitoring and Evaluation of ILO Programmes and Projects* (Lignes directrices pour l'intégration des questions de genre dans la conception, le suivi et l'évaluation des programmes et projets de l'OIT), 1995. Plusieurs renseignements sont aussi disponibles sur www.ilo.org/gender.
40. L'évaluation devrait être menée en conformité avec le Cadre d'évaluation et de la stratégie de l'OIT, les lignes directrices de l'OIT, les directives et les notes de l'OIT-IPEC, le système des Nations Unies sur les règles et normes d'évaluation, et les normes de qualité d'évaluation de la CAD / OCDE.
41. En ligne avec le cadre axé sur les résultats suivi par l'OIT-IPEC pour l'identification des résultats au niveau mondial, au niveau stratégique et au niveau des projets, l'évaluation portera sur l'identification et l'analyse des résultats. Cela devrait se faire en abordant des questions clés liées à l'évaluation ainsi que la réalisation des objectifs immédiats du programme en utilisant les données des indicateurs du cadre logique.
42. Les aspects suggérés suivants ont été identifiés. D'autres aspects pourront aussi être ajoutés à mesure qu'ils seront identifiés par l'équipe d'évaluation, conformément à l'objectif assigné et en consultation avec le DED. L'évaluation n'est pas censée traiter l'ensemble des aspects ci-dessous. L'instrument d'évaluation préparé par l'équipe indiquera si il a d'autres aspects spécifiques sont à traiter. Cependant, les entretiens avec les bénéficiaires directs dans les pays de visite de site sont exigés par l'évaluation.
43. **Conception et planification**
 - Est-ce que les objectifs du programme étaient réalistes ? Dans quelle mesure est-ce que le programme a pris en compte la validité et la nature pratique des dispositions institutionnelles, des rôles, de la capacité des parties prenantes et de leur engagement dans chacun des pays ? Est-ce que les informations sur la situation socio-économique, culturelle, et politique dans les

pays ont suffisamment été prises en compte dans la conception du programme ? Dans quelle mesure la conception du programme a-t-elle bien prise en compte la capacité existante à s'attaquer à ces questions et les initiatives déjà en cours pour traiter le travail des enfants ?

- Quelle mesure le programme a-t-il lié avec succès des liens entre les apports, les activités, et les résultats ? Analyser la logique interne des cadres logiques nationaux, les cadres logiques du programme et le plan de travail du projet au niveau régional du programme.
- Dans quelle mesure est-ce que les hypothèses et les facteurs externes ont été identifiés au moment de la conception ? Déterminer si les problèmes, les besoins, les contraintes, les ressources et l'accès par différents bénéficiaires du programme ont été suffisamment identifiés et analysés.
- Dans quelle mesure le procédé du développement du cadre stratégique d'impact du programme (SPIF) était utile, particulièrement le procédé SPIF de 2004 qui a cherché à intégrer les composants de donateurs majeurs dans un cadre stratégique cohérent ? A la suite de ce procédé, le programme a-t-il pu identifier et forger des liens utiles avec les autres intervenants pertinentes ? Est-ce que ce procédé d'harmoniser les divers objectifs immédiats dans un cadre cohérent d'action a réussi ?
- Est-ce que les documents du programme incluaient l'information utile et suffisante sur les évaluations précédentes, la connaissance existante, les bonnes pratiques, et les leçons apprises des expériences précédentes ? Dans quelle mesure cette connaissance existante a-t-elle été incorporée dans la conception du programme ?
- Evaluer l'utilisation de la planification stratégique, par la méthodologie SPIF, pour la conception et la planification de projets pour des cadres nationaux plus généraux. En tant qu'outil, le SPIF a-t-il été utile ?
- Est-ce que les documents du programme fournissaient assez de lignes directrices sur la façon dont l'intervention devait adresser les problèmes de genre dans les groupes ciblés ?
- Est-ce que la distinction entre les pays prioritaires et non prioritaires était appropriée dans le contexte du programme ? Dans sa conception, est-ce que le programme a bien tenu compte de la façon dont les pays non prioritaires seront efficacement intégrés dans le programme ? Etant donné le niveau de subvention général, quelles approches alternatives pourraient être appropriées ?
- Quels ont été les avantages et les inconvénients de la conception d'un programme régional ? L'approche régionale était-elle le moyen le plus efficace pour atteindre les objectifs du programme ? Les évaluateurs peuvent explorer les avantages possibles d'un programme régional, par exemple la possibilité de partager l'information et les pratiques dans la matière du trafic d'enfants surtout en prenant compte la nature trans-frontalière du trafic, et les défis de gérer un tel programme.

44. Direction et administration

- Discuter des détails pertinents sur l'établissement et la mise en œuvre du programme, en incluant les facteurs contextuels qui pourraient avoir contribué aux modifications des approches ou des dates limites proposées au début.

45. Les partenariats et les autres formes de collaboration

- Evaluer la capacité des organisations partenaires, surtout celles qui étaient impliquées dans la mise en œuvre, en termes de qualité des ressources humaines, de leur capacité d'apprentissage, de leur conscience de problèmes de genre, et leurs stratégies pour éliminer le trafic d'enfants. Quelles contributions les partenariats ont-ils fait pour atteindre les objectifs stratégiques du programme ? Parallèlement, est-ce que le manque de partenariats viables a-t-il freiné la capacité du programme à atteindre certains objectifs ? Quels sont les exemples de partenariats plus/moins efficaces ?
- Quelle a été l'efficacité du programme en matière de renforcement de capacité des partenaires de sorte qu'ils puissent fournir un bon niveau de services pour les bénéficiaires directs ?
- Examiner les réseaux partenaires et projets de collaboration relatifs au programme, dans les différents pays ; considérer en particulier la coordination et le partage d'informations dans d'autres initiatives en cours de l'OIT/IPEC en Afrique de l'Ouest, notamment les programmes nationaux, les programmes assortis de délais (time-bound programmes—TBP) et d'autres programmes régionales tel que le programme sur l'Afrique Francophone soutenu par le gouvernement de France.

Certains programmes BIT / IPEC actuels dans les six pays couverts		
	Autres Programmes IPEC / Donateur	Programme pays de travail décent BIT
Bénin	Contribuer à l'abolition du travail des enfants (ATE) en Afrique Francophone/France	
Burkina Faso	ATE Afrique Francophone/France	Programme pays pour un travail décent 2006 – 2007 (Mai 2007)
Côte d'Ivoire		
Ghana	Appui au programme assortis de délais (time-bound programme TBP)/Etats-Unis	Decent work country programme for Ghana (2006 – 2009) Draft (Juin 2006)
Mali	ATE Afrique Francophone/France ; Programme ; Appui au programme TBP/Etats-Unis	Programme par pays pour un travail décent - Mali (Avril 2007)
Togo	ATE Afrique Francophone/France	

- Quelle a été l'efficacité du programme dans l'obtention de ressources (par exemple, en collaborant avec des initiatives autres que l'IPEC, des gouvernements et autres) ?
- Quelle a été l'efficacité du programme dans son travail avec les partenaires et les institutions locaux dans la sensibilisation relative au trafic d'enfants ? Dans quelle mesure ces problèmes ont-ils été intégrés dans les programmes de développement national plus larges tels que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) ou les programmes d'Education pour tous (EPT) ?
- Dans quelle mesure le programme a-t-il forgé des relations de travail efficaces avec les gouvernements ? A quel degré existait-il une variation parmi les pays à cet égard, et pourquoi ces variations existaient-elles ?
- Examiner le niveau de participation des communautés, parents et enseignants dans les activités du programme. Est-ce que leur engagement dans le programme a évolué progressivement ?

46. Suivi

- A quel degré les indicateurs du programme sont-ils utiles ?

- Est-ce que les moyens de vérification utilisés pour le suivi sont valides ?
- Est-ce que les données de suivi sont facilement disponibles ? Sont-elles utiles dans l'évaluation de la performance du programme ? Dans quelle mesure les bases de données sont-elles assez complètes pour permettre aux futures évaluateurs d'analyser les impacts du programme sur les bénéficiaires individuels ? Les données sont-elles suffisamment différenciées par sexe, âge, type et durée d'interventions, ainsi que par les autres variables importantes ?
- Évaluer dans quelle mesure le personnel du projet, les organisations de mise en œuvre, ainsi que d'autres intervenants aient une compréhension commune précise des définitions utilisées par l'IPEC pour l'identification d'un enfant en tant que retiré du travail ou de la traite ou empêché d'y tomber.

47. Réalisations (mise en œuvre et efficacité)

- Examiner les contraintes des organismes d'exécution, en termes de capacités, et leur effet sur la mise en œuvre des programmes d'action conçus.
- Évaluer l'efficacité des différents programmes d'action mis en œuvre et leur contribution aux objectifs immédiats du programme.
- La capacité des agences et organisations communautaires a-t-elle été renforcée, pour planifier, initier, mettre en œuvre et évaluer des actions visant à prévenir et à éliminer le travail des enfants ?

Services pour les bénéficiaires directs

- Les critères de sélection des bénéficiaires du programme ont-ils été suffisamment précis pour veiller à ce que ceux qui ont le plus besoin des services les reçoivent? Est-ce que les interventions ont atteint les populations cibles? Qu'aurait pu faire le programme pour mieux cibler les bénéficiaires?
- Quels types de stratégies ont été utilisées pour la prestation des services aux différents groupes cibles?
- Comment la vie des bénéficiaires directs a-t-elle changé à la suite de la participation au programme? Veuillez noter que une évaluation de cette nature ne peut pas déterminer si des changements dans la vie des enfants sont directement imputables au projet ; cependant, quelques conclusions préliminaires peuvent être tirées. L'évaluateur doit noter ces limitations dans le rapport d'évaluation en faisant de telles conclusions.
- Dans quelle mesure est-ce que les différents éléments de programmes d'action (par exemple, type, durée, ou qualité des services), ont-ils influencé les résultats par rapport aux bénéficiaires directs ?
- Est-ce que les stratégies culturelles et les stratégies de genre ont été sensibles aux contextes locaux et nationaux?

La politique

- Comment la stratégie du programme, conforme aux Conventions de l'OIT relatives au travail des enfants (C. 138 et C. 182), s'intègre-t-elle dans le développement, l'éducation, la

protection des enfants et les initiatives de lutte contre la pauvreté au niveau national, et dans les politiques et programmes existants sur le travail/la traite des enfants ainsi que les interventions menées par d'autres organisations ?

- Quels ont été les principaux résultats au niveau des politiques nationales? Des changements de politique ont-ils eu un impact sur le terrain en termes de services à la disposition des bénéficiaires directs? En revanche, est-ce que les programmes d'action conçus pour profiter aux bénéficiaires directs ont eu une influence politique ?

48. **Pertinence**

- Comment est-ce que le programme s'inscrit dans les stratégies nationales de développement, dans les politiques et programmes existants, et dans les interventions menées par d'autres organisations sur le travail et la traite d'enfants ?
- Est-ce que la stratégie a abordé les différents besoins et rôles, les contraintes, l'accès aux ressources et l'accès aux services dans le groupe cible du programme, que cela concerne les femmes, les hommes, les garçons et les filles?
- Comment, le cas échéant, les différents groupes de bénéficiaires ont-ils participé à la définition de leurs propres besoins? Dans quelle mesure le programme répond-il aux besoins réels des bénéficiaires?
- Dans quelle mesure les problèmes et les besoins qui ont donné naissance au programme existent-ils toujours, et dans quelle mesure la situation a-t-elle changé avec le temps?

49. **Efficacité**

- Dans quelle mesure est-ce que programme global et ses programmes d'actions composantes a-t-il obtenu ses objectifs déclarés?
- Parmi les différentes stratégies utilisées pour la prestation des interventions du programme pour les différents groupes cibles, quels types d'interventions ont été les plus efficaces? Lesquels étaient les moins efficaces? Comment les contextes dans lesquels le programme opère affectent-ils l'efficacité?
- Comment les recommandations des évaluations antérieures ont-elles été suivies par le programme? Les enseignements tirés des précédentes évaluations ont-ils été intégrés avec succès à travers des modifications de la conception du programme?

50. **Compétence**

- Comment peut-on comparer les ressources allouées avec les résultats obtenus?
- Est-ce que les objectifs ont été réalisés à temps?
- Est-ce que le programme a été mis en œuvre de la manière la plus efficace par rapport aux autres solutions possibles?

51. **Duplicata**

- Quels éléments du programme LUTRENA, y compris les modèles d'intervention des programmes d'action dans les pays, peut-on dupliquer dans le contexte régional et sous quelles conditions?

52. Pérennité

- Quelles mesures ont été prises pour assurer la pérennité des composantes du programme? Les plans pour une stratégie d'élimination de diverses composantes du programme sont-ils abordés tout au long de la mise en œuvre?
- Est-ce que le programme a suffisamment renforcé les capacités et les connaissances des parties prenantes nationales pour encourager «l'appropriation» du programme par les partenaires?
- Dans quelle mesure est-ce que les axes du programme sur le travail politique ont contribué à assurer la durabilité de ses efforts?
- Est-ce que les systèmes de suivi du travail et traite des enfants sont susceptibles d'être durables dans chacun des pays du programme?

53. Bonnes pratiques potentielles

- Identifier les bonnes pratiques potentielles et modèles d'intervention qui ont émergés du programme LUTRENA.

54. Aspects particuliers à traiter

Dans le cadre d'une phase d'évaluation finale financé par USDOL, un consultant est en train de mener une étude documentaire et des entretiens sur certains aspects spécifiques du programme. Il est prévu que les résultats pertinents de ces études soient intégrés dans la phase actuelle de l'évaluation. En outre, voici ci-dessous des questions venant de l'évaluation de 2006 et que nous encourageons les évaluateurs à traiter :

- **Résultat antérieur :** *Le programme manquait d'information de base pour effectuer un suivi approprié, y compris une mise à jour des statistiques sur les enfants victimes de traite, des activités de formation, et du nombre d'enfants retirés du marché du travail ou empêchés d'y tomber par la mise à disposition des possibilités de formation, d'enseignement ou de scolarisation.*
- Dans quelle mesure ces problèmes existent-ils encore? Si les problèmes persistent, que doit faire l'IPEC pour s'assurer qu'à l'avenir ces informations soient mieux recueillies et utilisées?
- **Résultat antérieur :** *Le programme LUTRENA a investi dans les activités de recherche qui devraient avoir généré une solide base de connaissances, mais il n'a pas généré les résultats escomptés au moment de l'évaluation à mi-parcours.*
- Est-ce que le programme montre des preuves d'une base de connaissances solide ? S'il ne le fait pas, quelles sont les raisons qui ont empêchées son développement? Dans quelle mesure est-ce que la collecte des données et les systèmes informatiques mis au point par le biais du programme sont-ils appropriés pour les parties prenantes à différents niveaux?
- **Résultat antérieur :** *Il y avait un manque de connaissances de la part des agents des services de sécurité dans certains pays sur la traite des enfants.*
- Dans quelle mesure, s'il en est, cette question a-t-elle été abordée au cours des années d'activité?

- **Résultat antérieur :** *Il y avait des difficultés dans la mise en place des efforts de collaboration entre LUTRENA et d'autres partenaires internationaux de développement et les projets.*
- Dans quelle mesure ces difficultés ont-elles été surmontées?

IV. Résultats attendus de l'évaluation

55. Les résultats attendus de l'équipe d'évaluation sont les suivants :

- Une révision des documents du programme
- Un instrument d'évaluation préparé par le chef d'équipe qui comprend un guide d'entretien et une méthodologie détaillée sur la collecte de données
- Des visites sur le terrain par l'équipe d'évaluation dans six pays (Bénin, Burkina Faso, Ghana, Côte d'Ivoire, Mali, et Togo)
- La préparation et l'animation d'un atelier de deux jours sur l'évaluation à un lieu à être déterminé
- Une tentative de rapport intégrant les données de l'atelier d'évaluation, préparé par le chef d'équipe et l'évaluateur régional.
- Le rapport final comprenant :
 - ✓ Un résumé comportant les principales constatations, conclusions et recommandations
 - ✓ Des constatations clairement identifiées
 - ✓ Des conclusions et recommandations clairement identifiées
 - ✓ Les leçons apprises
 - ✓ Les bonnes pratiques potentielles et les modèles d'intervention efficaces.
 - ✓ Des annexes appropriées comprenant les actuels termes de référence
 - ✓ Une matrice d'instrument d'évaluation standard

56. La longueur totale du rapport doit être de 50 pages maximum pour le rapport principal, sans les annexes ; des annexes supplémentaires peuvent fournir le contexte et les détails des volets spécifiques du projet évalué. Le rapport complet doit être envoyé en un seul document et la taille du fichier ne doit pas excéder 3 méga bytes. S'il convient d'inclure des photos, elles doivent être insérées en utilisant une faible résolution, pour que le fichier n'atteigne pas une taille volumineuse.

57. Tous les documents provisoires et les produits finaux, y compris les documents à l'appui, les rapports analytiques et les données brutes, doivent être fournis sous forme d'imprimés et en version électronique compatible Word pour Windows. Les données de l'évaluation restent la copropriété de l'OIT/IPEC et des consultants. Le droit d'auteur du rapport d'évaluation appartiendra exclusivement à l'OIT. L'utilisation des données à des fins de publication et d'autres présentations ne peut se faire qu'avec l'accord écrit de l'OIT/IPEC. Les principales parties prenantes peuvent faire un usage approprié du rapport d'évaluation, conformément à l'objet original et avec les remerciements qu'il convient.

58. Le rapport final sera diffusé auprès des principales parties prenantes pour examen (seront considérés comme tels les participants à l'atelier d'évaluation des parties prenantes). Les commentaires des parties prenantes seront regroupés par la section Conception, évaluation et documentation (DED) de l'OIT/IPEC à Genève, et remis au chef d'équipe. Dans la préparation du rapport final, le chef d'équipe doit étudier leurs commentaires, les incorporer le

cas échéant et faire une note sommaire expliquant pourquoi certains commentaires n'ont pas été incorporés.

V. Méthodologie d'évaluation

59. La méthodologie d'évaluation proposée est la suivante. L'équipe d'évaluation peut proposer des changements, à condition que ceux-ci soient préconisés par la recherche et l'analyse, et que l'éventail de questions indiquées soit traité, l'objet maintenu et les produits attendus livrés avec la qualité requise. Tout changement doit être discuté avec la section DED et approuvé par celle-ci.
60. L'équipe d'évaluation devra utiliser les matrices d'évaluation standard développées par l'OIT/IPEC pour documenter et analyser les réalisations des programmes et les contributions des programmes d'action au projet. L'équipe d'évaluation pourra également utiliser tout autre instrument qu'elle juge pertinent pour l'exercice.
61. En règle générale, l'utilisation de méthodes participative pour la collecte et l'analyse de données est fortement recommandée. En cours d'entretiens, en groupes de référence, etc., l'équipe d'évaluation doit solliciter, selon ce qu'il convient, les points de vue d'un échantillon représentatif de parties prenantes, comprenant des enfants, des membres de la communauté dans les endroits où des activités de sensibilisation ont été menées, des parents de bénéficiaires, des enseignants, des représentants de l'état, des comités locaux de vigilance, des autorités judiciaires, des responsables de syndicats et des ONG, des responsables d'exécution du programme d'action et le personnel de l'IPEC, à propos des réalisations du projet, de la conception de programmes, de la pérennité et des relations de travail entre l'IPEC et ses partenaires. Les entrevues avec les bénéficiaires directs, principalement les enfants mais aussi les parents, sont mandataires dans la présente évaluation.
62. L'évaluation sera menée au moyen d'une étude de documents pertinents, comprenant les descriptifs de projets, les rapports d'activité, les rapports d'évaluation précédents (y inclus la version anglaise du rapport d'évaluation mi-parcours de 2006), les produits du projet et des programmes d'action, les résultats de tout processus de planification interne dans les pays, la documentation pertinente provenant de sources secondaires et des évaluations antérieurs. Durant cette période, les membres de l'équipe d'évaluation doivent aussi interviewer des représentants des donateurs, le personnel de l'IPEC au siège principal, et d'autres membres du personnel régional OIT/IPEC impliqués dans le programme. Le chef d'équipe s'entretiendra également avec les consultant qui est en train de mener une révision documentaire afin d'avoir le maximum d'information sur le programme et d'éviter la duplication des efforts. Dans la mesure du possible, le chef d'équipe intégrera également des informations sur le système de suivi des bénéficiaires directs (DBMR) qui sera effectué au cours de la même période que l'évaluation décrite dans les termes de référence actuels.
63. À la fin de la période de révision des documents, il est prévu que le chef d'équipe établisse un document succinct indiquant l'approche méthodologique de l'évaluation et des instrument d'évaluation, qui doit être examiné et approuvé par la section DED avant le début de la mission sur le terrain.
64. L'évaluation comportera des visites sur le terrain dans six des douze pays couverts par le projet avec des entretiens à distance avec des parties prenantes dans un septième pays.
65. Le chef de l'équipe et l'évaluateur régional commenceront avec deux journées de réunion de coordination y compris une réunion sur les questions techniques et logistiques avec le

conseiller technique principal du programme LUTRENA à Cotonou. Ces réunions seront suivies de missions de visite dans le Bénin. Après les premières visites sur le terrain au Bénin, le chef d'équipe et l'évaluateur régional se réuniront pour faire toutes modifications nécessaires aux instruments d'évaluation et aux méthodes de collecte de données. Ensuite, le chef d'équipe et l'évaluateur régional participeront dans un briefing dans le contexte d'un atelier régional à Burkina Faso et dans un briefing avec le personnel et membres du comité régional à Dakar.

66. Le chef d'équipe fera des visites de sites au Burkina Faso et au Mali, accompagné d'un évaluateur national dans chacun de ces pays. Après les visites de site au Bénin et sa participation dans le briefing à Burkina Faso, l'évaluateur régional fera des visites de site au Ghana et au Togo, accompagné d'un évaluateur national dans chacun de ces pays. En général, les évaluateurs nationaux accompagneront le chef d'équipe ou l'évaluateur régional, mais dans certains cas ils peuvent également effectuer des visites de site indépendantes. Dans la mesure du possible compte tenu du temps et des contraintes logistiques, des petits ateliers ou des séances d'information à la fin des visites de sites peuvent être organisées avec des parties prenantes dans les pays visités.
67. Après les visites sur le terrain, un atelier régional pour les parties prenantes sera organisé en avril 2008. Les participants de ces ateliers seront les représentants du programme venant des différents pays de la sous région et les parties prenantes nationales (potentiellement les agents des ministères, les partenaires sociaux, les organismes de la mise en œuvre, et les représentants d'autres organismes des Nations Unies présents sur le terrain). Cet atelier d'évaluation permettra à l'équipe d'évaluation de discuter ses conclusions préliminaires et de recueillir les commentaires et les suggestions des intervenants.

Récapitulatif de la méthodologie d'évaluation par pays

Pays	
Chef d'équipe	
Bénin	Réunion avec le conseiller technique principal ; Visite de site conjointement avec l'évaluateur régional
Burkina Faso	Réunion avec représentatives du programme dans le contexte d'un atelier régional, Visites de sites avec l'évaluateur national
Mali	Avec l'évaluateur national
Sénégal	Réunion avec représentatives du programme et comité régional BIT/IPEC
Evaluateur régional	
Bénin	Visite de site conjointement avec le chef d'équipe
Burkina Faso	Réunion avec représentatives du programme dans le contexte d'un atelier régional
Côte d'Ivoire	Avec l'évaluateur national
Togo	Avec l'évaluateur national
Ghana	Avec l'évaluateur national
Chef d'équipe et évaluateur régional	
Lieu à être déterminé	Atelier d'évaluation

Composition de l'équipe d'évaluation

68. L'équipe d'évaluation sera formée de sept évaluateurs qui n'ont pas été auparavant impliqués dans la mise en œuvre du projet : un chef d'équipe, un évaluateur régional et cinq évaluateurs nationaux. Les deux principaux membres de l'équipe d'évaluation, à savoir le chef d'équipe et l'évaluateur régional, se répartissent les tâches entre deux sous régions couvertes par le programme: l'Afrique subsaharienne, à savoir le Mali et le Burkina Faso et l'Afrique occidentale côtière, à savoir le Bénin, le Togo, le Ghana, et la Côte d'Ivoire. Du a des considérations de sécurité dans la Côte d'Ivoire qui empêche les voyages par les consultants internationaux, toutes visites de site dans le pays seront fait par un consultant national.

69. Le chef de l'équipe, avec un apport substantiel de l'évaluateur régional, aura la responsabilité finale du processus d'évaluation et de ces résultats, y compris de la qualité du rapport et du respect des délais. Les évaluateurs nationaux sont censés contribuer aux rapports sur des pays spécifiques qui seront, en vu du rapport final, examinés et synthétisés par le chef d'équipe et le coordonnateur régional. Ces rapports peuvent également être inclus dans les annexes du rapport final. Dans le cas du Bénin, l'évaluateur régional et le chef d'équipe auront conjointement la responsabilité de la rédaction d'un rapport sur le pays et ce rapport peut être partagé avec les évaluateurs nationaux comme modèle.

70. L'expérience du **chef d'équipe** d'évaluation doit comprendre :

- ✓ Des connaissances pertinentes du développement social
- ✓ Une expérience régionale pertinente
- ✓ Une vaste expérience de la conception, de la gestion et de l'évaluation de projets de développement, en particulier du travail d'élaboration des politiques, du renforcement des institutions et des projets de développement local, dans le contexte international
- ✓ Une expérience des évaluations dans le système des Nations Unies ou dans un autre cadre international
- ✓ Une expérience dans le domaine des questions liées à l'enfance et au travail et traite des enfants, ainsi que des approches fondées sur le droit dans un cadre normatif.
- ✓ Une expérience dans la conduite des évaluations entre de multiples pays, de préférence dans la sous région est très appréciée
- ✓ Une expérience dans l'élaboration de politiques et dans le domaine de l'éducation et des questions juridiques sera également appréciée
- ✓ Une connaissance des domaines thématiques spécifiques
- ✓ Une très bonne connaissance de l'anglais et du français, avec la possibilité de d'animer des ateliers dans ces deux langues
- ✓ Une expérience dans l'animation d'ateliers pour les constatations de l'évaluation

71. L'expérience de l'évaluateur régional doit comprendre :

- ✓ Des connaissances pertinentes du développement social
- ✓ Une expérience régionale pertinente
- ✓ Une vaste expérience de la conception, de la gestion et de l'évaluation de projets de développement, en particulier du travail d'élaboration des politiques, du renforcement des institutions et des projets de développement local, dans le contexte international
- ✓ Une expérience des évaluations dans le système des Nations Unies ou dans un autre cadre international
- ✓ Une expérience dans le domaine des questions liées à l'enfance et au travail et traite des enfants, ainsi que des approches fondées sur le droit dans un cadre normatif.
- ✓ Une expérience dans l'élaboration de politiques et dans le domaine de l'éducation et des questions juridiques sera également appréciée
- ✓ Une connaissance de domaines thématiques spécifiques

- ✓ Une très bonne connaissance de l'anglais et du français, avec la possibilité de d'animer des ateliers dans ces deux langues
- ✓ Une expérience dans l'animation d'ateliers pour les constatations de l'évaluation

72. L'expérience des membres de **l'équipe d'évaluation** (consultants nationaux) doit comprendre :

- ✓ Des connaissances pertinentes du développement social et/ou économique
- ✓ Une expérience de la conception, de la gestion et de l'évaluation de projets de développement
- ✓ Une expérience du travail dans le pays participant au projet à visiter
- ✓ Une très bonne connaissance de l'anglais pour le membre travaillant au Ghana et une bonne connaissance du français pour les autres membres de l'équipe d'évaluation
- ✓ Une expérience dans l'analyse et la rédaction de rapports dans un contexte de développement

73. Le **chef de l'équipe** d'évaluation sera chargé :

- D'effectuer une révision des dossiers et des descriptifs du projet,
- De mener un compte-rendu par téléphone avec la section DED de l'IPEC à Genève et dans le cas échéant des discussions par téléphone avec des responsables de DANIDA, USDOL, USDOS, et du siège de l'OIT/IPEC
- De développer un instrument d'évaluation et un format type pour les rapports nationaux qui seront remplis par les membres de l'équipe d'évaluation
- De préparer et de participer à une réunion d'évaluation avec l'évaluateur régional et le conseiller technique principal du programme à Cotonou au début de l'évaluation.
- D'entreprendre des visites de terrain au Bénin avec l'évaluateur régional et d'écrire un rapport sur le pays avec la participation de l'évaluateur régional afin que ce rapport puisse servir de guide ou de modèle pour les autres rapports nationaux
- De modifier les instruments de l'évaluation et les rapports nationaux préliminaires sur la base des expériences acquises lors des premières visites de sites
- De déterminer la répartition des tâches lors de la rédaction du rapport final (par exemple, par thèmes et / ou par section), en consultation avec l'évaluateur régional
- D'effectuer des visites sur le terrain au Burkina Faso et au Mali et de superviser la rédaction des rapports nationaux pour ces pays et pour le Côte d'Ivoire
- D'effectuer des entrevues avec la comité régionale à Dakar.
- D'animer un atelier d'évaluation de deux jours au Sénégal ou au Bénin
- De rédiger le rapport d'évaluation en y intégrant les contributions des membres de l'équipe d'évaluation
- De finaliser le rapport incorporant les commentaires des parties prenantes
- D'examiner et commenter les traductions du rapport

74. L'évaluateur régional sera chargé :

- D'effectuer une brève révision des dossiers et des descriptifs du projet
- De participer à une réunion d'évaluation avec l'évaluateur régional et le conseiller technique principal du programme à Cotonou au début de l'évaluation
- D'entreprendre des visites de terrain au Bénin avec le chef d'équipe et de contribuer à la rédaction d'un rapport national pour le pays
- D'aider le chef d'équipe à faire des modifications sur les instruments d'évaluation et les rapports nationaux préliminaires sur la base des expériences acquises lors des premières visites de sites
- D'effectuer des visites sur le terrain au Togo et au Ghana afin de superviser la rédaction des rapports nationaux pour ces pays
- D'aider le chef d'équipe à animer un atelier d'évaluation de deux jours au Sénégal

- De rédiger des sections du rapport d'évaluation en y intégrant les contributions des membres de l'équipe d'évaluation
- D'aider le chef d'équipe à finaliser le rapport
- D'examiner et commenter les traductions du rapport

75. Les cinq **membres nationaux de l'équipe** d'évaluation seront chargés:

- D'entreprendre une révision des documents du programme en mettant particulièrement l'accent sur les documents spécifiques au pays
- D'accompagner le chef d'équipe ou l'évaluateur régional lors des visites sur le terrain.
- Le cas échéant, d'entreprendre des visites de sites indépendants.
- De préparer des rapports sur le pays sous la supervision du chef d'équipe et de l'évaluateur régional. Ces rapports seront basés sur un format standard prévu par le chef d'équipe. Ces rapports devraient traiter des conclusions tirées lors des visites sur le terrain et sur dossier, puis ils seront synthétisés par le chef d'équipe et l'évaluateur régional.
- De préparer des diapositifs PowerPoint pour utilisation dans l'atelier d'évaluation.

76. L'évaluation sera menée avec l'appui technique de la section DED de l'IPEC et avec l'appui logistique du bureau du projet à Accra. La section DED sera chargée de regrouper les commentaires des parties prenantes et de les soumettre au chef d'équipe.

77. L'évaluateur devra travailler selon les niveaux d'évaluation et les codes de conduite les plus élevés et devra suivre les niveaux et normes d'évaluation des Nations Unies.

78. **Dates de l'évaluation et calendrier de l'atelier**

79. La durée totale du processus d'évaluation, incluant la présentation du rapport final, doit être de un mois à partir de la fin de l'atelier d'évaluation.

80. L'évaluation, y compris l'atelier d'évaluation aura lieu entre le 20 février et le 18 avril 2008.

81. Le calendrier provisoire se présente comme suit :

WEEK	DATES	Chef d'équipe	Evaluateur régional	Evaluateurs nationaux				
				Ghana	Togo	Côte d'Ivoire	Burkina Faso	Mali
1	25-29 Fev	Révision des documents du programme	Révision des documents du programme ; entrevue technique et logistique avec le CTP					
2	3-8 Mars	Briefing, Préparation à Cotonou ; Visites des sites						
3	10-11 mars	Préparation du rapport concernant du pays, modification d'instruments d'évaluation Voyage par avion à Burkina						
	12-14 mars	Discussions préliminaires avec coordinateurs des programmes nationaux Briefing avec national consultant, BF						
	15 Mars	BF visites des sites	Voyage à Ghana					
4	17-21 Mars	BF visites des sites (20 Maouloud)	Visites de site au Ghana	Travail sur le terrain		Travail sur le terrain	Travail sur le terrain	
	22-23 Mars	Voyage par avion au Mali	(Pâques 23)	↓		↓	↓	
5	24-30 Mars	Visites des sites au Mali	Visites de site au Ghana voyage par terre au Togo (29 ou 30 mars)	↓		↓	↓	Travail sur le terrain
6	31 Mar- 2 Avr	Discussions avec les chargés relatifs BIT/IPEC à Dakar ; révision finale de documentation	Togo visites des sites		Travail sur le terrain			↓
	3-5 Avr	Analyse	Voyage par terre au Bénin Analyse / Ecriture		↓	Préparati on du rapport	Préparati on du rapport	↓
7	7-12 Avr	Ecriture	Analyse Ecriture	Préparati on du rapport	↓			
8	14-18 Avr	Atelier d'évaluation, analyse et intégration dans le rapport préliminaire des sections et les rapports des pays			Préparati on du rapport			Préparati on du rapport
9-11	30 Avr	Soumission du rapport préliminaire à la section DED et circulation aux parties prenantes						
	6-20 Mai	Circulation aux parties prenantes ; consolidation de commentaires par DED						
12-13	30 Mai	Intégration des commentaires dans le rapport final et sa finalisation						
15	14 Mai	Rapport final traduit et circulation aux parties prenantes						

Visites de site potentielles

Bénin : Zakpota, Agbangnizoun, So Ava, Kpomasse, Dangbo

Burkina Faso : Ouagadougou, Fada, Ioba

Côte d'Ivoire : Dabou, Cocody, Bonoa, Grand Bassam, Mafere, Abouasso, Abobo, Région d'Issia

Ghana : Grand Accra (Ga West District) rencontres, Visites avec les partenaires (UNICEF, MOWAC, IOM, Ministry of Employment), Kumasi, Tamale

Mali : Bamako, Kolondieba, Koutiala, Koulikoro

Togo : Primairement Lomé, avec des visites aux nouveaux sites à déterminer

82. Sources d'information et consultations/réunions

Disponibles au siège et à fournir par la section DED	<ul style="list-style-type: none"> • Descriptif du projet • Lignes directrices de la section DED et lignes directrices de l'OIT
Disponibles au bureau du projet et à fournir par la direction du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activité/rapports sur l'état d'avancement (REA) • Rapport technique et financier des organismes partenaires • Autres études et recherches effectuées • Information financière du projet • Définitions relatives aux indicateurs (dans les REA) • Rapports de mission du personnel du projet • Matériel de sensibilisation produit par le personnel • Rapport de synthèse des évaluations intérimaires et indépendantes • Matériel produit dans le cadre des activités préparatoires de la présente évaluation (rapport documentaire, rapport sur le système de suivi DBMR, notes prises aux ateliers février 2008) • Rapports des ateliers et formations réalisés par le projet • Fiches d'information sur le trafic et informations générales produites par l'IPEC • Conventions pertinentes C. 138 et C. 182 et recommandations annexées • Documentation générale sur le trafic d'enfants produite par l'OIT/IPEC et d'autres partenaires • Evaluation thématique de l'IPEC sur le trafic et l'exploitation sexuelle des enfants • Rapports et documentation d'autres organisations concernées sur le trafic en Afrique de l'Ouest et Centrale (UNICEF, OIM, UNODC, CEDEAO, Aide à l'enfance) • Documentation générale sur les rencontres internationales et les engagements pris sur cette question (p. ex., Sommet Union européenne /Afrique sur le trafic des êtres humains, Stockholm, 2002 ; réunion de suivi du Sommet, Florence 2003) • DVD et cd-rom publiés par le projet LUTRENA • Fichiers des schémas de synthèse des programmes d'action du projet • Comptes-rendus ou synthèses des ateliers nationaux • Documents de planification au niveau des pays • Documents du SPIF

Consultations avec :

- La direction et le personnel du projet
- Les responsables techniques et d'appui de l'OIT/IPEC au niveau du siège et dans les régions, selon ce qu'il convient
- Les bureaux locaux de l'OIT et les bureaux sous-régionaux et régionaux de l'OIT, selon ce qu'il convient
- Les organismes partenaires
- Des garçons et des filles qui ont été soustraits du trafic ou empêchés de tomber dedans, à la suite de l'action directe des programmes d'action entrepris dans les pays prioritaires.
- Des parents de filles et de garçons qui ont été soustraits du trafic ou empêchés de tomber dedans
- Les partenaires sociaux comme les associations d'employeurs et d'employés
- Les membres de la communauté
- Les représentants de l'Etat, les autorités judiciaires, ou autres agents de gouvernement identifiés par l'équipe d'évaluation
- USDOL, USDOS et DANIDA, par téléphone, si besoin
- D'autres parties prenantes que l'équipe de direction du projet doit identifier, en consultation avec l'équipe d'évaluation

83. Procédure de présentation du rapport final

Pour les évaluations indépendantes, la procédure suivante est appliquée :

- L'évaluateur présentera un projet de rapport à la section **DED de l'IPEC à Genève directement, sans envoyer d'exemplaires aux parties prenantes**
- La section DED de l'IPEC enverra un exemplaire aux **principales parties prenantes** pour des commentaires sur les questions de fait et pour clarifications
- La section **DED de l'IPEC** regroupera les commentaires et les enverra à l'évaluateur à une date convenue entre elle et le chef d'équipe d'évaluation, ou dès la réception des commentaires des autres parties prenantes.
- Le rapport final est présenté à la section DED de l'IPEC qui le transmettra alors officiellement aux parties prenantes, y compris aux bailleurs de fonds.

VI. Ressources et gestion

84. Ressources:

Les ressources nécessaires pour cette évaluation sont les suivantes :

Pour le chef d'équipe d'évaluation :

- Honoraires du consultant pour 45 jours de travail
- Frais de voyage vers le lieu de résidence du consultant soit au Bénin, Burkina Faso, Mali et Sénégal, en accord avec la réglementation et les politiques de l'OIT
- Montant local de DSA en accord avec la réglementation de l'OIT pour le Bénin, Burkina Faso, Mali et Sénégal

Pour l'évaluateur régional :

- Honoraires du consultant pour 45 jours de travail
- Frais de voyage vers lieu de résidence du consultant soit au Bénin, Togo, Ghana, Sénégal et en Côte d'Ivoire
- Montant local de DSA en accord avec la réglementation de l'OIT pour le Bénin, Togo, Ghana, et Sénégal

Pour les membres de l'équipe d'évaluation (cinq personnes)

- Honoraires du consultant pour 58 jours de travail (10 à 12 jours par consultant)
- Frais de voyage dans les pays de résidence des consultants, soit au Burkina Faso, Ghana, Mali, Togo, et en Côte d'Ivoire en accord avec la réglementation et les politiques de l'OIT
- Montant local de DSA en accord avec les textes réglementaires de l'OIT pour le Burkina Faso, Ghana, Mali, Togo et la Côte d'Ivoire, en accord avec les textes réglementaires et les politiques de l'OIT.

Pour l'évaluation dans son ensemble :

- Frais de voyages pour les déplacements à l'intérieur du pays, dans certains pays concernés par le projet
- Traduction et publication éventuelle du rapport.
- Ateliers des parties prenantes au Sénégal

Un budget détaillé est fourni séparément.

85. Gestion

86. L'équipe d'évaluation relèvera de la section DED de l'IPEC au siège et devra discuter si nécessaire avec elle de toute question technique et méthodologique. Durant la mission d'évaluation, les responsables de projets de l'IPEC et des bureaux de l'OIT dans les pays concernés fourniront le soutien administratif et logistique nécessaire.

Annex 1 TdR: Recent Action Programmes

VOLET DANIDA

(Source: Technical Progress Report (TPR) – LUTRENA/DANIDA Jan 2006 au Dec 2006)

LUTRENA Project, BL 21, DANIDA, RAF/01/07P/DAN

No.	Action Programme/ Research number	Int. Ident. Numb.	Title	Impl. Agency	Total (\$) Amount	Payment			TPR			Start date	Final date	Observations		
						1 st	2nd	Final	1st	2nd	F			Balance \$	Status ²¹	
BENIN																
1	P.34.003.100.00 7	MP1/BJ/ DAN	Awareness raising materials	GRADH	4.982	Date:					TR ok					C
						Amount					FR ok					
2	P.34.003.100.00 7	PA2/BJ	Prévention du trafic à Savalou et réhabilitation sociale des enfants victimes du trafic dans la zone de cultures vivrières de Glazoué (Thio et Ouédémé)	ESAM	DAN : 19.450	Date:	Date:	Date:	TR ok	TR Ok	TR Ok	Nov. 2003	June 2005			C
						Amount	Amount	Amount	FR OK	FR OK	FR OK					
3	P.34.003.100.00 7	PA3/BJ	Projet de renforcement des activités des Centres d'Accueil des EVT ²² interceptés ou rapatriés	SCIDH	DAN: 19.103	Date:	Date:	Date:	TR	TR Ok	TR Ok	Nov. 2003	June 2005			C

²¹ C : completed,
Ok : on-going

²² EVT : EnfantVictimes de Trafic

No.	Action Programme/ Research number	Int. Ident. Numb.	Title	Impl. Agency	Total (\$) Amount	Payment			TPR			Start date	Final date	Observations	
						1 st	2nd	Final	1st	2nd	F			Balance \$	Status ²¹
			(CEO : Carrefours d'Ecoute et d'Orientation de Calavi et Ste Rita Cotonou)			Amount 19,103	Amount	Amount	FR OK	FR OK	FR OK				
4	P.34.003.100.007	PA6/BJ/DAN	Adoption et opérationnalisation d'un Plan national d'action de lutte contre la traite des enfants au Bénin	DFEA	30.000	Date: Dec. 05	Date: pending	Date	TR Ok	TR	TR	Août 2005	June 07		OK
					Amount 10.000	Amount pending	Amount	FR Ok	FR	FR					
5	P.34.003.100.007	PA8/BJ/DAN	Appui à la création d'un Centre pilote d'accueil d'enfants victimes de traite dans une région frontalière à haut risque et réhabilitation d'au moins 200 enfants victimes de traite	Tomorrow Children	75.000	Date: Sept. 05	Date: Pending	Date	TR Ok	TR Ok	TR	Août 2005	March 07		OK
					Amount 20.000	Amount Pending	Amount	FR Ok	FR Ok	FR					
6	P.34.003.100.007	PA9/BJ/DAN	Prévention et lutte contre la TRAITE et l'exploitation des Enfants par la mise en œuvre d'un programme d'éducation alternative et de réinsertion socioprofessionnelle dans les départements de l'Atlantique et du Zou	CROIX ROUGE	200.000	Date: Sept. 05	Date: Mai 2006	Date	TR Ok	TR OK	TR	Août 2005	October 07		OK
					Amount 20.000	Amount 160.000	Amount	FR Ok	FR OK	FR					
7	P.34.003.100.007	PA14/BJ/DAN	Elimination de la traite des enfants à travers le renforcement de la capacité des écoles à assurer un suivi rapproché des enfants vulnérables en situation de haut risque d'abandonner l'école	MJCD	110.000	Date: Sept. 05	Date: Pending	Date	TR Ok	TR Ok	TR	Août 2005	March 07		OK
					Amount 20.000	Amount Pending	Amount	FR Ok	FR Ok	FR					
BURKINA FASO															
8	P.34.003.100.007	PA8/BF/	Mobilisation communautaire contre la traite des enfants et réinsertion durable de 200 enfants	Tin Tua	90.000	Date: Août 2006	Date:	Date:	TR	TR	TR	Août 2006	June 07		

No.	Action Programme/ Research number	Int. Ident. Numb.	Title	Impl. Agency	Total (\$) Amount	Payment			TPR			Start date	Final date	Observations		
						1 st	2 nd	Final	1st	2 nd	F			Balance \$	Status ²¹	
		DAN	victimes ou exposés à la traite, au niveau de la région frontalière de l'Est du Burkina Faso			Amount 20,000	Amount	Amount	FR	FR	FR					
9	P.34.003.100.007	PA9/BF/DAN	Promotion de l'éducation formelle et/ ou non formelle de 500 enfants victimes ou exposés à la traite dans la Province du Ioba au Sud-Ouest du Burkina Faso	SOSSI BF	245.973	Date: 03.10.05 Amount 20,000	Date: 06.03.06 Amount 108,376	Date: pending Amount pending	TR Ok FR Ok	TR Ok FR ok	TR FR	Août 2005	October 07			OK
10	P.34.003.100.007	PA10/BF/DAN	Lutte contre la traite des enfants exploités dans les champs de coton de la région frontalière de l'Est du Burkina Faso	MASSN (Ministère de l'Action Sociale)	120.000	Date: 25.10.05 Amount 20,000	Date: Pending Amount Pending	Date: Amount	TR FR	TR FR	TR FR	Oct. 07	June 07			
11	P.34.003.100.007	PA11/BF/DAN	Appui à la mobilisation et le renforcement des capacités des employeurs et des travailleurs du secteur du transport routier dans la lutte contre la traite des enfants au Burkina Faso	COBUFADE	75.000	Amount 20,000 Date: Oct. 2005	Amount 47,500 Date: May 2006	Amount Date:	FR Ok TR Ok	FR Ok TR Ok	FR TR	Août 2005	March 07			OK
GHANA																
12	P.34.003.100.00	MP1/GH/DAN	Awareness Creation through Information Campaign on the	Child Labour Unit	5000	Date: 29.09.03					TR OK	Sept 03	Nov. 03			C

No.	Action Programme/ Research number	Int. Ident. Numb.	Title	Impl. Agency	Total (\$) Amount	Payment			TPR			Start date	Final date	Observations			
						1 st	2nd	Final	1st	2nd	F			Balance \$	Status ²¹		
	7		Mode, Nature and Future Implications of Child Trafficking in Ghana (Complementing AP/1/GH)	- Labour Department		Amount 5000	Amount	Amount			FR OK						
13	P.34.003.100.007	MP2/GH/DAN	Vigilance and Surveillance Committees capacity building and child trafficking awareness creation, in 8 communities in the Bawku East District of the Upper East Region (Complementary AP/2/GH)	GNCRC UER Chapter	4.550	Date: 29.09.03	Date:	Date:	TR Ok	TR Ok	TR Ok	Sept 03	Nov. 03	0	C		
						Amount 4,500	Amount	Amount	FR Ok	FR Ok	FR Ok						
14	P.34.003.100.007	AP3 GH	Broad sensitization campaign and school reinsertion of ex-trafficked children in selected schools in CT areas of Tuba, Krom, Lamgba, Oshiyie, Kokrobitey and Bortianor	PACF	DAN: 9.500	Date: 14.12.03	Date: 23.11.04	Not yet	TR Ok	TR ok	TR Ok	Aug. 2003	Dec. 2004	0	C.		
						Amount 5,730	Amount 11.470	Not yet	FR OK	FR OK	FR OK						
15	P.34.003.100.007	AP6/GH/DAN	Reintegration of at least 70 trafficked Children into their families and capacity building of the rescue centre staff.	ACHD	19,100	Date	Date	Date	TR	TR	TR	Sept 2003	Dec. 05	1,900	C		
						Amount 18,000	Amount	Amount	FR ok	FR ok	FR						
16	P.34.003.100.007	AP7/GH/DAN	Capacity building programme for security personnel at selected border posts	RFG	60,000	Date: Dec. 05	Date: 16.06.06	Date:	TR ok	TR Ok	TR	Dec 05	Dec. 06		C		
						Amount 20,000	Amount 36,000	Amount	FR ok	FR Ok	FR						
17	P.34.003.100.00	AP10/GH/DAN	Elimination child trafficking from selected districts in Northern and	RAINS	240.000	Date: 25.08.05	Date: 05.01.06	Date:	TR ok	TR Ok	TR	Septem	Oct. 07		Ok		

No.	Action Programme/ Research number	Int. Ident. Numb.	Title	Impl. Agency	Total (\$) Amount	Payment			TPR			Start date	Final date	Observations		
						1 st	2 nd	Final	1st	2 nd	F			Balance \$	Status ²¹	
	7		Upper East regions of Ghana through improved capacity of schools to monitor vulnerable children at risk of dropping out			Amount 20,000	Amount 196,000	Amount	FR ok	FR Ok	FR	2005				
18	P.34.003.100.007	AP11/GH/DAN	Preventing child trafficking through formal education of trafficked and at risk children and reduce school drop out rate.	PACF	80.000	Amount 20,000 Date : 25.08.05	Amount 56,000 Date : 28.02.06	Amount 4,000 Date : Aug.06	FR ok TR OK	FR Ok TR Ok	FR Ok TR Ok	September 2005	August 2006			C

Action programmes, Mini Programmes and Researches in the pipeline (BL 21 / DANIDA)

Internal Number	Proposed title or purpose	Area of intervention	Proposed Implementing agency	Date	Budget (USD)
BENIN					
To be determined	Appui à la mise en œuvre d'un plan d'action média de lutte contre la traite d'enfants au Bénin	Media Mobilization	RETRAME (Media Network)	Autumn 2007	25,000
BURKINA FASO					
AP-14/BF/DAN	Renforcement des acquis et des capacités du SNTRV-B dans la lutte contre la TDE au Burkina Faso	Capacity building	SNTRV-B (syndicat national des transporteurs routiers et de voyageurs du Burkina Faso)	<i>April 2007</i>	96,000
GHANA					
AP-9/GH/DAN	Combating child trafficking through the development and testing of awareness raising campaign tools and methodologies to test awareness raising campaign launched in key demand sectors, industries and geographic areas of Kumasi metropolis	Sensitization campaign	SRA	<i>April 2007</i>	120,000
AP-12/GH/DAN	Sustainable prevention of child trafficking through formal education of 24 trafficked and 648 at high risk children in the Ga West District	Formal education for Children at risk	Parent and Child Foundation	April 2007	120,000

Annex TdR: LIST OF TRAINING, INFORMATION, COMMUNICATION ACTIVITIES IMPLEMENTED BY THE PROJECT

BL 32, RAF/01/07P/DAN - 28.02.2007

Pays	LB	Activité (Cadre Logique)	Titre	Agence d'Exécution	Durée	Date début	Date fin	Budget (USD)	Observation
Bénin		Atelier	Renforcement des capacités des journalistes du RETRAME	Lutrena	2 j	10 octobre 2004	11 octobre 2004	5443	Finalized
		Atelier	Formation et sensibilisation des parlementaires sur la traite d'enfants	Lutrena	2 j	10 Déc	11 Déc	5642	Finalized
		Atelier	Médias mobilisés pour traiter la demande d'EVT dans un cadre des droits de l'homme	Lutrena	3 j	6.07.2005	8.07.2005	5.500	Finalized
Burkina Faso		Atelier	Rencontre de suivi de l'accord de coopération entre la guinée et le mali en matière de lutte contre la traite des enfants	LUTRENA	3 jours	31/10/2006	02/11/2006	2.500	Finalisé
		Atelier	3 ^{ème} réunion spécialisée sur la traite et l'exploitation des enfants	LUTRENA	3 jours	20/11/2006	22/11/2006	9.500	Finalisé
Ghana		Training A 161	3 days international training workshop for security agencies	LUTRENA	3 days	20.10.03	23.10.03	DANIDA =15.500	Finalized (Nigeria+ Ghana)
		Training	Two days workshop to present, discuss, analyse and make recommendations to the draft trafficking in persons prevention bill Accra (Ghana)	LUTRENA	2 days	03.03.2004	04.03.2004	6.680 DANIDA	Finalized
		Training	Two days workshop for LUTRENA Implementing agencies in Ghana	LUTRENA	2 days	March 06	March 06	1,604	Finalized

SRC		4 Planification	SPIF Nationaux - SRC/LUTRENA (Planification stratégique) GHANA BENIN BURKINA FASO	IPEC LUTRENA LUTRENA	3 days 2 days 2 days	25.05.04 28.06.04 08.07.04	27.05.04 29.06.04 09.07.04		Finalisé Finalisé Finalisé
		Atelier	LSM4	IPEC LUTRENA	5 days	30.05.05	03.06.05	20.000	Finalisé
		Atelier	LSM5	LUTRENA	4 days	06/12/20 06	09/12/20 06	0.00	Finalisé

USDOL COMPONENT

List of ongoing and pipeline Action Programmes, Mini Programmes and Researches

USDOL, RAF/01/P51/USA & RAF/04/P58/USA

Source: Technical Progress Report (TPR) –LUTRENA September 06 – March 07, Annex 5 and 7

RECAPITULATIF des ACTIVITES de FORMATION, INFORMATION, COMMUNICATION EXECUTEES et/ou FINANCEES par le PROJET LUTRENA

Pays	LB	Activité	Titre	Agence d'Exécution	Durée	Date début	Date fin	Budget (USD)	Observation
Bénin									
i. Bu rki na Faso	LB 32.29	Formation	Renforcement des capacités des partenaires du Projet.	LUTRENA	3jours (3 sessions de formatio n)	27.05.05	Février 2006	USD 1.765 APE 2005- 18792	Finalisé

	32.22	Atelier	Mobilisation des médias « la formalisation du réseau des communicateurs burkinabé contre la Traite des Enfants (RCB/TDE) et l'élaboration d'un plan stratégique de communication 2005-2007 ».	LUTRENA	3jours	28.06.05	30.06.05	USD 9.954 APE 2005-18756	Finalisé
Côte d'Ivoire	32.21	Atelier	Atelier national de planification stratégique de l'addendum 2005-2007	LUTRENA	3 jours	17 02.05	19 02.05	USD 6.213 APE 2005-18628	Finalisé
	LB. 32.24	Atelier	Formation des inspecteurs de travail	LUTRENA MFPE ICI	3 jours	30/11/05	2/12/05	USD 8.627 APE 2005-19103	Finalisé
	LB 32.21	Formation	Formation des Agences d'Exécution du Projet LUTRENA sur la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des Programmes d'Action.	Ex-Coll LUTRENA IPEC BSR/BIT	45 jours	À définir	À définir	USD 30.000	En cours d'élaboration
Gabon									
	32.29	Séminaire	Planification participative (SPIF)		2 jours	12/05/05	13/05/05	USD 3.060 APE 2005-18736	Finalisé

	32.29	Séminaire	Participation Lutrena/Gabon au 4 ème staff meeting		4 jours	30/05/05	02/06/05	USD 3.088 APE 2005-18765	Finalisé
	32.28 + 32.25	Renforcement des capacités	Réunion des experts chargés de la préparation technique de la conférence d'Abuja	CEEAC UNICEF LUTRENA	5 jours	Mai 2006	Mai 2006	USD 101.546 APES 2006-18899/18900/18901/18902/18903/18904/18905	Finalisé
	32.24	Renforcement des capacités	Réunion des experts nationaux relative à la participation Gabonaise à la conférence d'Abuja sur la traite des femmes et des enfants	UNICEF LUTRENA ALISEI	5 jours	27/06/06	01/07/06	2.759 USD APE 2006-18901	Finalisé
Guinée									
	LB. 32.26	Atelier + Conference	Séminaire des experts pour la finalisation de l'Accord bilatéral de Coopération entre la Guinée et le Mali en matière de lutte contre la traite des enfants + Rencontre pour la signature de l'Accord de Coopération entre la Guinée et le Mali en matière de lutte contre la traite des enfants	MPFEF LUTRENA	3 jours	13.06.05	15.06.05	USD 8650 APE 2005-18832	Finalisé
					1 jour	16.06.05	16.06.05		

	LB. 32.29	Atelier + Conférence	Séminaire des experts + Rencontre pour la signature de l'Accord Multilatéral de coopération en matière de lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest (9 pays)	MPFFE RCI MPFEF Guinée LUTRENA	2 jours 1 jour	25.07.05 27.05.06	26.07.05 27.07.05	USD 1713 APES 2005-18753 18784	Finalisé
Mali									
	LB 32.29	Atelier	Séminaire des experts pour l'examen du projet d'Accord Multilatéral de Coopération en matière de lutte contre la traite des enfants	MPFFE RCI MPFEF Mali LUTRENA	3 jours	10.05.05	12.05.05	USD 2 221 APE 2005- 18754	Finalisé
	LB 32.27 32.29 32.29 32.29 32.29	Atelier	Séminaire des experts pour l'examen du projet d'Accord Multilatéral de Coopération en matière de lutte contre la traite des enfants	MPFFE RCI MPFEF Mali LUTRENA	3 jours	10.05.05	12.05.05	USD 35576 APE 2005- 18738 18766 18787 18789 18790 18791	Finalisé
	LB 32.24	Communication, mobilisation des medias, conférences	Semaine nationale de sensibilisation sur le travail et la traite des enfants au Mali	MPFEF LUTRENA	5 jours	25/12/05	31/12/05	USD 10 152 APE 2005- 19120	Finalisé
	LB 32.22	Renforcement des capacités	Formation des réseaux des médias sur la couverture médiatique de la traite des enfants	RECOJOTE LUTRENA	3 jours	Juin 2006	Juin 2006	USD 10 000	Reporté

LB 32	Atelier	Atelier national de restitution/validation des résultats de l'étude sur la traite des enfants entre le Mali et le Sénégal : dimensions internes, phénomènes transfrontaliers, rôles et responsabilités du secteur privé.	CNPM LUTRENA	1 jour	05 mai 2006	05 mai 2006	USD 7 500 APE- 2006- 18720	Finalisé
LB 32	Séminaire	Session d'information, de sensibilisation et de formation de l'Association des Enfants et Jeunes Travailleurs (AEJT - Mali) sur la traite des enfants à l'occasion du 12 juin, Journée Mondiale contre le travail des Enfants	AEJT LUTRENA	1 jour	30 juin 2006	30 juin 2006	USD 5 000 APE – 2006 - 19015	Finalisé
LB 32.27	Atelier	Atelier d'évaluation du Projet LUTRENA au Mali et au Burkina Faso (LIEGE)	LUTRENA	2 jours	10 juillet 2006	11 juillet 2006	USD 7000 APE 2006- 19142	Finalisé
LB 32	Séminaire	Rencontre de suivi de l'accord de coopération entre la guinée et le mali en matière de lutte contre la traite des enfants	MPFEF LUTRENA UNICEF EAC	3 jours	6 novembre 2006	8 novembre 2006	USD 2000 APE 2006- 18856	finalisé
LB 32.25	Renforcement des capacités	Formation du personnel des centres d'accueil du Mali et de la Guinée sur la prise en charge des enfants victimes de la traite	MPFEF LUTRENA	3 jours	15 novembre 2006	17 novembre 2006	USD 15 247 APE 2006- 18865	Finalisé

Nigeria									
LB 32.13	Formation	Two-day training workshop on trafficking in persons for NAPTIP Investigators, Immigration and Police Officers was held from May 9 – 10, 2005 in Kaduna.	LUTRENA APE 2005-12125	2 jours	09.05.2005	10.05.2005	USD 22.560 APE-2005-12125	Finalized	
LB 32.29	Sensibilisation	Two-day sensitization training for Lawyers, Judges and Law Educators on Judicial Framework of Child Trafficking took place in Calabar	LUTRENA APE 2005-18747	2 jours	30.06.2005	01.07.2005	USD 17.150 APE 2005-18747	Finalized	
Togo									
32.22	Atelier	Appui au renforcement des capacités des médias en matière de lutte contre la traite des enfants au Togo	LUTRENA	8 mois	Mai 2005	Décembre 2005	USD 9.983 APE 2005-18757	Finalisé	
32.23	Atelier	Formation des organisations d'employeurs et de travailleurs et appui à la mise en place des plans d'actions spécifiques et commun de lutte contre la traite des enfants au Togo	LUTRENA	3 jours	Juin 2005	Juin 2005	USD 30.000 APE 2005-18831	Finalisé	
32.25	Atelier	Recyclage des animateurs et responsables des centres d'accueil pour enfants victimes de la traite et appui à l'amélioration des conditions matérielles d'accueil dans 05 centres régionaux	LUTRENA	2 jours	Août 2005	Août 2005	USD 13.000 APE 2005-18899	Finalisé	

	32.24 + 32.25	Formation	Formation des agents de police routière, de gendarmerie routière, des agents des services des Eaux et Forêts et des Douanes sur la traite des enfants ainsi que sur la législation y relatives et des organisations d'employeurs	LUTRENA	3 jours	Septembre 06	Décembre 2006	USD 36.175 APE 2006-18866	En cours
SRC <i>(CR + SRC1 + SRC2)</i>									
	LB. 32.27 32.29 32.27	Evaluation, Planification Formation	LSM4 – Bamako (Mali)	CR- CSR12+CSR2+ CN/Mali (LUTRENA)	4 jours	30.05.05	02.06.05	USD 20107 APES 2005- 18737 18767 18788	Finalisé
	32.26 + 32.28 + 32.29	Conférence Interministérielle	Regional Ministerial Conference (Abuja/Nigeria)	ECOWAS- CECAS- UNICEF- UNODC & ILO	2 days	July 6 2006	July 7 2006	USD 82.898 APES 2006- 19026/19027/1 9028/19029/19 030/19031/190 32/19038/1903 9/19124/19114	Finalisé
	32.27	Evaluation, Planification Formation	LSM-5 (Dakar/SENAGAL)	CR- CSR12+CSR2+ CN/TG (LUTRENA)	4 jours	Novembre 2006	Novembre 2006	USD 34.050 APES 2006- 19399/19419/1 9384/19421/19 381/19380/194 00/2007- 18146	Finalisé

Annex TdR:List of Quantitative and Qualitative Studies & Consultations
(Completed & Ongoing - USDOL / updated 28/02/2007)

BE: Benin; **BKF:** Burkina Faso; **CMR:** Cameroon; **RCI:** Côte d'Ivoire; **GAB:** Gabon; **GUI:** Guinea; **NGA:** Nigeria; **TG:** Togo; **CR:** Regional Coordination

Budget Code	Int. Ident.N	Title	Type	Impl. Agency	Total (\$ Amount)	Start date	Final date	Duration	Obs.	Language	Hard C	Electron	Internet
BENIN													
P25003100053/ 2003-12374/010 2004-12226/010	R1 BE	La TDE ²³ à des fins d'exploitation de leur travail au Bénin : caractéristiques sociodémographiques des enfants victimes	Baseline	OEF	19.931	Nov. 2003	May 2005	18 month	C ²⁴	French	Yes	yes	Yes
BURKINA FASO													
P25003100053/ 2003-12516/020	R1 BKF	Etude Prospective sur la TDE au Burkina Faso (Restitution, novembre 2003)	Comparative Analysis	University	10.000	Jan. 2002	Jan. 2002	1 months	C	French	Yes	yes	Yes
CAMEROON													

²³ TDE : Traite des Enfants

²⁴ C : Completed

Budget Code	Int. Ident.N	Title	Type	Impl. Agency	Total (\$ Amount)	Start date	Final date	Duration	Obs.	Language	Hard C	Electron	Internet
-P25003100053/ 2003-12024/030 2004-12048/030	R1 CMR	Etude sur la TDE au Cameroun (Province du nord-ouest, Mbam, Centre et Littoral)	Comparative Analysis	IRSA	9.995	Jan. 2003	Mars 2004	3 months	C	French & English	Yes	yes	Yes
-P25007100051/ 2006-18711/018 2006-18712/018 -P34004115050/ 2006-95180/007	R3 CMR	Consultation pour le Renforcement des Capacités de la Chaîne d'Intervention à l'Application du cadre juridique spécifique de la Traite des Enfants à des fins d'exploitation de leur travail-(Phase de consolidation)	Capacity Building	Ex-Coll	11.561 (USDOL) 19.411 (USDOL) 14.094 (USDOS)	March 2006	June 2006	4 months	Ok ²⁵	French	Not yet	Not yet	Not yet
COTE D'IVOIRE													
P25003100053/ 2003-12432/040 2004-12257/040	R1 RCI	Etude sur la TDE dans le secteur minier en Côte d'Ivoire (Mine d'Issia)	RA	Ex-Coll	6.000	Oct. 2003	Dec. 2003	3 months	C	French	yes	yes	Yes
P25003100053/ 2003-12448/040 2004-12281/040 2004-12282/040	R2 RCI	Etude sur la TDE dans le secteur informel urbain en Côte d'Ivoire	RA	Ex-Coll	12.836	Nov. 2003	Dec. 2003	2 months	C	French	yes	yes	Yes

²⁵ Ok : on going

Budget Code	Int. Ident.N	Title	Type	Impl. Agency	Total (\$ Amount)	Start date	Final date	Duration	Obs.	Language	Hard C	Electron	Internet
P25003100053/ 2004-12106/040	R3 RCI	Utilisation et exploitation économique (y compris l'exploitation sexuelle à des fins commerciales) des enfants dans le cadre de l'actuelle crise socio-politique que traverse la Côte d'Ivoire, en particulier dans les zones d'accueil des déplacés et réfugiés.	RA	UNHCR	11.617	Feb. 2004	April 2005	4 months	C	French	Yes	yes	Yes
P250.07.100.051/20 2005-18826/013	R4 RCI	Identification des domaines d'intervention de la lutte contre la TDE en Côte d'Ivoire via l'enquête et développement d'une base de données sur le travail des enfants (ENTE), Module sur la TDE ²⁶	Baseline	INS	34.155	August 2005	May 2006	10 months	Ok ²⁷	French	n/a	n/a	n/a
GABON													
P25003100053/ 2003-12028/050 /8885\$ P25003100053/2004-1	R1 GAB	Création d'une banque d'informations sur la traite et le travail des enfants au Gabon.	Baseline	PIONNIER	17.769	Jan. 2003	May 2005	5 months	C	French	CD-Rom	yes	Yes
P25007100051/2006-1	R2 GAB	Consultation pour la documentation des réalisations, des bonnes pratiques et des leçons apprises du Projet LUTRENA au Gabon.	RA	Ex-Coll	19.777	January 2006	March 2006	1 month	C	English French	Yes	Yes	n/a
GUINEA													

²⁶ TDE : Traite des Enfants

²⁷ Ok : On going

Budget Code	Int. Ident.N	Title	Type	Impl. Agency	Total (\$) Amount	Start date	Final date	Duration	Obs.	Language	Hard C	Electron	Internet
P25003100053/200512 P25007100051/ 2006-18748/003	R1 GUI	Etude de base sur le travail des enfants en Guinée – Phénomène de la TDE nationale et transnationale entre le Mali et la Guinée	Baseline	Private Re	19.000 9.976	Sept. 2005	Feb 2006	6 months	Ok	French	n/a	n/a	n/a
MALI													
P25007100051/ 2006-18716/003 2006-18717/003 2006-18718/003 2006-18719/003 2006-18720/003 2006-18721/003 2006-18722/003 2006-18723/003	R1/ ML+SN	Etude sur la traite des enfants au Mali et au Sénégal : dimensions internes, phénomènes Transfrontaliers, rôle et responsabilités du secteur privé.	RA	Ex-Coll	18.000 12.000 12.000 17.200 7.500 11.500 12.500 18.000	March 2006	May 2006	3 months	C	French	Yes	Yes	Not yet
NIGERIA													
P25003100053/ 2003-12184/080	R1 NGA	Child Trafficking in Asewele, Ondo State	RA	Ex-Coll	11.471	May 2003	Jan. 2004	9 months	C	English	Yes	Yes	Not yet
P25003100053/ 2004-12116/080	R2 NGA	Occupational Health and safety survey of trafficked children in the mines JOS, Plateau State	RA	CEENAB Ex-Coll	12.684	March 2004	Sep. 2004	6 months	C	English	Not yet	yes	Not yet

Budget Code	Int. Ident.N	Title	Type	Impl. Agency	Total (\$ Amount)	Start date	Final date	Duration	Obs.	Language	Hard C	Electron	Internet
TOGO													
P250031000053	R1 TG	Consultation sur la mise en place d'un mécanisme de centralisation des informations et données statistiques sur le Phénomène de la TDE.	Baseline	Ex-Coll	2.604	Mai 2002	Juillet 2002	3 months	C	French	No	yes	Not yet
REGIONAL													
P25007100051/2006-19 P25007100051/2006-19 P25007100051/2006-19 P25007100051/2006-19 P25007100051/2006-19 P25007100051/2006-19	RR2/Bonn	Documentation des réalisations, des bonnes pratiques et des leçons apprises relatives aux « Comités Locaux de Vigilance » de lutte contre la traite des enfants, mis en place par le Projet LUTRENA au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Togo	Research	Ex-Coll	58.721	July 06	Sept. 06	3 months	Ok	French	Yes	Yes	Yes
P25007100051/2005-19 P25007100051/2006-19 P25007100051/2006-19 P25007100051/2006-19	CR CTMS	Conception d'un système d'Observation et de suivi des la traite des enfants. (CTMS « Child Trafficking Monitoring System)	Designing	Ex-Coll	14.645 16.280 16.263 415	Nov. 2005	March 2006	5 months	Ok	French	Yes	Yes	Not yet

Studies & Consultations in the pipeline (BL 21 / P51-USDOL)

Internal Number	Proposed title or purpose	Area of intervention	Impl. Agency	Date	Budget/(USD)
BENIN					
RR3/Gulf of Guinea	"Phénomène de la demande, Dimensions transfrontalières et Interactions sous régionales entre l'Afrique de l'Ouest du Centre dans le Golfe de Guinée"	Research	Consultant	<i>//. June 2007</i>	To be determined

Annex TdR: Ongoing and pipeline Action Programmes: Cameroon

(BL 21, USDOS)

Source: Technical Progress Report (TPR) – USDOS [09/2006 to 02/2007] Annex 1, 4

Action Programme/Researches number	Int. Ident. Numb.	Title	Impl. Agency	TPR			Dates		Obs.
				1st	2nd	F	Start	Final	Status
P34004115050/ 2005-80711/8201	MP2 CAM	Mini-programme relatif à l'atelier de sensibilisation et de formation des responsables des travailleurs et des autorités communales	FENTEDCAM	-	-	TR yes	04 March 2005	05 March 2005	C
				-	-	FR yes			
P34004115050/ 2004-70452	PA2 CAM	Programme d'Action de sensibilisation et de communication pour l'adoption d'un cadre juridique et réglementaire sur la lutte contre la traite des enfants au Cameroun et la promotion de structures de suivi de son application.	ASSEJA	TR ok	TR -	TR Ok	08 March 2005	February 2006	C
				FR ok	FR -	FR ok			
P34004115050/ 2006-96509	PA3/C AM	Prevention, réhabilitation et reinsertion socio-économique des enfants victimes de la traite	MAEVA-SEV	TR ok	TR -	TR Ok	Août 2006	Janvier 2007	D
				FR ok	FR -	FR ok			
P34004115050/ 2006-97537	PA7/C AM	Rehabilitation of victims of child trafficking, prevention and monitoring of child trafficking	NOAH'S ARK	TR ok	TR -	TR Ok	September 2006	Février 2007	D
				FR ok	FR -	FR ok			

Pipeline Action Programmes					
No.	Proposed title or purpose	Area of intervention	Proposed Implementing agency	Date submitted	Proposed Budget
1.	Lutte contre la traite des enfants au Cameroun, par l'implication des acteurs du secteur de l'économie informelle et les regroupements des femmes des secteurs annexes au commerce	15 départements	trade union FESCOS-CAM	December 2005	210.451,00 \$
2.	Prévention, réhabilitation et réinsertion socio-économique des enfants victimes de la traite	02 départements	trade union FENTEDCAM	December 2005	63.897,00 \$
3.	Programme d'action en église de lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail	Organisation religieuse (11 églises membres) 07 millions de fidèles	Conseil des Eglises Protestantes du Cameroun (CEPCA)	March 2006	115.987,00 \$
4.	Programme d'action de scolarisation/alphabétisation et d'insertion socio-économique des enfants victimes de la traite, dans les pêcheries, les carrières de sable et les marches de bois : dans les zones de mangroves de l'estuaire du Cameroun	Yoyo I ; Yoyo II; Douala 2 ^{ème} et Douala 3 ^{ème}	NGO SERDEV	May 2006	36.818,73 \$
5.	Support of 70 ex-victims and withdrawal, rehabilitation and reintegration of 150 victims of child trafficking	Mezam Division NorthWest province Cameroon	Association NKUMU FED FED	January 2006	

6.	Prévention, réhabilitation et réinsertion socio-économique des enfants victimes de la traite	Zones d'exploitation de sable sur les bords de la Sanaga entre Batchenga et Monatélé et Yaoundé II.	Fondation Emmanuel et les Enfants deshérités (FEED)	March 2006	61.145,00 \$
----	----------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------	------------	--------------

Workshops: Cameroun USDOS

Pays	LB	Activité	Titre	Agence d'Exécution	Durée	Date début	Date fin	Observation
Cameroun								
	32.	Atelier	Atelier de sensibilisation des parlementaires camerounais sur la traite des enfants	LUTRENA	01 jour	09.07.05	09.07.05	Finalisé
	32.	Renforcement des capacités	Atelier de renforcement des capacités des groupes religieux sur le plaidoyer aux fins de l'adoption d'une législation spécifique sur la prévention et la répression de la traite des enfants et de la mise en place de structures de suivi de son application	LUTRENA	03 jours	09.08.05	11.08.05	Finalisé
	32.	Atelier	Atelier national de validation du cadre juridique sur la traite des enfants au Cameroun	LUTRENA	2 jours	08/09/05	09/09/05	Finalisé
	-	Revue du système	Conception d'un système d'Observation et de suivi des la traite des enfants. (CLM-TDE) « Child Trafficking Monitoring System »	LUTRENA	5 jours	23/01/06	27/01/06	Finalisé
	32.	03 Ateliers réparti: - Atelier de restitution, - Atelier de validation, et - Atelier de formation	Renforcement des capacités de la chaîne d'intervention à l'application du cadre juridique spécifique de la lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail au Cameroun	LUTRENA	04 mois	01/03/2006	12/12/2006	Finalisé
	32.	Atelier	Atelier de renforcement des capacités des inspecteurs du travail, du Comité Directeur National et du Comité Consultatif sur la traite des enfants au Cameroun	MINTSS	3 jours	September 2004	September 2004	D

ANNEXE C: Directives et guides d'entretien

Guidelines for national Evaluators

Lutrena overview

The programme *Combating the Trafficking of Children for Labour Exploitation in West and Central Africa (LUTRENA)* is a multi-donor funded programme covering 12 countries in West and Central Africa, of which 6 West African countries are covered by the current evaluation. LUTRENA aims *to contribute to the effective prevention and abolition of trafficking in children for exploitative employment in West and Central Africa*, considered one of the worst forms of child labour.

The programme as a whole has six strategic axes:

7. Improving the legal environment at national level;
8. Strengthening capacity of governmental and non-governmental organizations;
9. Action programmes for the prevention and rehabilitation of child victims of trafficking;
10. Improving knowledge about child trafficking;
11. Strengthening networks of child labour advocates (including programme implementers); and
12. Developing a functioning model for bi-multilateral coordination to prevent trafficking of children in the selected countries.

Evaluation as a participatory learning process

An evaluation is an opportunity for external evaluators to join with programme stakeholders to look back at what has been achieved since the start of the programme and how it has been done. It is an opportunity to recognise strategies that have worked well so that they can be used and developed in future initiatives – so an important question to ask is **“What worked and why?”**. Responses to this question need to be detailed enough to be useful and to give **concrete examples** to illustrate the points being made. Similarly it is important to recognise when an intervention hasn't worked so well and to ask **“Why didn't this work? What could be done better or differently in the future?”**

Another important question is **“What has changed?”** This helps to establish the impact of programme activities – but it is also important to ask what has contributed to change, because there may be a number of factors other than the programme. When talking about awareness raising or training a good question is **“How have your ideas changed? Do you think differently about x now?”** And then **“Has this had any influence on the way you behave?”**

The report needs to make it clear whose opinion is being expressed (trafficked child, parent, teacher, government minister..). Quotes from different stakeholders to back up the evaluator's analysis bring the report to life.

We, as evaluators, need to have a humble approach – if people see us as experts they may not think their opinions are important enough to express. So even if we have years of experience we need to come across as open, ready to learn and interested in what people have to tell us. An evaluation is not the time to tell people how we think they should behave or do their work – but an opportunity to encourage discussion about how to build on successes, resolve difficulties and possible courses of future action.

We can play a useful role by helping people to appreciate the value of the work they are doing. Many of the challenges are considerable and programme implementation has its frustrations. Even where an approach has not been particularly successful those who have been involved are well placed to explore why and make suggestions for improvement. Most of human development has come from learning from what didn't work!

As external evaluators we need the active commitment of the programme team to be able to do our job, so one of our most important tasks is to build rapport and develop a relationship based on mutual trust and understanding of what we and they bring to the evaluation process. It can be useful to search out and emphasise the positive aspects of any intervention because it leads us into an upward spiral of hope and optimism as opposed to being overcome by the enormity of the problems we have to deal with.

Evaluation Methodology

Each national evaluation needs to identify which priority stakeholders to meet with based on the Lutrena initiatives in the country concerned. The list might include any or all of the following: **Children, Community members** (Parents, teachers, village surveillance committees/community leaders) **government representatives** (national and local), **legal authorities**, trade unions, \Action Programme (AP) **implementing agencies, IPEC Lutrena staff,...** . Priority groups are in **bold**.

National Lutrena staff will be the best guide but evaluators should ensure that priority groups are included in the field work schedule.

Over the evaluation as a whole the evaluation team should aim to explore the degree to which Lutrena's six strategic axes (see above) have been covered by activities in the country concerned and how successful these initiatives have been. The TDR and report outline offer more guidelines concerning the areas to be covered.

Notes about Field Work

Introductions

Before starting each field work interview the evaluator and all those taking part need to introduce themselves and explain their role in relation to child trafficking initiatives and Lutrena.

Objective of the visit

The evaluator needs to explain the purpose of his/her visit and express appreciation for the time people have put aside for the meeting. It is important to put people at ease and explain how important their contribution is – because they are the ones who know most about how the programme has affected their lives. This is their opportunity to contribute and be heard. Explain that you (the evaluator) are there to facilitate a learning process so that lessons can be learned for the future. This is also the moment to mention that no individual will be identified in the final report so they should feel free to express an opinion.

Asking questions

Develop a list of 10-20 key questions that you want to discuss during any one meeting, based on the role played by the individual or group that you are talking with. (See sample question guides). Use your list as a guide, not as a questionnaire where all boxes must be ticked. Encourage people to express their ideas and suggestions – particularly about future plans and how they intend to carry forward work to combat child trafficking. What can they do with the resources they have and what resources are lacking?

An external evaluator is never going to know as much about the programme as those who have been living with it over several years – so be ready to listen, ask follow up questions and really explore what people think and why they think like that – an idea that initially can seem bizarre will normally have a logical explanation – if one takes the time to ask!

Small group interviews

You will need to think about the appropriate composition of groups for your discussions. You need to hear, for example, the ideas of women in a community as well as those of men, of children as well as of adults. Children often find it more difficult to express their ideas in a public place with a lot of onlookers, or in a group of adults, or in front of their head teacher – so try to ensure that you have an

appropriate space to talk. You might want to ask groups to use drawing or role play– if you have some creative approaches feel free to use them!

Confidentiality

Please make it clear during your interview introductions that information will not be directly attributed to any individual in the report and stress that we hope to learn from people’s experience so they can feel free to say what they think without being identified. Quotes from children, parents, teachers, local/ national government... are particularly useful so please indicate the source of the quote without giving names: for example: “boy in x project” or “border police officer” “Minister of Labour”.

Photos

If you have access to a digital camera and can provide one or two photographs that “speak” they will be a valuable addition to the report. Please don’t send more than three – accent on high quality of content! Ask yourself “what does this photo say to me?”

Details of interviews – please see the annex in the report outline for the information that we need about who has taken part in discussions during the evaluation.

Interview Guides

PERSONNEL LUTRENA – NIVEAU NATIONAL

Pouvez-vous nous parler de l’incidence de la traite dans ce pays ?

Quelles sont les zones d’intervention du projet Lutrena dans le pays ?

- Quelles PA existent dans ces zones ?
- Quelles sont les réalisations importantes dans ces zones ?

Selon vous, qu’est-ce qui aurait changé au niveau national par le fait du projet Lutrena ? On peut élargir la question par rapport aux axes stratégiques :

1. L’amélioration de l’environnement légal au niveau national ;
2. Le renforcement des capacités des organisations gouvernementales et non gouvernementales ;
3. la mise en œuvre de plans d’action pour la prévention et la réhabilitation des enfants victimes de trafic ;
4. L’amélioration de la connaissance de la traite des enfants ;
5. Le renforcement des réseaux d’acteurs luttant contre le travail des enfants dont les agences d’exécution ;
6. La conception d’un modèle fonctionnel et opérationnel de mécanismes de coordination bi/multilatérale pour la prévention du trafic des enfants dans certains pays.

Quelle initiative a mieux réussi ? Pourquoi ? Qu’est-ce qui a contribué le plus à la réussite ?

Qu’est-ce qui a été le plus difficile ? Pourquoi ? Qu’est-ce qui pourra permettre une exécution plus aisée dans l’avenir ?

A. Conception et Planification

1. Comment le programme national a été conçu et planifié ?
2. Est-ce que les objectifs du programme étaient réalistes ? Qu’est-ce qui le montre ?
3. Quel a été l’apport du SPIF dans la vie du projet à l’échelle nationale ?
4. Dans quelle mesure est-ce que l’aspect genre a été pris en compte dans la planification et l’exécution du projet ? (Exemples concrets)

B. Gestion et administration

1. Quels aspects de la gestion du programme a posé les plus grands défis ? (Disponibilité des fonds – Définition des cahiers des charges – Système de suivi efficace – Disponibilité des données nécessaires – Appui /conseil et supervision utiles
2. Comment s'exerce la coordination régionale sur votre projet national ? (Facilitation, dynamisme, blocage, lourdeur administrative) Perspectives ?
3. Pouvez-vous partager quelques unes des difficultés rencontrées ? de quelle manière peut-on les prévenir, voire les enrayer ?

C. Partenariat et collaboration

1. Comment les AE ont été sélectionnés ? (Identifier les critères de sélection)
2. Quels besoins de renforcement de capacités sont récurrents au niveau des AE ? Comment le programme y fait face ?
3. Jugez de la qualité des services apportés aux aux bénéficiaires directs?
4. Quelles formes de collaboration / partage d'informations est-ce que le projet Lutrena entretient avec le programme national (le cas échéant) ?
5. Quelles formes de collaboration / partage d'informations est-ce que le projet Lutrena entretient avec d'autres initiatives qui luttent contre la traite/travail des enfants dans le pays ? (Exemples concrets)
6. Quelles sont les ressources autres que celles du projet que vous avez pu collecter ou utiliser ?
7. Quel type de collaboration avez-vous avec les syndicats ? Avez-vous développé des PA ? Si oui dans quels domaines ?
8. Quelles sont les relations avec les organes gouvernementaux ? Dans quelle mesure est-ce que la traite et le travail des enfants ont été intégrés dans les programmes de développement national (DSRP, EPT, etc.) ?

D. Suivi et évaluation

1. De quelle manière est organisé le suivi des enfants bénéficiaires ? (Description du système, des acteurs, des supports utilisés, périodicité...)
2. Quelles sont les forces (faiblesses) du dispositif de suivi ? Comment l'améliorer ?
3. Comment se fait la collecte des données au niveau national ? (Nombre de filles/garçons retirés / prévenus par bailleur – USDOL/ USDOS / DANIDA)
4. Dans quelle mesure est-ce possible de suivre les enfants individuellement ? Est-ce qu'il existe des bases de données à cet effet? Comment sont-elles mises à jour ?

E. Réalisations

1. Quelles ont été les principales réalisations du projet au niveau des politiques nationales? Comment est-ce que ces politiques se répercutent sur le terrain ?
2. Quelles sont les indices d'une base de connaissance solide au sujet de la traite des enfants dans le pays ? Au niveau national ? Local?

F. Pertinence, Efficacité et Efficience

1. A quel besoin national ou local est-ce que le projet essaye de trouver une réponse ? Dans quelle mesure peut-on dire que la réponse est appropriée ou non ?
2. Quelle est la procédure de définition des besoins des bénéficiaires ? Dans quelle mesure est-ce que le programme répond-il aux besoins réels des bénéficiaires?
3. Que peut-on dire de la disponibilité des ressources pour l'exécution des actions retenues ?
4. Est-ce que les objectifs des composantes du programme ont été réalisés à temps? Si oui, de quelle manière cela a été fait ? Si non, quelles ont été les causes du retard ?

G. Réplication et Pérennité

1. Quel changement profond peut-on dire que le projet a apporté aux bénéficiaires ?

2. En quelle mesure est-ce que les changements introduits pourront-ils être maintenus à la fin du projet ?
3. Quelles propositions peut-on avancer pour une conception et une mise en œuvre plus efficaces d'un projet similaire à Lutrena ?
4. Quels sont les obstacles qui persistent à l'éradication complète de la traite des enfants dans le pays ? Quelles sont les priorités pour l'avenir ?

ENFANTS

L'idéal est de faire des entretiens dans des groupes de 6-10 enfants comprenant des filles et des garçons. On peut aussi faire avec des entretiens individuels. Tant que possible il faut le faire sans la présence des adultes ou autres observateurs, à l'exception d'un interprète si nécessaire. Dans ce cas, choisissez quelqu'un avec qui les enfants se sentent à l'aise.

Commencer par les présentations, et l'explication de l'objet de la visite.

Mise à l'aise

Poser des questions sur les activités courantes des enfants en fonction de leur situation :

1. Qui peut m'expliquer qu'est-ce que vous faites ici ? (dans l'école ou le centre - une journée typique - Il faut les faire parler au maximum et montrer un intérêt dans leurs réponses.

Connaissance / compréhension de la traite /travail des enfants

2. Avez-vous entendu parler de la traite d'enfants ? Qu'est-ce que ça veut dire ?
3. Qui peut m'expliquer quel travail est bon pour un enfant et quel travail n'est pas bon ? Pouvez-vous me dire pourquoi ?
4. Est-ce que tous les enfants que vous connaissez vont à l'école ? Si non, pourquoi pas ? Qu'est-ce qu'ils font pendant la journée ?
5. Quels sont les dangers qu'il y a à quitter la famille pour voyager /travailler seul ? Comment pouvez-vous vous protéger contre ces dangers ?

Droits des enfants

6. Est-ce que vous avez entendu parler des droits des enfants ? Qui peut me parler de ces droits ? Comment avez-vous eu ces informations ?

Changement à cause du projet

7. Qui peut me dire ce qu'est le projet Lutrena ?
8. Quels sont les changements que le projet a apportés depuis son démarrage ? (A l'école - dans la communauté – avec vos parents?)
9. Qu'est-ce qui a changé dans vos idées/ comportement depuis le démarrage des activités?
10. Poser d'autres questions sur les changements en fonction de la situation :
 - a. Qualité d'éducation? (chercher des exemples concrets)
 - b. Accès à l'éducation- Plus d'enfants inscrit à l'éducation qu'avant?
 - c. Traite / travail d'enfants : Est-ce que la situation a changé? (détails, exemples...)
 - d. Est-ce que la formation est adaptée aux besoins/réalités ?

Est-ce qu'il y a un club d'enfants initié par le projet Lutrena ici ? Qu'est-ce que vous faites dans ce club ? Quelles sont les activités les plus intéressantes ? Qu'est-ce que vous pensez qu'on devrait ajouter ? Pourquoi ?

Idées et Propositions des enfants

11. Quelles sont vos idées pour faire passer des messages par rapport à la traite / travail des enfants ? Comment le projet peut-il mieux vous aider ?
12. De quelle manière pouvez-vous contribuer à la lutte contre la traite des enfants ?
13. Quels d'autres types de projet seront utiles ?

14. Quelles activités pouvez-vous toujours poursuivre après la fin du projet ? Comment voyez-vous l'avenir ?

COMMUNAUTES

Les questions de ce groupe de répondants doivent être modulées par rapport à la composition du groupe (Parents, enseignants, Comités Locaux Villageois...)

Introduction : Présentations, objectif de la visite...

1. Quelles sont les structures d'éducation dans votre communauté ?
2. De quelle manière est-ce que les parents d'élèves sont impliqués dans la gestion de ces structures ? Quels rôles jouent-ils précisément ?
3. Quelle est l'importance de l'éducation à votre avis ? Que pensez-vous de celle qui est donnée à vos enfants ?
4. Qu'est-ce qui est fait ici pour encourager les parents à envoyer les enfants à l'école ?

Activités des groupes

5. Selon vous qu'est-ce que la traite des enfants ? Quelles sont les expériences que vous en avez eues ? Pouvez-vous citer quelques dangers qui menacent les enfants qui partent d'ailleurs pour chercher le travail ?
6. Quelles sont les activités que vous développez ici pour lutter contre cette traite ?
7. S'il y a des membres d'un CLV il faut leur demander d'expliquer :
 - l'origine, l'organisation et fonctionnement du groupe
 - les résultats de son travail
 - les réactions face à leurs interventions
 - le suivi des enfants dans la communauté
 - les liens avec des groupes similaires
 - des liens avec les structures gouvernementales /les autorités locales

La présence du projet Lutrena

8. Qu'est-ce que le projet Lutrena a apporté dans la communauté ?
9. Quelles sont les activités initiées par le projet ? Quels ont été les effets ou les changements introduits par le projet ? (Plus d'enfants inscrits à l'école ou dans des programmes alternatifs ? Moins de déplacement d'enfants ? Plus d'opportunité pour les enfants dans la communauté ?)
10. Quel rôle revient aux parents (et aux enfants) au sein des activités ?
11. Que dit la loi pour protéger les enfants et punir ceux qui les exploitent ?
12. Quelles sont vos idées pour lutter contre la traite /travail des enfants ? Qu'est-ce que vous pouvez faire dans ce sens ?
13. Que peuvent toujours faire les organisations locales à la fin du projet ?
14. Quels sont vos espoirs pour vos enfants dans l'avenir ?

MINISTERES (Structures centrales ou déconcentrées des ministères)

1. Pouvez-vous nous dire de quelle manière se manifeste la question de la traite et le travail des enfants dans votre pays ?
2. Quelles sont les mesures qui ont été engagées face à cette situation ?
3. Quelles sont les difficultés de mise en œuvre de ces mesures ?
4. Dans quelle mesure est-ce que la traite et le travail des enfants sont pris en compte dans les politiques nationales ? (spécifiquement dans les dossiers DSRP et EPT)
5. Pouvez-vous nous dire comment la collaboration avec le Projet Lutrena a été engagée ? En quoi consiste-t-elle ?
6. En quels aspects particuliers est-ce que la collaboration avec le Projet Lutrena vous est utile ? Pouvez-vous nous parler de quelques résultats obtenus ?
7. Qu'est-ce qui aurait pu permettre de meilleurs résultats ?

8. De façon particulière, en quoi est-ce que le projet participe au renforcement des capacités des agents de votre ministère (ou d'autres) ?
9. Combien de PA avez-vous mis en œuvre dans le cadre de l'appui du Projet Lutrena ? Pouvez-vous nous dire comment ils évoluent (ou ont évolué) ?
10. Quelle(s) approche(s) de conception utilisez-vous pour la conception des PA ? (Centralisée, participative, prescrite, etc.)
11. Quels sont les aspects spécifiques relatifs à l'approche genre ?
12. De façon pratique, pouvez-vous nous dire de quelle manière les bénéficiaires finaux (sont) seront avantagés par votre PA ?
13. Que pouvez-vous nous dire de la cohérence entre vos objectifs en tant qu'institution et ceux du projet Lutrena ? (En matière d'environnement légal, développement local, éducation, protection, etc.)
14. Quels sont les résultats ou les effets les plus visibles de votre collaboration avec le projet Lutrena ? De quelle manière, si c'est le cas, est-ce que la question de la traite intervient dans les discussions nationales sur le travail décent ?
15. Quels sont, selon vous, les points les plus forts (faibles) du Projet Lutrena ?
16. Quelles sont les bonnes pratiques que nous pouvons retenir de votre collaboration avec le Projet Lutrena ?
17. Pouvez-vous nous parler de l'efficacité du projet par rapport aux ressources engagées ?
18. Quels autres projets de votre direction ont un meilleur rapport investissement/résultat ?
19. Quelle stratégie avez-vous mis en place pour un impact durable des activités découlant de votre collaboration ?

POLICE GENDARMERIE

1. Pouvez-vous nous dire de quelle manière se manifeste la question de la traite des enfants à votre niveau (national, régional, local) ?
2. Quels sont les mesures qui ont été engagées face à cette situation ?
3. Quelles sont les difficultés de mise en œuvre de ces mesures ?
4. Quelles difficultés sont particulièrement liées à votre situation (zone, direction, localité) ?
5. Dans la pratique de tous les jours, lesquelles mesures sont les plus pertinentes ?
6. Quelles sont vos rapports avec le Projet Lutrena ?
7. De façon particulière, en quoi est-ce que le projet participe au renforcement des capacités de votre corps ?
8. Pouvez-vous nous dire l'importance du projet dans la conception nationale de la politique anti-traite ?
9. Quels sont les effets de vos actions (concertées avec le projet) sur les bénéficiaires directs du projet ?
10. Quelle est l'évolution des statistiques en matière d'enfants victimes de traite ? (Base de données ? Système de collecte ?)
11. Quels types d'interventions sont les plus efficaces ? Comment pourraient-ils être hissés au niveau national ?
12. Quels sont, selon vous, les points les plus forts (faibles) du Projet Lutrena ?
13. Quelles sont les bonnes pratiques que nous pouvons retenir de votre collaboration avec le Projet Lutrena ?
14. Pouvez-vous nous parler de l'efficacité du projet par rapport aux ressources engagées ?
15. Quels autres projets, selon vous, ont un meilleur rapport investissement/résultat ?
16. Quelle stratégie avez-vous mis en place pour un impact durable des activités découlant de votre collaboration ?

AGENCES D'EXECUTION

1. Pouvez-vous nous dire de quelle manière se manifeste la question de la traite des enfants dans vos zones d'intervention ?

2. Quels sont les mesures qui ont été engagées face à cette situation ?
3. Quelles sont les forces et les difficultés de mise en œuvre de ces mesures ?
4. Pouvez-vous nous dire comment la collaboration avec le Projet Lutrena a été engagée ? Quels sont les principaux domaines de collaboration ?
5. Est-ce que c'est la première fois que votre structure travaille dans le domaine de la traite ?
6. En quels aspects particuliers est-ce que la collaboration avec le Projet Lutrena vous est utile ? Pouvez-vous nous parler de quelques résultats obtenus ?
7. Qu'est-ce qui aurait pu permettre de meilleurs résultats ?
8. De façon particulière, en quoi est-ce que le projet participe au renforcement des capacités des agents de votre agence ?
9. Combien de PA avez-vous mis en œuvre dans le cadre de l'appui du Projet Lutrena ? Pouvez-vous nous dire comment ils évoluent (ou ont évolué) ?
10. Quelle(s) approche(s) de conception utilisez-vous pour la conception des PA ? (Comment les bénéficiaires sont identifiés et comment la communauté est impliquée dans le développement et l'exécution du projet ?)
11. Quels sont les aspects spécifiques relatifs à l'approche genre ?
12. Quelles sont les méthodes utilisées pour suivre le progrès et le statut du travail des enfants bénéficiaires ? (2 niveaux – pour les TPR comment le nombre d'enfants retirés et prévenus est calculé – à quelle fréquence et par qui ? Comment la communauté suit-elle les enfants vulnérables ?)
13. De façon pratique, pouvez-vous nous dire de quelle manière les bénéficiaires (sont) seront avantagés par votre PA ?
14. Quels sont les effets les plus visibles de votre collaboration avec le projet Lutrena sur la politique nationale en matière de traite ?
15. Quels sont, selon vous, les points les plus forts (faibles) du Projet Lutrena ?
16. Pouvez-vous nous parler de l'efficacité du projet par rapport aux ressources engagées ?
17. Dans quels autres projets êtes-vous engagés ?
18. Quels sont les projets de votre organisation qui ont un meilleur rapport investissement /résultat ?
19. Quelle stratégie avez-vous mis en place pour un impact durable des activités découlant de votre collaboration avec le projet Lutrena ?
20. Quelle est l'évolution des statistiques en matière d'enfants victimes de traite ? (Base de données ? Système de collecte ?)

Quels types d'interventions sont les plus efficaces ? Comment pourraient-ils être hisés au niveau national

